



Les enfants sont rentrés à l'école hier, exubérants pour la plupart. À l'école Père-Marquette de la CECM, on avait imaginé de leur tirer la bonne aventure, avec boule de cristal et tout le tralala. Que leur réserve l'avenir? (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Un ensemble immobilier dans le port ?

Le port de Montréal, depuis le quai Victoria jusqu'à l'entrée du canal de Lachine, serait prochainement désaffecté et transformé en un ensemble d'immeubles à vocation domiciliaire et commerciale au milieu desquels seraient aménagés des places publiques, des parcs et des marinas.

C'est du moins ce qu'annonçait hier soir notre confrère Norman Lester au cours de la nouvelle émission d'information de Radio-Canada, "Ce soir". Celui-ci a montré à l'écran les photographies des maquettes de l'ambitieux projet, maquettes qu'il a par hasard découvertes dans la

salle de réunion du rez-de-chaussée de l'Immeuble du Conseil des ports nationaux, à la Cité du Havre. Les autorités portuaires, ne pouvant nier l'évidence, ont reconnu l'existence du projet mais n'ont rien voulu préciser pour l'instant, se bornant à dire que celui-ci serait rendu public dans quelques semaines.

Bien qu'on ne dispose encore d'aucun renseignement officiel à ce sujet, on présume qu'une entreprise d'une telle ampleur, dont le coût approximatif est estimé à plusieurs centaines de millions, serait lancée par les autorités municipales, fédérales et provinciales.

L'espace prévu pour la réalisation du projet s'étend sur une distance d'environ trois kilomètres le long des installations portuaires dont l'utilisation a sensiblement diminué depuis quelques années par suite de la baisse notable de l'activité dans le port et de la mise en place d'équipements plus modernes à l'est du quai Victoria jusqu'au pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine.

La maquette fait voir de nombreux immeubles de tailles et de formes différentes, rectangulaires, pyramidales, circulaires, et dont la hauteur moyenne serait de sept à huit étages. Ces bâtiments seraient

érigés en partie sur les quais et les jetées, en partie sur le front portuaire. La vue sur le fleuve ne serait toutefois pas barrée, des places et des espaces ouverts étant prévus et accessibles aux piétons.

Un tel projet aurait l'avantage de rapprocher les Montréalais d'un fleuve dont le port les avait éloignés au cours des années.

Rappelons que le paquebot "France", suivant les informations recueillies la semaine dernière par LE DEVOIR, serait amarré au quai Victoria, donc à l'extrémité est du nouvel ensemble projeté.

Réduction des services anglophones

Les Mille-Îles reçoivent le feu vert de Choquette

par Lise Bissonnette

La Commission scolaire des Mille-Îles, qui n'admet aucun nouvel arrivant dans ses écoles anglaises s'il n'est pas de langue maternelle anglaise, a reçu hier l'autorisation de réduire ses services d'enseignement en cette langue, autorisation signée du ministre de l'Éducation, M. Jérôme Choquette.

Plus encore, a déclaré hier au DEVOIR M. Gérard Côté, président de cette commission scolaire, le ministère n'a jamais contesté la façon très sévère qu'a sa commission d'appliquer la loi 22. Elle ne tient aucun compte, en effet, de la "connaissance suffisante de la langue d'enseignement" qui, selon le texte de la loi, devrait permettre l'accès aux écoles anglaises.

"Nous nous conformons simplement au préambule de la loi", dit M. Côté. Au printemps dernier, la CSMI avait résolu de permettre aux élèves inscrits au secteur anglais de continuer à recevoir l'enseignement dans cette langue, mais de diriger tous les nouveaux vers l'école française, à l'exception des élèves de langue maternelle anglaise. Ce qui lui a permis de refuser environ les deux-tiers des quelque 300 demandes d'admission au secteur anglais (transferts et nouvelles inscriptions), et de réduire ses services en conséquence, notamment du côté des classes maternelles.

Et M. Choquette a accepté tout cela sans mot dire, puisque le service du contentieux du ministère n'a jamais contesté les règlements adoptés par cette Commission scolaire. Ce geste du ministre permet évidemment de confirmer sa façon très "pro-francophone" d'envisager l'application de la loi 22, conformément à ses déclarations antérieures au moment où une commission parlementaire étudiait la fameuse loi. Il soulève aussi beaucoup de curiosité quant à la façon dont M. Choquette agira dans le conflit linguistique actuel à Saint-Léonard.

Mais aux Mille-Îles, plusieurs parents sont mécontents des décisions de leur Commission scolaire et on s'attendait hier soir à un certain brouhaha, avant la réunion régulière des commissaires. Les protestataires ont en particulier contesté la façon dont la Commission scolaire a procédé pour appliquer ses règlements.

La CSMI a reçu environ 200 demandes de transfert du secteur francophone au secteur anglophone, et une centaine de demandes d'inscriptions en maternelle anglaise. Ces petits nombres le permettent, elle a décidé d'utiliser les tests linguistiques du ministère, non pas pour mesurer la "connaissance suffisante de la langue", mais pour vérifier de plus près les allégations des parents qui affirmaient que leurs enfants étaient de langue maternelle anglaise.

Tous ont dû y passer. Quand l'enseignant qui faisait subir les tests indiquait, par exemple, qu'un élève avait une "bonne connaissance de l'anglais, mais qu'il était francophone et vivait dans un milieu francophone", la commission le dirigeait automatiquement vers l'école française. Elle n'a accepté que quelque

30 cas de transferts, et une cinquantaine d'inscriptions en maternelle.

Les plus mécontents se tournent vers l'école protestante, nous déclarait hier le seul commissaire dissident à la CSMI, M. Bill Laccess, qui enverra lui-même sa fille dans un établissement du Laurensval

School Board, prête, selon lui, à recevoir tous les élèves "à bras ouverts".

De l'avis de M. Côté, ce maraudeage ne touche que des cas marginaux. Il signale cependant avoir fait parvenir au ministère copie de la publicité "invitante" que fait cette commission protestante dans les journaux locaux.

À Québec de régler le problème qu'il a lui-même créé (LeRoyer)

Tous les regards se tournent vers le ministère de l'Éducation pour le dénouement de la crise linguistique à Saint-Léonard. La Commission scolaire Jérôme LeRoyer s'est dite hier impuissante à résoudre l'impasse "créée par le gouvernement" et le Consiglio Educativo Italo-Canadese, qui se fait le porte-parole des parents mécontents, a réclamé un règlement collectif de tous les appels, tout en agitant une menace de requête en injonction pour obtenir l'accès des enfants italiens aux classes anglaises.

M. Rafael Iadelluca, président de la

Commission scolaire Jérôme LeRoyer a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que sa commission avait toujours prévu l'inapplicabilité de la loi 22 sur son territoire et qu'il appartient des lors au gouvernement "de trouver les remèdes aux problèmes créés par cette loi qu'il a adoptée".

En refaisant ses calculs suite à sa rencontre de mardi avec le sous-ministre Claude Beauregard, la CSJLR a trouvé quelque 200 places de plus à mettre à la disposition des enfants d'origine italienne dans son secteur anglais. Mais il en reste

encore au-delà d'une centaine à caser, qui ont prouvé leur connaissance suffisante de l'anglais; et les inscriptions tardives se poursuivent toujours.

On ne connaît pas actuellement d'autre commission scolaire au Québec qui soit aux prises avec le problème de Jérôme LeRoyer. Cette commission a reçu 739 demandes d'admission aux classes anglaises cette année, et 582 candidats se sont présentés aux tests linguistiques. Parmi eux, 400 y ont réussi, satisfaisant ainsi à l'exigence de la "connaissance suffisante de la langue d'enseignement" qui, aux termes de la loi 22, devrait permettre l'accès à l'école anglaise.

Mais par suite du contingentement du secteur anglais par le gel des effectifs, mesure décrétée par le gouvernement en avril dernier, la commission n'a que 7.300 places à offrir dans ses classes anglaises. Elle avait d'abord estimé ce nombre à 7.100, ce qui ne lui laissait que 75 places pour les nouveaux arrivants. Une interprétation plus claire de la mesure de "gel", par le ministère, est venue ajouter 200 places, ce qui n'est toujours pas suffisant, et n'adoucit en rien la colère de la communauté italienne.

"Ne resterait-il qu'un cas de refus, nous le défendons encore", déclarait hier un porte-parole du Consiglio Educativo Italo-Canadese qui avait convoqué la veille la houleuse réunion de la Casa d'Italia où quelque 600 parents ont signé conjointement un appel auprès de la Commission de surveillance de la langue d'enseignement. Ces appels contestent les décisions de la Commission scolaire Jérôme LeRoyer, mais aussi celles de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Dans ce dernier cas cependant, les parents refusent plutôt le diagnostic posé à la suite des tests, puisque la CECM a toutes les places requises pour

Voir page 6: Saint-Léonard

Le cabinet d'opposition, une bonne blague (Gillies)

OTTAWA (CP) — Quand on critique un parti, c'est son chef qu'on vise. C'est ce qu'a répondu, hier, le directeur national du parti conservateur, M. John Laschinger, aux accusations que venait de porter contre le parti un de ses propres membres, député de Toronto-Don Valley, M. James Gillies, par surcroît candidat possible au leadership du parti.

M. Gillies n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. Le parti, a-t-il déclaré hier midi, à Toronto, devant un groupe d'hommes d'affaires, n'a même pas de philosophie, ses membres manquent de discipline et les rouages de l'organisation sont enrayés.

Les Canadiens, a-t-il poursuivi, voient les conservateurs comme un groupement d'individus, alors qu'ils devraient être les membres d'une équipe bien structurée qui sait ce qu'elle a à faire et dans quelle

direction elle se dirige.

M. Gillies a expliqué cette prise de position publique en disant qu'il fallait soulever certaines questions fondamentales avant l'élection d'un nouveau chef, prévue pour février.

M. Gillies a droit à ses opinions, a fait valoir M. Laschinger, mais il semble avoir oublié ce que M. Stanfield a fait pour le parti conservateur depuis qu'il a succédé à M. Diefenbaker, en 1967.

"Personnellement, je crois qu'il a fait plus pour le parti qu'on ne le réalise", M. Laschinger a précisé qu'il parlait non pas en qualité de directeur national du parti, mais en qualité de conservateur engagé.

M. Stanfield, en succédant à M. Diefenbaker, a hérité d'un parti qui se trouvait en mauvaise posture financière et qui venait de subir une humiliante défaite aux

Voir page 6: James Gillies

Le fédéral s'efforcera d'allécher les Québécois

OTTAWA (CP) — Le député conservateur Walter Baker a fait état hier de documents ministériels secrets qui, dit-il, mettent en doute la valeur du programme fédéral d'enseignement des langues officielles et démontrent que les francophones sont favorisés à l'embouchage dans la fonction publique.

Les documents suggèrent au gouvernement, d'autre part, d'enjoliver l'image que les Québécois se font de la capitale de manière à les attirer dans la fonction publique. "En comparaison de Montréal ou de Québec, notent les auteurs du mémoire adressé au cabinet en juin, la capitale fédérale n'offre pas de quoi allécher les Québécois." Ils proposent, en conséquence: 1) de commander à l'Office national du film un documentaire à gros budget (\$250.000) vantant les joies de la capitale pour diffusion dans le Québec; 2) de mettre en oeuvre, tant du côté de la Commission de la fonction publique que de la Commission de la capitale fédérale, des programmes de propagande et d'information visant au même objectif.

M. Baker a toutefois insisté davantage sur la partie des documents qui traite de l'enseignement des langues et de l'embouchage des fonctionnaires.

"Il est désormais évident, a dit M. Baker en produisant des exemplaires des documents, que le mérite est un facteur de plus en plus négligeable dans l'appréciation du travail des fonctionnaires."

Les documents indiquent qu'il existe bel et bien des quotas de recrutement francophone dans l'administration, même si le gouvernement persiste à le nier.

"Les documents confirment ce que nous savions: que le programme d'enseignement des langues dans lequel le gouvernement a investi de telles sommes ne donne pas les meilleurs résultats."

"De l'aveu même des auteurs du mémoire dont nous faisons tenir copie, les fonctionnaires qui fréquentent les cours ne parviennent pas à manier les deux langues..."

"Si bien que les postes de l'administration requérant l'usage du français deviennent en fait des postes qu'il faut combler par des francophones au-delà des postes réservés aux francophones en vertu de la loi."

Suivant la politique officielle du gouvernement, les fonctionnaires unilingues qui consentent à apprendre la langue se-

conde sont autorisés à briguer des postes que la loi définit comme "bilingues".

M. Baker, qui représente à la Chambre des communes une circonscription (Greenville-Carleton) largement peuplée par des fonctionnaires, ne rate guère d'occasions de critiquer la politique de langue du gouvernement, bien qu'il prétende appuyer le principe de la Loi sur les langues officielles.

"Ces documents démontrent complètement ce maudit programme d'enseignement des langues, a dit M. Baker."

On y voit que les gens qui n'ont pas eu l'avantage de naître en français sont exclus d'un certain nombre de postes supposément bilingues. Or, c'est le cas de la majorité des Canadiens."

Selon certains fonctionnaires, a dit M.

Voir page 6: Les Québécois

L'armée de terre assène à Gonçalves le coup de grâce

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — En se prononçant hier aux petites heures contre la nomination du général Vasco Gonçalves au poste de commandant en chef des forces armées, l'assemblée de l'armée de terre a peut-être porté un coup mortel à la carrière politique de l'ancien premier ministre.

Cette décision qui, indique-t-on de

source militaire informée, a été prise par 240 délégués — officiers et hommes de troupe — réunis depuis mardi à la base de Tancos, à 140 km au nord de Lisbonne, pourrait bien mettre fin à son espoir d'influer sur le cours de la révolution portugaise.

Le général Gonçalves avait été remplacé vendredi dernier à son poste de chef du gouvernement par l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo face à une opposition grandissante au sein des forces armées et de la part des partis politiques vainqueurs des élections, en premier lieu le parti socialiste.

Le général Gonçalves était lui-même présent à la réunion de Tancos où il est demeuré quelques heures, prenant longuement la parole pour défendre sa politique d'orientation marxiste, avant de quitter brusquement la salle des débats pour manifester son mécontentement à l'égard du feu roulant des critiques des porte-parole du groupe des neuf officiers modérés du Conseil de la révolution.

L'assemblée de l'armée de terre a également approuvé — à une même majorité d'environ quatre contre un — une autre motion hostile à une participation de sa part à l'assemblée générale du Mouvement des forces armées (MFA), qui doit se réunir demain. Principal soutien du

général Gonçalves, l'assemblée du MFA a pratiquement assumé au cours des derniers mois le pouvoir politique au Portugal bien qu'elle n'ait pas officiellement reçu de mandat pour ce faire.

Dans sa résolution, l'armée de terre indique que ses délégués ne réintègreront l'assemblée générale que si elle était reformulée et reflétait plus fidèlement la su-

periorité numérique de la première sur l'aviation et la marine et si une plus grande représentativité était accordée aux provinces anticommunistes, indiquent-on de source informée.

Ainsi, il sera matériellement impossible de tenir l'assemblée du MFA à la date prévue. En effet, l'armée de terre dispose de 120 voix à l'assemblée du MFA (contre 60 à la marine et 60 à l'aviation) et, en son absence, cette assemblée n'aurait pas le quorum nécessaire pour se réunir.

La marine, qui a la réputation d'être la plus à gauche des trois armes, a ouvert hier sa propre réunion sous la présidence de l'amiral Antonio Rosa Coutinho, qui est favorable aux communistes.

L'amiral, en qui l'on voit le successeur de l'amiral Pinheiro de Azevedo à la tête de la marine, a accusé les grandes agences de presse internationales — AP, UPI, Reuter et AFP — de "persécuter" le Portugal et il a parlé des "eaux grasses" de la presse internationale. Il a déclaré qu'il avait été reçu de façon enthousiaste en Amérique latine et que revenir en Europe équivalait à un "retour en territoire ennemi".

Une assemblée de l'aviation, aussi prévue pour hier a été reportée au dernier moment de 24 heures, apparemment en

raison d'une scission entre le corps des officiers conservateurs et la fraction des sergents et des simples soldats favorables au général Gonçalves. La réunion devait avoir lieu à la base aérienne de Sintra, dans la banlieue de Lisbonne, mais un porte-parole a indiqué qu'elle se déroulerait ailleurs.

Voir page 6: Vasco Gonçalves

QUAND VOUS ACHETEZ UN DICTIONNAIRE EN 1975

assurez-vous qu'il s'agit bien d'un dictionnaire de 1975

chez votre libraire exigez un :

PETIT LAROUSSE

édition 1975

Voyez votre guide de **VOYAGES et TOURISME**

Page 13

LE JAPON

LE CHEMIN DES ÉTUDES

COMMENCE À LA

librairie dussault

8955 saint-laurent

tribunaux

Le juge Fabien sort de ses gonds

J'en ai m... de ce scénario pour obtenir des remises. Cette cause procédera tel que prévu le 16 septembre, a lancé hier le juge en chef André Fabien (Sessions de la Paix) avant de rejeter une requête de désignation déposée par Me Michel Proulx dans l'affaire Hélène Fontayne.

Le cheminement de ce dossier paraît en effet tortueux depuis le 10 février. Mlle Fontayne, selon la plainte, se serait rendue coupable de quatre libelles diffamatoires faux. Un co-accusé, Jacques Matti, a déjà été condamné à 15 jours de prison et à \$5.000 d'amende ou, à défaut, à trois mois de plus en prison. (Ce dossier est en appel).

Une autre accusée, Michelle Sénéchal, s'est reconnue coupable à deux chefs d'accusation de libelle diffamatoire faux dont la personne visée était l'animateur Réal Giguère, de Télé-Métropole.

Début février, c'est le bureau de Me Raymond Daoust qui représentait Mlle Fontayne.

Le 25 février, avis est donné que Me Jules Lesage occupera désormais comme procureur. Ce dernier présente un bref d'assignation contre le juge Emile Trotter, en mars, puis se désiste de ce bref. Le 27 mars, Me Lesage représente l'accusée et la date du procès est choisie: 11 juin, avec ordre d'assigner. Le 13 juin, le juge Roche reporte pro forma la cause au 6 août. Du 6 août, on passe au 7 août, pour fixer une date. C'est toujours Me Lesage qui est au dossier, mais non présent lors de la remise au 13 août qui marque le retour de Me Daoust au dossier.

C'est le 13 août que fut fixé la date "pour procéder", soit le 16 septembre. Hier, l'accusée disait être représentée par Me Danis, du bureau de Me Daoust, mais une lettre de Me Michel Proulx (27 août) demandait la désignation de cette cause. Ce que le juge Fabien se refuse à accorder, quel que soit le procurer occupant pour Mlle Fontayne.

De quoi se mettre martel en tête

Trêve de débiels. Les haut-parleurs qui traditionnellement rejoignent procureurs et prévenus dans les couloirs du Palais de Justice de Montréal sont restés muets mardi et hier, ce que constata un greffier qui tentait en vain de rejoindre un avocat, hier pour que soit instruite une cause prévue à l'ordre du jour du juge Ruston B. Lamb (Cour supérieure, juridiction criminelle).

Sitôt découverte cette lacune des services techniques du Palais, le juge eut à décider d'un appel de la Commission de l'industrie de la Construction (CIC), à l'encontre d'un employeur de Saint-Bruno, Marcel Tremblay, acquitté précédemment par le juge Deschamps d'avoir enfreint la règle sur la qualification professionnelle en faisant accomplir à un journalier un travail de

charpentier-menuisier.

Appel rejeté. Telle fut la décision du juge qui appliqua le bénéfice du doute à cet entrepreneur, même si un inspecteur de la CIC avait dressé un rapport: un journalier tenait un marteau et fixait du contreplaqué sur un toit en pente. On discutait quel peu sur la nature du marteau: ordinaire ou à air? Mais là n'était pas la question, le journalier admettait les faits,

l'employeur disait qu'il n'avait pas "fait exécuter" un travail de charpentier-menuisier à son employé. Le juge indiqua sa préférence: dans l'intérêt de la justice, il eut mieux valu une inspection portant sur une plus longue période. Jacqueline A... ne détenait pas de carte de compétence, bien sûr, mais est-on certain qu'il ne faisait pas, en début de journée, un travail de démarrage, destiné théoriquement à ses deux copains "à carte"?

Voyage annulé et argent remis

Le Club Méditerranée, c'est le repos attirant, en Martinique ou ailleurs. Vous vous laissez tenter, vous versez \$241 comme arrhes; mais 15 jours avant le départ prévu, des raisons vous poussent à contremander le voyage qui allait faire les délices de votre partenaire et de vous-même. Avez-vous droit au remboursement de la somme déjà versée?

Un juge de la Cour provinciale, division d'Accès à la justice (ou petites créances) vient de décider que oui, donnant raison à Marcel Bonin contre les Voyages Travaillade Ltée.

Cette agence disait avoir en vain tenté de récupérer l'argent versé par Bonin le 6 juin 1974 — les \$241 avaient été envoyés au Club Méditerranée qui possède certains règlements touchant des retenues sur les "cancellations".

Or, le requérant, estime le juge Maurice Paquin, ne saurait être lié par ces règlements du Club Méditerranée dont il n'avait pas pris connaissance.

Bonin récupérera donc ses \$241 de Travaillade qui devra se débrouiller avec le Club Méditerranée. La partenaire de M. Bonin, L. L'Allier, avait-elle reçu par chèque \$121? Elle nie avoir jamais reçu un tel chèque qui, après examen, porte une signature forgée et fut encaissé par Victoria Supermarket. Là encore, le requérant, suivant le juge, ne peut être tenu responsable du fait qu'un chèque de Travaillade a été intercepté.

La décision, rendue oralement le 18 août, n'est parvenue qu'hier aux services préposés à l'information, au Palais de Justice de Montréal.

Les voisins seront dédommagés

Des réparations effectuées en 1959, à Westmount, sur l'avenue Kensington, ouvrent la voie à des dommages de \$11.250 en ajoutant intérêts et coûts accordés par la Cour d'appel. Le tribunal renverse ainsi un jugement de la Cour supérieure (30 septembre 1971) qui avait débouté les requérants.

Le juge Kaufman décide que, malgré l'avis d'un expert appelé à témoigner, il importe peu de déterminer qu'elle est "la cause la plus vraisemblable des dommages" causés aux deux propriétés connexes, pourvu que les requérants aient établi un lien de cause à effet entre les dommages constatés et les

réparations effectuées par les trois intimés: A. Cohen Construction Company Inc., Franki of Canada Ltd et Concreters Ready Mix Ltd.

Les juges Belanger et Brosard disposent de l'appel comme le suggère le juge Kaufman qui accorde \$6.000 à Ruth Miller et \$5.250 aux héritiers de R. Brock Thomson.

L'action intentée en 1961 était de \$19.480 en dommages pour Thomson et de \$20.500 — chiffres provenant d'une évaluation d'entrepreneur, en ajoutant \$1.000 dans chaque cas pour perte de jouissance des lieux. Ulérieurement, ces réclamations furent réduites à

\$10.290 pour Thomson et à \$11.140 pour Miller.

Le juge Kaufman accorde \$6.000 à Ruth Miller et \$5.250 aux héritiers Thomson. Décision forcément arbitraire quant aux sommes, écrit le juge Kaufman, en forçant les trois intimés à payer conjointement et solidairement aux appelants (et appelants en reprise d'instance) les sommes établies par lui. Même si Franki, dans son mémoire, s'arrêtait à quelque \$8.000 de dommages si le tribunal était d'avis que Cohen, Franki et Concreters Ready Mix devaient être tenus responsables.

Westmount: 3,000 oubliés...

Des négligences dans la confection des listes électorales de la municipalité de Westmount ou des élections municipales se tiennent en novembre font qu'au moins 3.000 électeurs ont été oubliés.

Selon M. Fred Leclair, directeur de l'Association des locataires du Bas-Westmount, c'est surtout dans le bas de la ville, la partie la plus pauvre, que les noms des électeurs ont été oubliés.

Ainsi, des 200 électeurs de la rue Saint-Antoine, seulement 71 figurent sur les listes mais les autorités municipales expliquent que la densité de population dans ces lieux a rendu plus difficile le travail des énumérateurs.

Pratt & Whitney

Trois ex-grévistes libérés

par Clément Trudel

Le centre de détention de Parthenais a remis hier en liberté André Choquette, Serge Phillips et André Normandin, trois ex-grévistes de la United Aircraft — maintenant revenue à la raison sociale Pratt & Whitney — peu après que le juge Ruston B. Lamb, de la Cour supérieure, eut agréé trois requêtes à cet effet.

Les trois étaient détenus depuis le 13 mai 1975 à Parthenais, après que des incidents se furent produits à l'usine de Longueuil; ils attendent leur procès devant jury le 10 novembre, de même que 31 de leurs camarades du syndicat local 510 des Travailleurs unis de l'automobile (TUA).

On se rappelle que le juge Maurice Rousseau avait libéré, le 20 mai, moyennant certaines conditions, trente des 34 détenus, mais que Choquette, Normandin, Phillips et McCutcheon (ce dernier doit purger une sentence jusqu'en novembre pour "méfaits" survenus à la même usine en octobre 1974) étaient laissés en détention pour motif d'intérêt public, suivant les prétentions du ministère public.

Hier, l'avocat des trois militants; Me Pierre-Olivier Boucher, a fait valoir — ce que concède le ministère public —

que, la signature d'une convention collective étant intervenue le 28 août entre les parties, il n'y avait plus lieu de garder en prison ses clients, dont l'un, Choquette, a été acquitté le mois dernier de quatre chefs d'accusation, et dont les deux autres ont effectivement purgé la peine imposée par le juge Emile Trotter, en août également.

Les trois doivent s'astreindre aux conditions qui suivent: 1) garder la paix; 2) ne participer à aucune manifestation syndicale, sauf aux assemblées du local 510 des TUA; 3) ne pas chercher à entrer en contact avec les 10 présumées victimes de séquestration (lors de l'occupation de l'usine en mai); 4) ne pas s'approcher à plus de mille pieds des usines de la Pratt & Whitney, hormis en automo-

bile, ou si la compagnie s'avisait de les rappeler au travail. Quelques applaudissements vite résorbés ont suivi, au Palais de justice, l'annonce de la remise en liberté des trois militants syndicaux. Le juge Lamb demanda à son huissier audient de faire évacuer la salle, les quelque 40 sympathisants ayant tendance à troubler la quiétude de la Cour.

A diverses phases des procédures, depuis leur incarcération, les prévenus Choquette, Phillips et Normandin ont eu affaire au juge Maurice Rousseau ainsi qu'aux juges Ducros, Hugessen, Rothman et Tessier.

L'obstacle principal qu'avaient vu les juges Rousseau et Hugessen à leur remise en liberté tenait au fait que le conflit à la United Aircraft était toujours en cours.

Congrès de la presse catholique à Edmonton

CITE DU VATICAN (AFP) — Radio Vatican annonce que les 26 et 27 septembre se tiendra, à Edmonton, Canada, le congrès annuel de l'Association de la presse catholique pour la région nord-occidentale du pays.

Parmi les sujets à l'ordre du

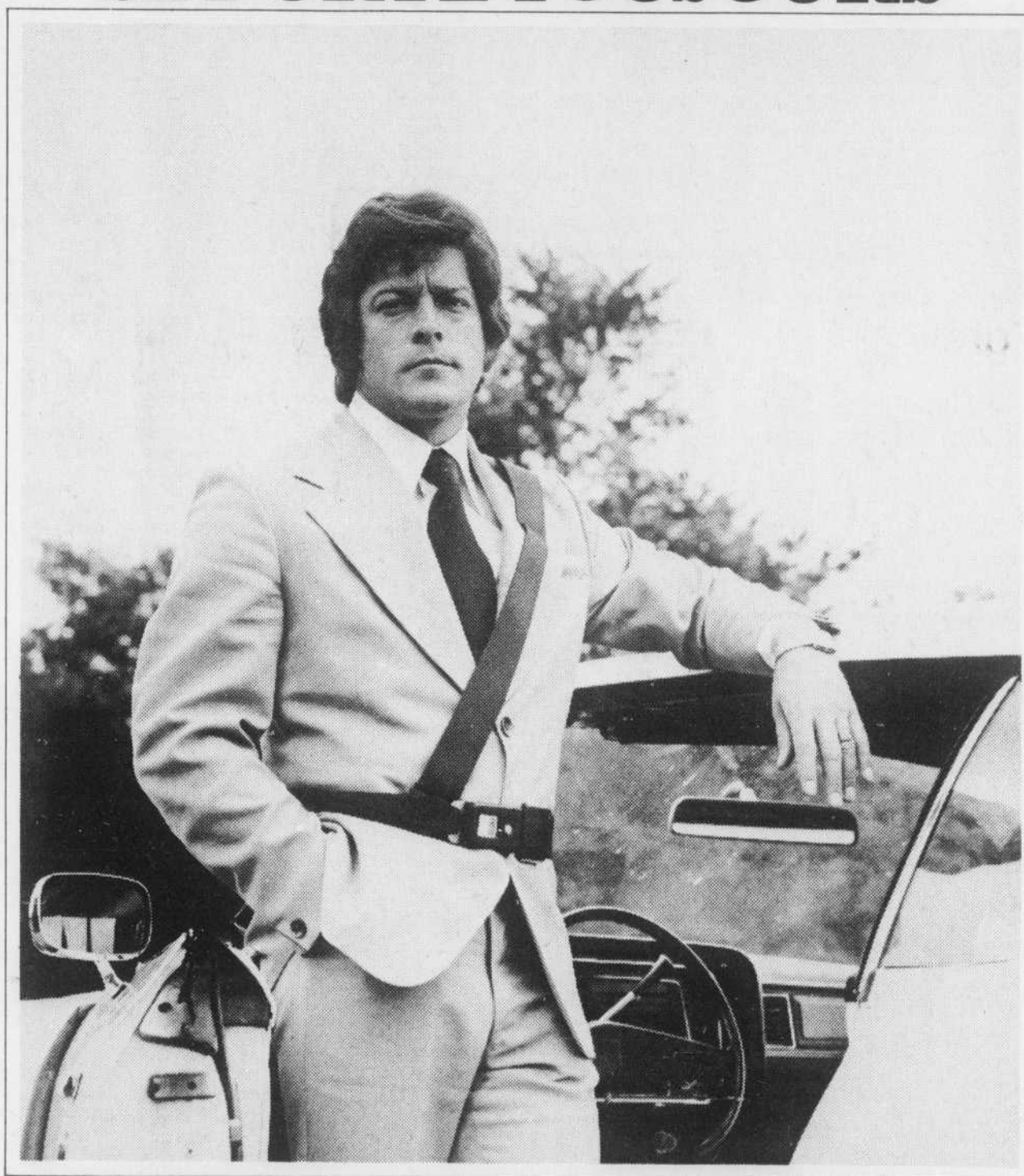
jour, a précisé Radio Vatican, figurent les thèmes: la presse catholique dans le monde contemporain et la presse catholique, instrument de réconciliation.

Le R.P. Jeremy Harrington, franciscain, président de l'association et M. Ed Wall, directeur

du National Catholic News Service, qui est l'agence d'information de l'église des États-Unis, interviendront dans les débats.

Le congrès, conclut Radio Vatican, s'ouvrira par une messe célébrée par Mgr Joseph MacNeil, archevêque d'Edmonton.

UNE VOITURE SE PORTE TOUJOURS



AVEC UNE CEINTURE

Une étude scientifique a été effectuée à partir de 28.780 accidents de la route et des 37.511 personnes impliquées qui occupaient les places avant. Il a été établi que dans le cas des collisions survenues à des vitesses inférieures à 60 m/h, aucune mort n'avait été déplorée chez les personnes qui avaient pris soin d'attacher leur ceinture de sécurité.

Par contre, des pertes de vie ont été enregistrées lors d'accidents survenus à moins de 12 m/h, chez les personnes qui avaient négligé de porter leur ceinture de sécurité.

PORTEZ VOTRE CEINTURE DE SÉCURITÉ... LA MODE EST À LA VIE.

Enfin disponible



"Un aussi remarquable travail mérite une immense diffusion".
Reginald Martel La Presse

"Ce livre est un chef-d'oeuvre, un modèle, un ouvrage qui se lit pour le plaisir d'apprendre."
Jean Ethier-Blais

DEUX LANGUES, SIX IDIOMES

PAR

Irène de Buisseret

Manuel pratique de traduction de l'anglais au français

PRÉCEPTES — PROCÉDÉS — EXEMPLES — GLOSSAIRES — INDEX

Dessins de Madeleine Beaudry

\$27.50

Commandes postales acceptées:

Librairie Renaud-Bray

5219 Côte des Neiges, Mtl.
342-1515



Don Voyage
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

arrivez en VIE
quelqu'un vous attend

Arpenteurs du Stade pénalisés pour avoir assisté aux funérailles de leur camarade

par Jean-Pierre Charbonneau

Quatre arpenteurs du chantier olympique ont été transférés hier après-midi et risquent d'être congédiés d'ici peu, pour avoir contrevenu à un ordre de la compagnie Désourdy-Duranceau interdisant à tous les arpenteurs d'assister aux funérailles de leur confrère, Jean-Marie Lesage, tué vendredi dernier dans l'écroulement d'une poutre de 85 tonnes.

Hier soir, une trentaine d'arpenteurs du stade olympique, soit la majorité ont tenu à manifester publiquement leur mécontentement en se réunissant dans une brasserie de l'est de la ville afin de faire part de leur griefs à des journalistes.

Dans la matinée, 25 d'entre eux avaient

bravé les menaces de leur employeur en abandonnant le travail quelques heures pour assister au service de leur compagnon à l'église Sainte-Bibiane.

Selon les renseignements recueillis, le surintendant de l'arpentage au stade olympique, M. Jules Mathurin, a réuni ses hommes dans la journée de mardi pour discuter de l'attitude à prendre quant aux funérailles de Jean-Marie Lesage. A cette occasion, les arpenteurs ont demandé la possibilité de rendre un dernier hommage à leur malheureux compagnon de travail.

M. Mathurin aurait refusé la demande de ses hommes en décidant que chacune

des trois équipes pourraient aux maximum déléguer un ou deux des siens.

Hier matin, peu avant 8h, un groupe de cinq arpenteurs, qui devaient mettre en position un vousoir, ont décidé de quitter le travail pour se rendre aux funérailles. Avant leur départ, ils ont été convoqués par M. Mathurin qui leur a déclaré qu'ils risquaient d'encourir des sanctions s'ils quittaient le travail. Quatre des cinq arpenteurs ont passé outre à cette menace et se sont rendus à l'église Sainte-Bibiane, imités par une vingtaine de confrères d'autres équipes qui, eux, avaient été mis en garde avant de partir par leur contremaître.

Parmi les quelque 25 arpenteurs qui ont bravé les mises en garde, cinq ou six appartiennent au chantier du métro. Mardi soir, les compagnons de travail de ces derniers avaient été rejoints par téléphone à leur domicile et avertis par leur contremaître que s'ils ne se présentaient pas au travail le lendemain, ils seraient congédiés. Ceux qui se sont rendus au service funéraire avec leurs confrères du chantier du stade n'avaient pu être rejoints par le représentant de la compagnie.

Après la cérémonie religieuse, tous les arpenteurs présents ont décidé de ne pas

Voir page 6: Arpenteurs

Important preneur aux livres arrêté

Garry Hart, 39 ans, un preneur aux livres dont le chiffre d'affaire quotidien atteignait jusqu'à \$40,000, a été arrêté mardi soir par les limiers de la police de la CUM et de la Sûreté du Québec.

L'individu qui a déjà été condamné à cinq reprises dans le passé pour ses activités dans le bookmaking, avait installé sa combine dans un appartement de la rue Thomas à Valleyfield.

Lors de la perquisition des enquêteurs des brigades des moeurs de la CUM et de la SQ, le prévenu avait déjà enregistré pour \$12,800 de paris sur les sports professionnels.

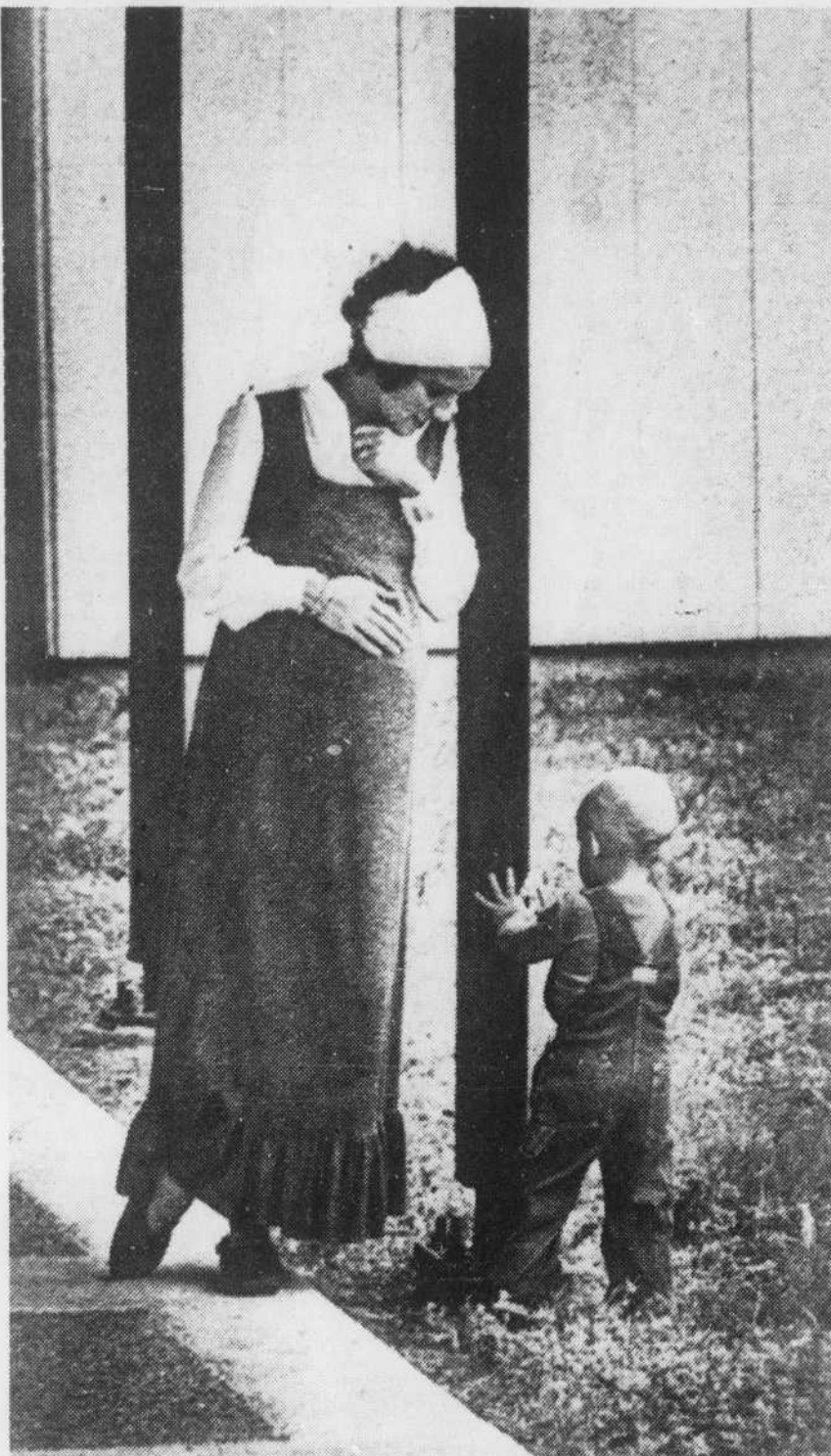
Selon les documents saisis par les policiers, Hart avait une clientèle d'une soixantaine de personnes, la plupart des hommes d'affaires, qui pariaient entre \$100 et \$2,000.

Les cols bleus d'Outremont sont en grève

Les ouvriers manuels à l'emploi de la ville d'Outremont ont cessé le travail depuis mardi, mettant ainsi aux préparatifs des fêtes populaires qui doivent marquer le centenaire d'Outremont, vendredi et samedi prochains.

Cet arrêt de travail survient en cours de contrat, les cols bleus d'Outremont voulant apparemment protester contre l'incapacité de leur syndicat d'en venir à une entente avec la ville sur certaines classifications de tâches.

Devant l'échec des discussions en cours, l'administration municipale d'Outremont a d'ailleurs proposé de soumettre le cas à un arbitrage impartial mais jusqu'à maintenant, la partie syndicale a refusé de recourir à un arbitre.



Margaret Trudeau, épouse du premier ministre du Canada, prend un moment de repos en compagnie de son fils Sacha, dans les jardins de sa résidence, à Ottawa. La jeune femme célébrera son 27^e anniversaire de naissance à la fin du mois et elle donnera naissance à un troisième enfant, au début d'octobre. (Téléphoto CP)

Verte mercuriale à un cabaretier

par Jean-Pierre Charbonneau

Pour avoir demandé à son "portier" qu'il avait été obligé d'engager sur ordre de certains caïds du milieu, de sortir manu militari, un client dont la figure ne lui revenait pas, un cabaretier du quartier Pointe Saint-Charles, M. Pierre Jean, a été condamné, hier, à une journée de prison et à \$2,500 d'amende ou, à défaut, à six mois de prison.

En prononçant cette sentence, le juge Redmond Roche a déclaré qu'il était temps à l'aube de l'année olympique, que l'on mette fin à la violence qui règne actuellement dans le milieu des cabarets et des établissements licenciés de la métropole. Le magistrat s'est élevé contre les propriétaires de bar qui engagent des individus sans scrupules pour maintenir la "paix" dans leur établissement.

L'incident qui a donné lieu à cette sortie du juge Roche, s'était produit le 24 dé-

cembre 1973. Ce jour-là, M. Gerald Jarman, un vétéran de 44 ans de l'aviation américaine, était au bar-salon Chez Jean-Pierre, 167 rue Charlevoix, avec sa femme et sa soeur qui demeuraient à proximité.

Après le repas, M. Jarman a présenté à la serveuse un billet de 20 américain pour payer le repas. L'employée a refusé l'argent et a refusé le client à son patron, assis à la table voisine en compagnie d'un personnage bien connu de la pègre et aujourd'hui décédé, Raymond Gagné, dit Chapeau.

M. Pierre Jean, qui, à l'âge de 75 ans, a à son actif une expérience de plus de 50 ans dans le milieu des cabarets, a refusé d'accepter le billet de \$20 et a plutôt choisi d'enguirlander son client parce qu'il était américain. A un moment donné, au cours de l'échange de propos acrimonieux, le débitant a fait signe à Chapeau Gagné en lui disant: "Sors-le".

Constatant la carrure impressionnante de l'Américain, le truand qui a pourtant fait ses premières armes dans le monde de la boxe, est allé chercher de l'aide au bar, situé à l'arrière de l'établissement. Il est revenu quelques instants plus tard avec quatre personnages de son acabit et a commencé à faire un mauvais parti à l'étranger en commençant par pousser ses deux compagnes à l'extérieur des lieux.

M. Jarman a réussi à envoyer au tapis deux de ses adversaires mais il n'a pu échapper à son sort et il s'est finalement retrouvé à l'hôpital Général où il a dû être gardé une journée à cause de la gravité de ses blessures.

A la police, l'ancien aviateur a raconté tout ce qu'il savait, ce qui a permis aux sergents-détectives Fernand Villeneuve et Claude Larivière, chargés de l'affaire, d'inculper pour voie de fait grave le "portier" Chapeau Gagné et le propriétaire

À la CTCUM

Une pétition réclame la convocation de l'assemblée syndicale

Les 2.000 employés de soutien de la CTCUM sans lesquels les services de transport en commun à Montréal seront paralysés, ont l'intention de se réunir en assemblée générale le plus tôt possible, tel qu'en fait il y a une pétition qui circule actuellement parmi eux et rien n'interdit de penser qu'un vote de grève ne sera pas pris lors de cette assemblée qui aura lieu vraisemblablement la semaine prochaine.

Le 20 août dernier, lors de la présentation des offres salariales de la CTCUM en assemblée générale, les membres avaient rejeté entièrement ces offres et avaient demandé à l'exécutif du front commun syndical regroupant les trois syndicats impliqués de poursuivre les négociations jusqu'au 20 septembre.

Depuis, après la grève des chauffeurs qui ont finalement signé leur convention collective, des négociations ont eu lieu mardi et hier, la première séance avec les représentants du front commun et la deuxième séance avec les employés de garage.

Aujourd'hui une séance est prévue avec les employés de bureau et demain une seconde séance avec le front commun est prévue.

Mais jusqu'à présent, selon M. Serge Ménard, président du syndicat des employés de bureau (360 membres) il n'y a aucun rapprochement tant sur les clau-

ses communes que sur les clauses particulières qui se négocient à la table sectorielle.

Devant cette situation, les syndiqués du front commun ont entrepris de faire circuler une pétition demandant à leurs représentants syndicaux de convoquer une assemblée avant celle qui avait été initialement prévue le 20 septembre.

D'après le nombre de noms déjà accumulés en pétition, il paraît inévitable pour les représentants des syndicats impliqués qu'une telle assemblée soit convoquée possiblement dans le courant de la semaine prochaine.

Cette demande prématurée d'une assemblée alors qu'on avait d'abord convenu de poursuivre les négociations au moins jusqu'au 20 septembre pourrait indiquer un désir des membres de rompre immédiatement les négociations et de déclencher la grève.

Déjà, le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a affirmé qu'en cas de débrayage des employés de soutien, ou même d'un seul groupe de ces 2.150 syndiqués, les services de transport seraient interrompus.

Selon M. Ménard, l'attitude de l'employeur jusqu'à présent n'est pas de nature à favoriser le moindre rapprochement bien que, dit-il, une certaine évolution s'est produite au niveau de clauses très secondaires.

En gros, les employés de bureau, de garage et les caissiers, demandent des augmentations de salaire de l'ordre de 40% pour la première année tandis que la CTCUM offre 12% pour la première année et 11% pour la seconde année. La demande initiale et inchangée du front commun signifierait, selon M. Jacques Guilbault, négociateur de la CTCUM, une dépense salariale de \$16,9 millions pour les douze premiers mois tandis que l'offre de la CTCUM se chiffre, en masse salariale, par \$7,1 millions pour 24 mois.

M. Hanigan admet que les parties sont très éloignées l'une de l'autre et tout paraît demeurer au point mort, après les premières rencontres de cette semaine.

Manifestation devant Kik Cola

Les grévistes de la compagnie d'em-bouteillage Lafrance et fils ont dressé hier matin une ligne de piquetage devant l'usine de Kik Cola à Montréal et les camionneurs de cette compagnie ont refusé de franchir la ligne de piquetage, en guise de solidarité avec les grévistes.

Les 10 travailleurs de Lafrance et fils de Saint-Hyacinthe, membres de l'Union canadienne des travailleurs des brasseries et liqueurs douces (FTQ), sont en grève depuis le 1^{er} juillet dernier et tentent de conclure leur première convention collective.

Après un an de grève

Les employés d'Aéro-Club font le point

par Pierre S. Pettigrew

Les dix grévistes de l'Aéro-Club de Montréal, membres de la Fédération nationale du Québec (CSN), ont accusé, hier, les gouvernements fédéral et provincial d'appuyer la compagnie Aéro-Club en lui rendant d'"inestimables services" qu'ils qualifient de patronage politique.

Ce sont d'ailleurs ces services, estime M. Daniel Nard, président du syndicat des employés de l'Aéro-Club, qui permettent à la compagnie de M. Roger Leblanc, d'être aussi indifférents au conflit qui dure depuis le 3 septembre 1974.

Les grévistes ont notamment surpris des militaires à remplir les réservoirs d'hélicoptère, responsabilité généralement assurée par les grévistes.

M. Nard affirme que ce n'est pas le seul fait qui lui permet d'accuser les gouvernements de faire le rôle de "scabs" dans le présent conflit. En effet, les avions défectueux ont été réparés au Cégep Édouard-Montpetit, et ce, sans frais. De plus, dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration défraye 50 pour cent du salaire de certains scabs.

Les grévistes ont aussi accusé l'armée canadienne d'acheter de l'essence à la compagnie Roger Leblanc Aviation et de payer 20 cents de plus le gallon que celui-ci paye à la compagnie Esso qui lui fournit.

Il semble aussi que le ministère de la Consommation et des Corporations refuse d'interdire et même de faire enquête sur la publicité frauduleuse de l'Aéro-Club, malgré une plainte déposée le 9 septembre 1974.

L'Aéro-Club est, d'après sa charte obtenue en 1944, une compagnie à but non lucratif, dont l'objectif est "de promouvoir l'aviation en général et d'entraîner les personnes dans l'art du pilotage et de la navigation".

Roger Leblanc, directeur de la compagnie, exploite aussi trois autres compagnies qui entretiennent, soutiennent les grévistes, des liens pour le moins "surprenants" avec l'Aéro-Club. Ces trois compagnies sont Provincial Aviation de

Voir page 6: Aéro-Club



COOPÉRER — C'EST QUOI ?

- Carrefour d'initiation à la coopération internationale
- Trois séries de rencontres d'octobre 1975 à mai 1976
- "Perspectives sur le développement"
- "Coopération et développement"
- "Initiation au relativisme culturel"



CECI (Centre d'études et de coopération internationale)
4824, Côte-des-Neiges,
Montréal H3V 1G4
Tél.: 735-4561



COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
ÉDUCATION PERMANENTE

COURS DU SOIR

SESSION: Automne 1975

ANGLAIS 201:
ANTHROPOLOGIE 902:
ART 101:
ART 201:
ART 403:
ÉCONOMIQUE 920:
ESPAGNOL 101:
ESPAGNOL 301:
FRANÇAIS 902:
FRANÇAIS 202:
FRANÇAIS 302:
GÉOGRAPHIE 312:
HISTOIRE 922:
PHILOSOPHIE 101:
PHILOSOPHIE 201:
POLITIQUE 940:
PSYCHOLOGIE 901:

Conv. orale et écrite
Int. à l'ant. soc. et culturelle
Organisation picturale
Organisation picturale II
Histoire et esthétique IV
Introduction
Elémentaire I
Intermédiaire I
Linguistique
Théâtre
Roman
Le Canada
Hist. écon. et soc. du Canada
Init. au projet philosophique
Les visions du monde
Introduction
Dév. de la personne

mardi
jeudi
mercredi
mercredi
lundi
jeudi
mardi
mercredi
mardi
mercredi
jeudi
jeudi
mardi
lundi
jeudi
mardi
lundi

Début des cours: Semaine du 8 septembre
Renseignements demande de prospectus:

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, Crémazie
Montréal H2M 1M3

TÉL.: 381-4293

COURS DE POTERIE

session automne

Initiation à la Céramique
Tourneage intermédiaire et avancé
Façonnage - Conception
Technologie des Glacures
Moulage et Calibrage
Inscription immédiate à la

POTERIE BONSECOURS

433, rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal.
844-6253 844-6165

INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 1975
GROUPE DE 15 À 25 ÉLÈVES
SECONDAIRE I, II, III
RENSEIGNEMENTS: 849-2275
ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL

(École de Rattrapage Enr.) Jacques Duval, directeur

École reconnue pour fin de subventions.
Membre de la Fédération des écoles privées de la Province de Québec.

1600, rue BERRI (Palais du Commerce) suite 213

Accès direct au métro
Berri-de-Montigny

éditorial

L'ACDI, horizon 80

Le Canada entendait donner le plus d'audience possible et, partant, le plus d'impact, au lancement de sa nouvelle stratégie du développement, et il y a réussi. Ainsi, le document de base de la coopération canadienne avec les pays en voie de développement a été révélé alors que la septième session d'urgence des Nations unies abordait à New York la phase concrète de ses travaux sur la même question, l'opération a été pilotée par nul autre que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures devant le corps diplomatique au complet et c'est toujours M. MacEachen qui a choisi d'aller, dès le lendemain soir, défendre les grandes options canadiennes devant la tribune onusienne. Car si, jusqu'alors, Ottawa avait une Déclaration de politique extérieure et poussait de l'avant sa Troisième option, aujourd'hui il vient de se doter d'un instrument essentiel, que nous intitulerons Stratégie de la coopération pour l'horizon 80.

Notre omission du mot développement est volontaire, et nous y reviendrons. En dépit des réticences de M. MacEachen à appeler ce document "réévaluation anglo-saxonne", il s'agit bien de "réévaluation", qui, sans être anglo-saxonne n'en est pas moins capitale. En un mot comme en dix, nous sommes bien en présence d'une stratégie qui est tout autant celle de la coopération internationale que celle de notre propre "décollage" vers le développement d'après-crise.

Première constatation, donc, notre option nouvelle est optimiste. Car elle découle d'une prise de conscience telle que l'analyse canadienne du "milieu international" est soutenue par un souci d'équité — le mot revient souvent — qui nous met au diapason du tiers monde. Il ne s'agit pas d'une confusion née de la terminologie et par la remise en question des notions traditionnelles, on devine l'élaboration de cette stratégie n'a pas dû aller sans déchirements: l'ordre économique dont il est question dans le document canadien, s'il n'est pas fondamentalement l'ordre économique nouveau revendiqué par certains pays du tiers monde, n'en est pas bien loin car il se définit comme plus juste; plus fondamentalement encore, il découle de la constatation que le Canada, pays industrialisé, est aussi à certains égards, un "pays en développement". Cet euphémisme que l'ACDI semble avoir retenu appelle quelques réserves car il est de nature à cacher l'autre réalité: que tout ce qui n'est pas pays industrialisé n'est pas en développement, la notion "en développement" signifie que le pays concerné a déjà décollé et même si l'ACDI cherche par là à indiquer la dynamique propre à ces pays, elle court le risque de faire croire que cette catégorie de pays est la majorité, alors que le problème le plus déchirant de notre époque est qu'à côté existe l'immense océan du sous-développement; si le pays "en développement" a des chances de

relever son défi, le sous-développé voit au contraire se creuser l'écart entre lui et le train du développement.

Cette réserve n'enlève rien, toutefois, au mérite d'un document officiel de référence qui a le courage de reconnaître les erreurs passées (surtout celles des autres), qui a vu des canaux dits de développement fonctionner souvent au bénéfice du donateur et aux dépens du présumé bénéficiaire.

Il y a beaucoup à dire sur cette "Analyse du milieu", qui à elle seule devrait marquer un tournant. Car si elle porte en germe les politiques explicites plus loin dans le document, elle a le grand avantage d'aller jusqu'au bout d'un raisonnement qui laisse espérer, par "sa flexibilité" — M. MacEachen l'a promis — que cette stratégie ne se limitera pas aux 21 points actuels.

Car, par les objectifs qu'elle véhicule on est tenté de parler même d'idéologie — l'Analyse du milieu et des perspectives est plusieurs crans au-dessus des politiques explicites, à tel point qu'il a fallu préciser: "L'assistance canadienne au développement international demeurera compatible avec les grands objectifs de la politique étrangère du gouvernement". On n'en avait jamais douté, on savait que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, donc le gouvernement fédéral, était au bout de la ligne hiérarchique de l'ACDI, mais c'est le fait de l'avoir inscrit là qui intrigue. Car, abstraction faite des personnalités en présence, on peut aussi se demander si une telle affirmation dans un document officiel signifie que l'ACDI risque d'aller trop loin? Ou que le gouvernement s'engage à rectifier sa perspective en fonction des réalités nouvelles de la coopération?

Ceci dit, l'articulation de cette stratégie nouvelle — qui n'est pas assez explicite — tient dans le fait que la coopération couvre deux notions fondamentales, à savoir l'assistance et le développement. Et de ce fait, et on ne l'a pas assez souligné, si le Canada maintient ses programmes en cours et s'engage à renforcer son assistance aux plus pauvres parmi les pauvres, il refuse de persévérer dans l'erreur du "saupoudrage" de l'aide au développement. C'est là que réside le grand tournant de cette stratégie, le point 3 en particulier du document lancé mardi: la coopération tri ou multipartite. Le postulat d'Euclide de la coopération pour l'après-crise en somme, qui dit: "Le Canada recherchera activement la coopération d'autres pays et institutions dans les projets d'aide au développement, à condition toutefois que leurs ressources ou leurs compétences aient un effet multiplicateur sur les ressources canadiennes ou puissent y ajouter des dimensions nouvelles".

En d'autres termes, on intéressera les capitaux des pays exportateurs de pétrole à des

projets communs de développement qui "combinent leurs ressources et les compétences canadiennes".

L'autre grande idée, appelée discrètement "nouvelles formes de coopération", consiste à coopérer avec un certain nombre de pays en fonction de nos "intérêts réciproques et des échanges mutuellement avantageux". On va ainsi au-devant de certains pays en développement comme l'Algérie, par exemple, qui refuse l'aide aliénante, forme raffinée d'une certaine charité de haut vol qui renforce la dépendance du receveur par rapport au donateur et qui, de ce fait, tient compte de priorités extérieures au pays en développement. Et il est évident que les meilleures relations sont celles où les deux partenaires trouvent leur compte dans la coopération.

Il ne s'agit pas des seuls pays exportateurs de pétrole, mais de tous ces exportateurs de matières premières qui sont par rapport à nous ce que nous sommes par rapport aux colosses américains, communautaires européens ou même japonais. Il est symptomatique de noter que ce point précis est relativement élaboré dans le document, et dresse la liste de ce que le Canada peut faire pour ces pays.

Dans la mesure où, globalement, nous déliions une plus grande part de notre assistance au tiers monde, dans la mesure où nous mettrons l'accent sur le transfert des bénéfices, nous favoriserons une plus grande participation des pays en développement à l'édification d'un ordre économique plus équitable, qui n'est pas nécessairement un ordre nouveau mais bien plus un ordre amélioré en fonction des besoins du tiers monde. Il s'agira maintenant d'établir la liste de cette vingtaine de pays en développement. Car si, avec un budget dépassant les 900 millions de dollars cette année, avec la promesse formelle de porter notre niveau d'aide à ce 0,7% du PNB que refusent d'autres pays mieux pourvus que nous, nous pouvons augmenter aussi notre contribution au programme d'aide alimentaire, il nous faut amorcer au plus tôt la réalisation concrète de ces programmes tri et multipartites.

Le temps s'est accéléré, et il risque de jouer contre nous, aussi bien à cause des réticences du tiers monde proche de nous que nous avons déçu par notre absence politique, que par les réticences de nos amis du bloc industrialisé. Car, indépendamment des réserves techniques que l'on peut formuler à l'égard de notre Stratégie, il faudra les convaincre qu'ils ne feront pas les frais de notre politique.

Il ne faut pas se cacher que l'ACDI, depuis mardi, a créé la notion de Partenariat dans la coopération, qui met les deux bouts du canal du développement au même niveau. C'est son principal mérite, c'est aussi par là qu'il sera peut-être attaqué.

Georges VIGNY

La stratégie et le moment

Je ne vais pas non plus succomber à la tentation d'appeler ce document une réévaluation anglo-saxonne de la politique canadienne de développement international, même si je puis vous assurer que ce n'est pas sans une inspection profonde et un certain degré d'angoisse que le Cabinet, l'ACDI et les autres ministères concernés ont élaboré, après avoir dressé nombre d'avant-projets et de projets, le texte final de la stratégie. Entreprenez à un moment où l'économie mondiale sombrerait dans la pire récession depuis plus de trente ans, subissait les plus terribles assauts de l'inflation depuis les années vingt et devait se remettre d'un renchérissement sans précédent des coûts de l'énergie, notre étude n'était pas des plus faciles. D'un projet à l'autre, il fallait se méfier de nouvelles prévisions étroites et simplistes, et donc excessivement pessimistes, quant à l'avenir économique de la planète. D'un mois à l'autre, nous étions soumis à un feu nourri de nouveaux faits, à une nouvelle énonciation des exigences croissantes des pays en voie de développement ou à une nouvelle réponse de la part des pays industrialisés. Et tout cela au moment même où des négociateurs tentaient de s'entendre sur un nouveau système monétaire international et de lancer la troisième réforme du commerce international depuis la guerre.

En dernière analyse, nous avons jugé bon d'adopter un optimisme prudent. Nous avons mis sur une reprise de la croissance, sur une coopération internationale plus efficace et plus étendue, sur des transferts de ressources accrues entre pays riches et pauvres et sur une réforme graduelle des institutions économiques internationales destinée expressément à combler l'écart et à rétablir l'équilibre entre les uns et les autres. Au niveau des détails, nous nous attendons à ce que les événements démentissent certaines de nos conjectures. Nous ne prétendons donc pas, en dévolant cette stratégie de développement international, déposer les tables de la loi, sans égard à ce qui arrivera au cours des cinq prochaines années. Les experts de l'ACDI et d'autres fonctionnaires continueront de suivre de près l'évolution de la situation mondiale, tant en ce qui concerne la production alimentaire, les termes de l'échange et l'industrialisation que les recettes de devises étrangères et l'endettement. Si les circonstances l'exigent, le Cabinet est même prêt à modifier, dès 1976, l'orientation de la politique canadienne en matière de développement international.

■ **extrait de la présentation de la Stratégie de la coopération et du développement par M. MacEachen, devant le corps diplomatique, le 2 septembre 1975.**

lettres au DEVOIR

Deux nationalismes qui se ressemblent

Le nationalisme, c'est la déformation du patriotisme et c'est la cause principale des guerres. Les récents événements en CORSE nous permettent une fois de plus de déceler, à partir de frustrations collectives, les illusions de l'aventure séparatiste dans l'île et... ailleurs.

La Corse est une île au Sud de la France, montagneuse (des sommets de 7-8.000 pieds). Elle a environ 110 miles de long par 50/60 miles de large. Elle est entaillée de profondes vallées avec des côtes très découpées, des plateaux intérieurs et une grande plaine littorale face à l'Italie. Ses paysages riches de toutes couleurs et son climat doux en font un vrai paradis pour les peintres et les amoureux. C'est "l'île de Beauté".

— La République de Gênes cède l'île à la France vers 1768. Une tentative de sécession, organisée par l'Angleterre fut étouffée par Bonaparte lui-même, dont l'accession à l'Empire lia définitivement la Corse à la France.

L'activité économique de l'île était encore il y a quelques années très faible: agriculture de type méditerranéen, activité industrielle médiocre, tourisme peu développé. Toutefois, l'île tire des ressources appréciables d'une fonction originale: C'est une pépinière de fonctionnaires pour la France. Ils rapportent des sommes considérables par les pensions et les retraites.

— Depuis 150 ans, les Corses quittent leur pays pour la France et ses colonies. On les retrouve... douaniers, gendarmes... hauts fonctionnaires... préfets... gouverneurs des colonies ou... gardes-chiourmes au bagne (avant 1949 en Guyane) ou encore... proxénètes ou vedettes de "la French Connection"... sur l'île, les parents poussent les enfants aux études secondaires pour réussir les concours d'entrée dans l'administration. Très curieusement, le moindre berranger dans la montagne vous expliquera les difficultés du dernier "Bac" (fin d'études secondaires) ou les chaussettes du dernier concours d'entrée de l'administration des impôts.

Comme les Canadiens français, les Corses sont aimables, très accueillants et ont un sens développé de la famille. Mais aussi comme les Canadiens français, ils sont susceptibles, se vexant pour un oui, pour un non et croient que l'étranger ou les "Pinsuts" (continentaux) leur veulent du mal et ne les comprennent pas. Les Corses ont eu une activité débordante pour la France et ses colonies mais n'ont jamais eux-mêmes pris en charge le développement et les investissements financiers dans l'île.

Comme les Canadiens français qui laissent aux Américains et aux Anglais le capital-risque et le développement industriel du Québec, la "Diaspora" corse (le haut fonction-

naire de Paris ou l'homme d'affaire du Venezuela) n'a jamais voulu mettre de son capital en Corse même.

Evidemment, ils se sont fâchés tout rouge lorsque les "Pieds-noirs" venus d'Algérie, actifs comme des fourmis, ont fait ces dernières années ce qu'ils auraient dû faire eux-mêmes, c'est-à-dire défricher l'île et la mettre en valeur.

Comme telles villes du Québec qui attendent sans rien faire les subventions fédérales ou provinciales, également les Corses pleurent depuis des années les subventions et les détaxations de Paris.

Tout ceci explique les remous et mécontentements de ces dernières années. A cela il faut ajouter, c'est bien connu, le caractère trop centralisateur du système politique français et un goût excessif des Corses pour les armes et la violence.

Si certaines revendications corses sont très légitimes, on doit y répondre. Mais comme je viens de l'expliquer, les Corses sont bien trop imbriqués dans la vie française pour avoir l'inconscience d'envisager sérieusement l'indépendance.

Jean XXIII disait que le monde est en marche vers son unité et aussi bien en Europe qu'au Canada, les réactions viscérales d'un nationalisme infantile et outrancier doivent céder le pas à un fédéralisme sage et constructif.

Mieux vaut affronter le "fauve anglophone" dans sa cage à Toronto ou à Ottawa comme le fait avec succès le papa de Justin depuis 1968 plutôt que de jouer à se faire peur derrière les barreaux à l'extérieur comme le voudraient nos amis du P.Q.

Roger ALACOQUE
North Hatley, août, 1975.

Nécessité fait loi

Maintenant que les anglophones reçoivent dorénavant leurs catalogues d'Eaton en français, le gouvernement se doit et de façon urgente de voir à l'amélioration de l'enseignement du français dans les écoles anglaises.

Ou mieux encore, il doit faire que

nous puissions transférer nos enfants dans des écoles françaises où ils apprendraient réellement la langue — un geste actuellement impossible à cause de la Loi 22.

Gordon BENNETT
Pointe-Claire, le 29 août 1975.

L'anti-féminisme du Dr Augustin Roy

Les femmes sauront maintenant prendre avec un grain de sel les exhortations au respect de la vie, que publie régulièrement Augustin Roy en ces pages sous prétexte de voler à leur secours.

Dans un pays qui manque cruellement de médecins, M. Roy, registraire du Collège des médecins, en a en effet l'inconscience et l'effronterie d'afficher son inquiétude de voir des femmes choisir de devenir médecins.

La politique de contingentement à l'Ecole de Médecine et l'opposition du Collège à la mise en place

de structures et de personnel paramédical dans les secteurs les plus démunis constituent déjà des pratiques intolérables de monopole financier et politique. La discrimination anti-femmes d'Augustin Roy et, devons-nous présumer, du Collège dont il ridiculise le poste de registraire, vient y ajouter la note réactionnaire de haine sexuelle dont les opposants à l'avortement jouent à tour de rôle dans ces pages.

On se doutait qu'Augustin Roy devait en avoir contre les femmes, à lire ses accès sporadiques de bon-

dieuserie vengeresse, si mielleuse; il vient de prendre la peine de nous confirmer qu'il pense et travaille quotidiennement contre elles. C'est à lui d'être démis de son poste, à moins que les médecins du Québec tiennent à projeter une image des critères de sélection de leur organisme conforme à celle qu'en brosse le registraire. Au fond, il a raison. C'est vrai que les femmes menacent l'emploi de certains vieux docteurs malades. Et c'est une bonne chose.

Martin DUFRESNE
Montréal le 30 août 1975.

Les ressources mal employées de la Caisse de Dépôt

Sur les 3.041 millions de dollars inscrits comme dépôts, à la Caisse de Dépôt du Québec, \$39 millions seulement le sont comme dépôts à vue. Les 3 autres milliards de dollars y reposent en paix, pour un bon 25 ans, comme dépôts à terme.

Si la proportion des dépôts à terme et des dépôts à vue y était mieux équilibrée, le même dollar déposé pourrait être utilisé en

même temps, par le déposant pour effectuer des paiements, et aussi par le dépositaire pour effectuer des placements.

M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. Les banques, elles, en inscrivant des dépôts à vue, fabriquent de l'argent, mais ce n'est pas sans le savoir.

Il n'y a que nos dirigeants, et autres soi-disant bien pensants, so-

lennels et attardés, qui ne le savent pas, et qui ne veulent rien savoir du principe et de la technique de la création de l'argent moderne.

Pourquoi emprunter de façon ruineuse, des dollars qu'on pourrait récolter à profusion, par la culture rationnelle des jardins de la Caisse de Dépôt du Québec?

J.J. LAJOIE,
Trois-Rivières, septembre 1975.

propos d'actualité

Les questions d'énergie et d'environnement sont tellement complémentaires que personne n'ose plus en douter. Néanmoins, l'histoire nous enseigne que les vérités les plus évidentes n'ont pas toujours été acceptées, ou n'ont été qu'en paroles. La question qui nous intéresse actuellement doit nous amener à faire autre chose que des vœux pieux et hypocrites. Elle demande que l'on s'engage, que l'on prenne des décisions qui donneront lieu à des actions concrètes.

Le ministère que je dirige n'a pas à voir dans l'énergie autre chose que ce qu'elle est, c'est-à-dire le moyen de produire de l'énergie, de faire entrer dans nos mouers la saine habitude d'étudier la portée et les effets de nos entreprises avant de les mettre sur pied.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

Nous avons tous appris, de mille façons, que certaines erreurs commises au XXe siècle étaient foncièrement irréversibles. Il faut des siècles pour cicatriser une éraflure faite dans le périgélisme de l'Arctique.

des idées

des événements

des hommes

Comment l'Etat peut aider la famille dans le Québec moderne

Au Québec, parler de la famille n'est pas chose facile... il y a toute cette image fort peu dynamique à laquelle ce mot a été associé dans le passé. Pendant longtemps, la famille aura été considérée surtout comme le "véhicule" idéal de transmission de certaines valeurs traditionnelles, le "rempart" tout désigné contre certaines influences jugées "pernicieuses" et même, dans bien des cas, un "espace-vase-clos" propre à encadrer la liberté des gens.

La famille avait alors comme fonction, sans doute remplie de façon non consciente, de préserver l'ordre social, la stabilité et le "statu quo"; il faut dire qu'à ce moment, la société toute entière n'était en fait que l'extension de la famille ou mieux, la cellule familiale élargie; il était donc important que des normes rigides et des comportements sévères la régissent.

Depuis, cette même famille a subi, au Québec, d'importantes transformations et ce n'est pas la seule découverte que de le dire. Certains y ont vu une évolution, d'autres une dégradation. Pour ma part, j'estime

qu'il y a peut-être eu un peu des deux...

Ce qui est certain pourtant, c'est qu'on ne peut plus fournir à la famille de définition aussi globale qu'auparavant. Tout au plus peut-on la cerner par quelques éléments négatifs. Par exemple, la famille ne peut plus, du reste, prétendre dicter à elle seule les valeurs sociales et les normes de comportement. Enfin elle ne saurait être encore ce milieu fermé et protecteur qu'elle a déjà pu être.

Si, dorénavant, elle apparaît tellement difficile à définir, c'est que de nouvelles conditions économiques et socioculturelles ont fait que la société, maintenant, débordait largement le cadre qui lui était jadis prescrit et semble avoir moins besoin, par conséquent, de son "support familial".

Aussi, dans notre société moderne, il sera difficile de définir son statut tant qu'elle n'aura pas trouvé sa nouvelle raison d'être.

Dépossédée de ses anciens carcans, la famille doit maintenant trouver ses valeurs propres et assumer des fonctions nouvelles pour les unes, et revenou-

lées pour les autres. Parmi celles-ci, certaines demeurent fondamentales; la famille doit en effet demeurer le premier lieu positif de "socialisation" de l'enfant, la cellule affective de base de la société, l'endroit nécessaire de "ressourcement", essentiel à l'équilibre de chacun. En d'autres termes, nous la voudrions dépoussiérée, libre et dynamique sans pour autant qu'elle en perde son contenu de chaleur humaine, de milieu enrichissant et même sécurisant. Dans cette nouvelle conjoncture caractérisée par la société moderne, la famille y aura sans doute beaucoup perdu de sa "symbolique" mais devrait par ailleurs y gagner davantage à un rôle moins conservateur et à une participation à une éthique sociale plus saine, à condition, naturellement, qu'on veuille bien l'y aider.

C'est à ce niveau qu'intervient un rôle positif pour l'Etat qui doit non pas tenter de se substituer à la famille mais du moins lui assurer certaines bases matérielles qui lui permettront d'assumer les fonctions qu'on attend d'elle.

On pourra nous reprocher de

prêcher une fois de plus l'intervention de l'Etat dans des domaines qui ne sont pas de son ressort; cependant, qu'on le veuille ou non, la famille implique un choix politique, une décision sur l'organisation même de notre société.

Il s'agit donc là d'un débat presque essentiellement politique puisque ces questions sont faites, c'est du moins ce qu'en dit l'Assemblée des Evesques du Québec, d'aménagement concernant les politiques sociales, les lois du travail, les politiques fiscales, et de revenu, les politiques de logement, les politiques d'éducation, etc.

En conséquence, l'Etat demeure-t-il, s'il y a volonté politique en ce sens, l'instrument privilégié de promotion de la famille.

Sujets relatifs à la famille

De tous ces sujets qui légitimeraient une quelconque intervention, il n'est qu'à penser par exemple, au domaine du logement qui n'est que très rarement conçu à partir des besoins familiaux. Le logement est devenu affaire de profit et de gros sous, une "business". Dans cette optique, il est bien évident que nous ne pouvons demander à une entreprise dont l'élément moteur est le profit d'avoir en tête des préoccupations sociales.

Mais à qui alors demandera-t-on des services de logement conformes aux besoins et aux possibilités de la famille si on continue à considérer le logement comme une valeur marchande telle que le fait la Société centrale d'hypothèques et de logement...

Il en est de même pour ce qui est du domaine de la consommation où sevit la publicité massive et l'endoctrinement à répétition. On nous habitue au "reflexe conditionné" de la consommation. Subtilement, on module des comportements, on fixe des standards qui la plupart du temps n'ont rien à voir avec les besoins réels de la famille. Puis graduellement, ce sont les obligations nouvelles, l'endettement et l'impossibilité de faire face au nécessaire. Pire encore, les biens de consommation de base, ceux dont on a un besoin quotidien, sont souvent ceux qui subissent les plus fortes majorations de coûts. Et là, c'est la famille qui en subit les conséquences; et plus elle est nombreuse, plus elle est pénalisée.

Il y a aussi le domaine du travail, un monde qui ne semble pas particulièrement pressé de s'adapter aux situations et aux obligations familiales. C'est plutôt la famille qui depuis des générations s'y adapte. Mais comment avoir des activités familiales lorsque, souvent, il faut composer avec des horaires brisés et d'autres en alternance. Ce problème d'ajustement d'horaires devient plus sérieux encore lorsque, par nécessité économique, la femme travaille aussi en dehors du foyer.

A ces problèmes d'horaires s'ajoute aussi le poids du travail lui-même qui ne va pas sans exercer de pression sur le déroulement interne de la vie familiale. Ainsi, pour reprendre l'exemple de la femme au travail, les tâches auxquelles on l'affecte seront rarement stimulantes alors que son statut sera souvent celui du "cheap labor"; tout ceci, naturellement, ne se produit pas sans créer un certain état d'esprit dont on ne se débarrasse pas de façon automatique une fois de retour à la maison.

Partout règne le laisser-faire, là où devrait exister des contrôles et des normes précises propres à assurer une garantie minimum à la survie de la famille. C'est pourquoi, sans un soutien clairement exprimé dans chacun de ces domaines, il serait illusoire de penser que la famille puisse être à même de remplir adéquatement son rôle.

L'orientation des politiques sociales

Dans cette optique, une véritable politique familiale serait un train de mesures propres à protéger la famille prise comme entité et non pas conçue en fonction des seuls individus qui la composent. Ces deux notions sont en effet bien différentes et, pour ne pas avoir été comprises, nos mesures sociales engendrent parfois des situations contradictoires et même absurdes. C'est ainsi que, par exemple, l'Etat donne davantage pour un enfant en dehors de chez lui que chez ses propres parents.

Malgré l'évidence de ces faits, la philosophie libérale demeure encore tournée vers le seul individu. La famille perçue en tant que groupe est reléguée au second plan. C'est ce qui explique que M. Roger Marier, président du Conseil des affaires sociales et de la famille, ait pu dire que la plupart de nos politiques sociales n'ont pas été conçues à partir d'une problématique familiale. Au contraire, ces mesures s'occuperont principalement de traiter des cas marginaux par rapport à la "normalité" sociale et seront surtout axées sur la réparation des pots cassés plutôt que sur la prévention des accidents.

Lorsqu'un Etat pratique une politique libérale et individualiste, il laisse de côté, et même menace tout groupe qui entend se faire traiter en tant que collectif.

Les mesures fiscales

Parmi les nombreux moyens que l'Etat peut utiliser pour promouvoir la famille, il est des outils économiques facilement utilisables et qui peuvent avoir un effet bénéfique et immédiat sur la santé de la cellule familiale. La fiscalité est un de ces moyens, du moins lorsqu'une volonté politique la désigne vers le soutien d'objectifs qu'on entend valoriser.

Pourtant, il n'y a jamais eu d'objectifs de cette nature clairement définis. Non seulement l'orientation des mesures fiscales ne favorise pas la famille prise comme une entité autonome mais, dans bien des cas, il

arrive qu'elle soit même pénalisée pour avoir voulu être considérée comme telle au sens de l'impôt. A cet effet, mentionnons le cas de deux familles de cinq enfants chacune dont les revenus globaux totalisent \$12,000.

- La famille avec une source de revenu (la mère demeurant à la maison) paiera \$1,900 d'impôt;
- La famille avec deux sources de revenu (\$8,000 plus \$4,000) paiera \$1,200.

Et la liste est longue de mesures ne tenant pas compte des charges familiales, à partir de l'absence ou de l'insuffisance des exemptions pour des enfants à charge en passant par la non-possibilité de déductions pour "frais de garde" lorsque la femme demeure à la maison, jusqu'à la taxation de certains biens de consommation de première nécessité. Et pourtant, plus la famille est nombreuse, plus grande sera sa consommation de ces produits. C'est encore elle qui, en dernière analyse, absorbera la plus large part du fardeau fiscal relatif à ces items.

Ces mêmes réflexions s'appliquent au domaine de l'habitation ou l'impôt foncier taxe lourdement la maison unifamiliale alors que c'est souvent là le seul moyen de trouver un logement adéquat répondant aux besoins d'une famille de moyenne importance.

Même les allocations familiales, qu'on croyait être la pierre d'assise d'une politique de la famille, sont très discutables dans leurs effets si on en examine toutes les implications et ce qu'il en coûte réellement pour les avoir.

Le nouveau régime en vigueur depuis 1974 nous apparaît considérablement amélioré, en chiffres absolus, par rapport au précédent. Cependant, il n'en demeure pas moins que les sommes versées sont en bonne partie récupérées par deux méthodes bien différentes mais tout aussi efficaces. Le fédéral, pour sa part, a choisi d'imposer ses allocations alors que le Québec a éliminé les déductions d'impôt pour enfants à charge.

Ces deux formes de récupération ont comme effet premier de faire repasser presque en totalité le coût de ces allocations sur les seules familles. Pour

par
MARCEL LÉGER
■ M. Marcel Léger, député péquiste de la circonscription de Lafontaine à l'Assemblée nationale, a prononcé récemment devant l'Association des couples et familles une conférence sur la situation de la famille au Québec. Il a particulièrement insisté sur des mesures d'ordre économique et fiscal sans lesquelles la cellule familiale lui paraît menacée. Voici de larges extraits de son discours.

qu'il soit vraiment question de politique familiale et d'aide à la famille, il importe que le financement de cette aide soit assumé par l'ensemble des contribuables. Faire assumer aux familles une tranche de plus en plus grande de l'impôt sur le revenu des particuliers, c'est l'envers d'une politique familiale.

Tout compte fait, la famille est désavantagée compte tenu de ce que donnent les individus qui la composent. Ceux-ci, par le seul biais de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation, soutiennent plus de 50% de tout le budget de l'Etat québécois. Parallèlement, l'entreprise dans son ensemble, ne participe que d'un maigre \$400 millions sur un budget totalisant les 8,225 milliards.

Depuis plusieurs années, la part relative de l'impôt sur les compagnies diminue continuellement, alors que celle de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente de la même manière. Dans le dernier budget présenté par le ministre des Finances, on constate même une diminution, en chiffres absolus, de l'impôt sur les sociétés. Ainsi, alors que l'impôt des sociétés baisse de \$30 millions, l'impôt sur les particuliers augmente de \$255 millions.

Une véritable politique familiale

Une véritable politique familiale...

liale en matière fiscale, c'est évidemment bien autre chose que ce que nous avons décrit jusqu'à présent. C'est une politique résolument engagée dans la défense et la promotion de la famille comme groupe par la mise en place de certaines mesures incitatives.

Dans les faits, ces mesures pourraient se traduire, comme le suggère la Commission Carter, par la fixation et l'imposition du revenu familial après que des déductions correspondant vraiment aux charges familiales moyennes ont été établies. A cet égard, il y aurait toute une série de déductions possibles à concevoir en prenant note des charges qui incombent à la famille.

A titre d'exemple, quelques taxes et impôts à la consommation devraient être révisés, nombre de ces biens faisant partie des nécessités de base de la famille. Ainsi, l'élimination de la taxe de vente sur les comptes d'électricité pour usage domestique de même que sur les vêtements et chaussures d'adolescents pourrait être parmi les mesures considérées.

Au niveau du logement, un régime comportant de substantiels crédits d'impôts pourraient être instaurés sur la base d'une évaluation foncière régressive conçue en fonction du nombre de personnes à charge qui y habitent.

Voir page 7: l'Etat

Dev, le chef d'une Irlande... irréconciliablement unie

par JAMES LEAVY
correspondance spéciale

Parmi les leaders politiques, il y a un très petit nombre qui dominent la vie de leur pays au point où ils deviennent l'incarnation de l'esprit de la nation. Nehru, Tito, de Gaulle figurent parmi ces rares personnalités. Eamon de Valera appartient aussi à cette catégorie.

Au cours d'une longue carrière "Dev" a su susciter des réactions extrêmes. Pour ses partisans, il était "le chef"; ses adversaires aux villages irlandais, la base de son pouvoir, constituaient des tournées presque sacramentales entourées d'un enthousiasme qui tenait du fanatisme. Pour ses adversaires, il était "le bâtard espagnol" (il est né à New York d'un père espagnol et d'une mère irlandaise) responsable de la guerre civile qui a secoué l'Irlande du Sud au lendemain de l'indépendance en 1922 et dont les traces ne sont pas tout à fait disparues de la scène politique contemporaine.

La domination de la vie politique qui lui a valu tant d'adulation et autant de haine a duré de 1919, quand il fut élu président du gouvernement de la République et de ce fait chef de la résistance aux Anglais, jusqu'en 1959, quand il cessa d'être chef du gouvernement pour assumer la fonction plutôt honorifique de président d'Irlande.

Mis en opposition par son refus du traité de 1921, de Valera lutta contre le "Dominion" de 26 comtés créé par cet accord et pour l'établissement d'une République s'étendant aux 32 comtés d'Irlande. Ayant soutenu la révolte armée qui se convertit en guerre civile en 1922, son arrivée au pouvoir à la tête d'un puissant parti, Fianna Fail (les guerriers du destin) en 1932 a provoqué une ambiance de crise dans les classes moyennes et dans la communauté protestante.

De Valera au pouvoir était certes un idéaliste et un romantique portant la vision, sans cesse proclamée, d'une Irlande unie et gaélique. Cette vision exprimée parfois en termes très personnels n'était pas sans rappeler les propos des dictateurs de l'époque ("quand je veux deviner les desirs du peuple, je consulte mon propre cœur"). Il a aussi joué avec l'idée d'un Etat corporatiste très en vogue dans certains milieux catholiques. Son opposition à tout lien contraignant à la couronne britannique l'a amené à abolir le serment d'allégeance, ensuite à bannir le gouverneur-général dans une petite maison de ban-

lieue et à dissoudre le Sénat qui s'opposait à ces mesures.

Sa politique économique rompit brusquement avec l'attitude libérale de ses prédécesseurs. Son gouvernement poussait par le protectionnisme le développement industriel et l'autosuffisance agricole, une politique vite abandonnée par ses successeurs. Son refus de payer les rentes seigneuriales dues aux anciens propriétaires anglais a provoqué "la guerre économique" avec la Grande-Bretagne dans laquelle ses partisans juraient de "brûler tout ce qui est britannique — sauf leur charbon".

Mais Dev avait son côté réaliste et démocratique. Plutôt que de risquer une confrontation directe avec Londres par la déclaration d'une république, il a mené une guerre d'usure contre le lien avec la Couronne qui aboutissait à l'établissement, en 1937, d'une république de fait associée au Commonwealth par une formule obscure. Il s'est opposé et aux "chemises bleues" fascistes et à l'IRA qui, aux années 30, posaient une menace sérieuse aux institutions démocratiques d'un pays qui serait devenu soit un Etat clérical-fasciste comme l'Autriche de Dollfuss et Schuschnigg, soit un Etat militaire comme l'Espagne de Franco.

Sa politique internationale reposait sur le désir de garantir l'indépendance du pays, une neutralité absolue à l'égard des grandes puissances et une foi dans la sécurité collective. Supporter ardent de la Société des Nations, il gardait son pays dans la neutralité au cours de la guerre malgré les incitations et les menaces des pays alliés. L'Irlande a dû attendre jusqu'en 1954 pour être admise aux Nations unies à cause de sa neutralité mais cette politique a toujours été maintenue de même qu'une participation aux missions de paix de l'ONU. Et pourtant, la fin de la politique d'auto-développement économique et le renforcement des liens avec l'Europe de l'Ouest dans la CEE mettent en question cette politique neutraliste.

La constitution de 1937 et ses suites sont au centre de la controverse qui entoure la carrière de Dev. Ce document, qui demeure la loi fondamentale de l'Irlande, reflète bien le caractère de son auteur. Il envisage la création d'un Etat irlandais uni et gaélique; les conventions constitutionnelles anglai-

ses y reçoivent une affirmation aussi bien que les droits fondamentaux. Mais "les principes directeurs de la politique sociale" supposent un Etat fondé sur les valeurs traditionnelles et son caractère plus spécifiquement catholique a été souligné par la "position spéciale" accordée à l'Eglise romaine aussi bien que par l'interdiction du divorce.

De Valera s'est gardé de créer un Etat officiellement catholique et l'Irlande du Sud a toujours reconnu et accepté la petite minorité protestante. Mais "le chef" était un dévot (la voiture présidentielle stationnée devant l'église universitaire à l'heure de la messe témoignait de sa dévotion) et son Etat n'acceptait pas ce qui était inacceptable à l'Eglise catholique. En Irlande du Sud, une telle attitude ne suscitait pas beaucoup d'opposition mais pour les protestants du Nord le système constitutionnel créé et soutenu par de Valera brillait par son caractère trop romain.

Ainsi, Dev, qui souhaitait profondément la réunification du pays, avait par sa politique dans le Sud rendu probablement plus difficile la réconciliation avec le Nord. Même avant sa mort, plusieurs dispositions de sa constitution avaient été retirées et il est maintenant admis qu'une nouvelle constitution sera nécessaire pour pouvoir réunir les deux traditions religieuses d'une île si profondément divisée.

SEMAINE DU VIET NAM

Aujourd'hui: jeudi,

- Carrefour d'Education Populaire, 2356 rue Centre, Pointe St-Charles

- Exposition de photos sur le Viet Nam.
- Projections de films: (3PM, 5:30PM, 8PM)
- La victoire de Dien Bien Phu, par studio de l'armée populaire du Vietnam.
- Le 17e parallèle, par Joris Ivans.
- A l'intérieur du Nord Viet Nam, en couleur, par Felix Green.

- Centre Communautaire, Université de Montréal, 2332 Edouard Montpetit

- Exposition de photos (1PM-10PM).
- Films: (3PM, 5:30PM, 8PM)
- Le 17e parallèle, par Joris Ivans.
- Le Prix de la Paix, couleur, de Roger Pic.
- La victoire de Dien Bien Phu, par studio de l'armée populaire du Viet Nam.

Samedi, le 6 sept.: soirée culturelle pour la reconstruction du Viet Nam, avec Pete Seeger, chansonnier américain; Luce Guilbeault et Roberto Carupel, chansonniers chiliens.

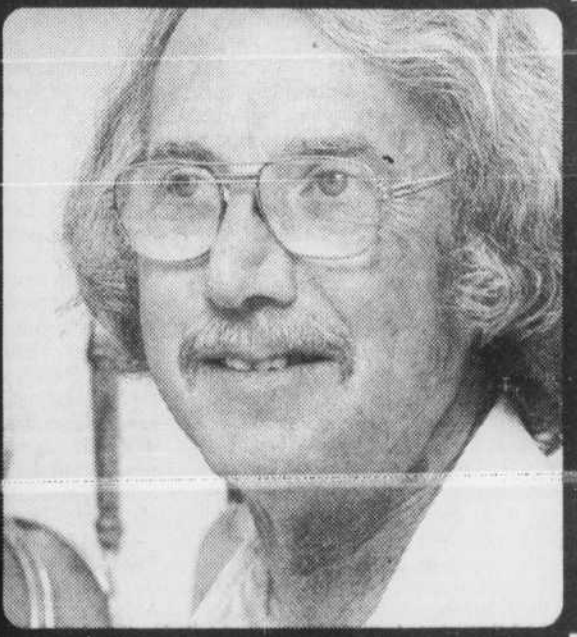
Informations: C.E.P. 935-8623
Union des Vietnamiens au Canada: 279-6658

Les bases de la fine cuisine en 10 leçons

L'art et la façon de finement cuisiner les plats quotidiens et ceux de réception... c'est ce qu'enseigne le professeur Henri Bernard.

1ère leçon à titre d'essai: au choix, les 15, 22, 23 septembre. Leçons suivantes à compter du 29 septembre. Jour ou soir.
Réservez maintenant. Renseignements et prospectus: 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard
Institution détenant un permis d'enseignement de culture personnelle
2015, rue de la Montagne, Montréal, Québec



l'éducation des adultes c'est pour vous

Consultez les Services d'Education des Adultes de votre Commission scolaire

- Commission des écoles catholiques de Montréal • 273-0481
- Commission des écoles catholiques de Verdun • 769-2771
- C.S. du Sault-Saint-Louis • 365-4600
- C.S. Jérôme-Le Royer • 642-9520
- C.S.R. Carignan • 742-3721
- C.S.R. Chambly • 670-3130
- C.S.R. Chomedey de Laval • 663-8316
- C.S.R. Davignon • 273-1800
- C.S.R. Deux-Montagnes • 473-4694
- C.S.R. Duvernay • 324-6420
- C.S.R. Honoré-Mercier • 348-4951

- C.S.R. Lakeshore/Baldwin-Cartier • 697-1990
- C.S.R. Laurentides • 326-0333
- C.S.R. Le Gardeur • 581-9671
- C.S.R. Lignery • 659-9181
- C.S.R. Meilleur • 372-0221
- C.S.R. Sainte-Croix • 748-7847
- C.S.R. Salaberry • 371-2000
- C.S.R. Vaudreuil-Soulanges • 455-9311
- C.S.R. Yamaska • 773-8401
- C.S.R. Youville • 429-4671

suites
de la première
page

LES QUÉBÉCOIS

Baker, ces documents marquent la fin de l'appréciation au mérite.

"Je veux bien qu'on respecte l'égalité des langues, mais il est aussi des valeurs qu'on ne doit pas négliger comme le mérite, l'équité et la justice."

JAMES GILLIES

élections. Ces élections, en 1965, avaient donné 131 sièges aux libéraux et 97 seulement aux conservateurs. Aux élections suivantes, en 1968, ils devaient perdre encore des sièges, pour tomber à 72, tandis que les libéraux remportaient la victoire dans 155 circonscriptions.

Quand M. Stanfield abandonnera la direction du parti, a ajouté M. Laschinger, la caisse du parti sera bien établie, et la philosophie du parti sera bien étayée.

M. Gillies, lui, soutient que le parti conservateur, à l'heure actuelle, n'est qu'un rassemblement de personnages qui n'ont rien d'autre en commun que leur haine des libéraux. On y retrouve des membres qui pourraient être aussi bien libéraux que néo-démocrates, et d'autres qui pensent que la John Birch Society est trop à gauche.

Critique financier et économique de l'opposition, puis critique des questions énergétiques, M. Gillies a soutenu que le cabinet de l'opposition n'est rien d'autre qu'une blague. Avant les élections de 1974, cite-t-il en exemple, alors que les conservateurs se croyaient près de la victoire, il n'y avait pas d'organisation au sein du parti, personne qui aurait pu servir au sein d'un conseil exécutif.

Il n'y avait même pas de procès-verbal des réunions de ce cabinet d'opposition, pas de stratégie pour la période des questions à la Chambre des Communes.

La raison pour laquelle les conservateurs ne remportent pas de victoire électorale est facile: il ne s'agit pas d'un parti.

M. Gillies songe à poser sa candidature au leadership du parti, mais n'a pas encore pris de décision.

VASCO GONÇALVES

Les porte-parole de l'aviation ont également démenti l'information du journal O Seculo, selon laquelle le général Morais da Silva, chef des forces aériennes, aurait été démis de son poste pour avoir pris publiquement position contre la promotion du général Gonçalves.

De son côté, le président Costa Gomes a poursuivi ses consultations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, recevant séparément le secrétaire général du PS, M. Mario Soares, et le leader communiste, M. Alvaro Cunhal. L'amiral Pinheiro de Azevedo a, on le sait, fait état de son intention de redonner vie à la coalition des communistes, des socialistes et du Parti populaire démocratique, qui s'est effondrée en juillet.

M. Soares a remis au président Costa Gomes un long document dans lequel sont posées les conditions d'une participation socialiste à un gouvernement d'unité et de salut national.

Insistant d'abord sur la restitution de Radio-Renaissance et de Republica à ses propriétaires légitimes le parti socialiste entend ensuite que soit réaffirmée "l'autorité" de l'assemblée constituante, et approuve le principe d'élections législatives suivant de soixante jours au plus le vote d'une constitution. A ce sujet, le document socialiste précise que les élections municipales devraient avoir lieu avant la fin de janvier 1976 et coïncider avec les élections législatives pour éviter la perturbation de deux campagnes électorales successives.

Le Parti socialiste demande en outre que soit reconnu le principe de la responsabilité gouvernementale devant la future assemblée législative. Selon le document socialiste, il doit être admis que "les commissions de quartier et de travailleurs sont une forme de pouvoir qu'il importe de développer, mais qui ne peut prétendre être un pouvoir parallèle au pouvoir politico-administratif de l'Etat". Ces commissions doivent être élues à bulletin secret, affirme le document.

Le parti socialiste demande d'autre part la promulgation d'une législation punissant sévèrement les milices armées, qui devront disparaître dans un délai d'un mois, de même que les "commissions de vigilance populaire". Un délai d'un mois devrait être également fixé, se-

la météo

Le sud demeurera plutôt couvert tandis que le nord connaîtra un dégagement partiel avec des averses dispersées partout avec des températures environ 5 degrés au-dessous des normales saisonnières. Vers la fin de la semaine, une amélioration s'annonce mais les températures resteront assez basses.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Némiscamingue, de l'Outaouais: généralement nuageux et quelques averses; maximum: voisin de 17. Aperçu pour vendredi: beau.

Régions de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'est: généralement nuageux; minimum: 10 en ville, voisin de 8 ailleurs; maximum: 17 à 19. Aperçu pour vendredi: beau.

Régions de Québec, Trois-Rivières, de la Haute Mauricie, du Lac St-Jean, Chibougamau: généralement nuageux avec des averses dispersées; minimum: près de 9; maximum: voisin de 17. Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

Régions de Rimouski, de Baie Comeau, de Sept-Îles, de la Gaspésie: généralement nuageux; minimum: près de 6 au nord et 3 au sud; maximum: voisin de 17. Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

Le télégramme du Consiglio Educativo

Voici le texte du télégramme daté du mercredi, 3 septembre, et adressé à M. Jérôme Choquette, ministre de l'Éducation, par le Consiglio Educativo Italo-Canadese:

"Lors de l'assemblée tenue hier soir à la Casa d'Italia, un nombre approximatif de 600 personnes a introduit officiellement une demande d'appel à la Commission de surveillance de la langue d'enseignement, suite à la décision de refus de leur accorder l'entrée au secteur anglophone des commissions Jérôme LeRoyer et CECM.

"Tous les enfants dont il est ici question connaissent suffisamment l'anglais. Etant donné la gravité de la situation, étant donné la gravité des dommages que ces enfants encourrent

à cause du refus non-fondé, étant donné que beaucoup d'entre eux semblent vouloir garder leur enfant à la maison ou les orienter vers le secteur protestant, étant donné que la Commission de surveillance se réunit mardi prochain à Montréal, nous demandons que l'ensemble des cas qui vous parviendront vendredi par courrier exprès, soit étudié dans un délai de huit jours à partir de vendredi.

"Des procédures légales pour abus de loi ou de responsabilités en dommages pourraient alors être intentées afin d'obtenir une injonction de la Cour.

"Suivra une lettre d'appel signée par les parents et copie de la formule d'inscription pour chacun d'entre eux."

à coup sûr.

Pourquoi des sanctions contre quatre seulement alors que 25 ont assisté aux funérailles? De tous, ce sont eux qui avaient le travail le plus urgent à accomplir et c'est M. Mathurin lui-même qui les avait mis en garde, dit-on.

Selon le décret de la construction, un employeur a le droit de transférer ses employés sur n'importe quel chantier à condition que cela ne soit pas une sanction disciplinaire.

Or, au représentant de la CSN qui, d'ailleurs, a déjà signifié son intention d'inscrire un grief pour l'employé qu'il représente, les avocats de la compagnie ont déclaré que les quatre ont été transférés parce qu'ils auraient incité la famille de leur camarade décédé à tenter des poursuites judiciaires contre l'entreprise.

Pour sa part, M. Brunet aurait justifié la décision aux intéressés en laissant entendre clairement que cela était une conséquence directe de leur présence aux funérailles.

Dans un cas comme dans l'autre, le transfert des quatre équivalait aussi à une sanction disciplinaire.

Pour les arpenteurs réunis hier soir, l'attitude de la compagnie Desourdy-Durand et celle du surintendant Mathurin est inacceptable. L'an dernier, nous a-t-on raconté, lors d'un accident mortel au chantier du vélodrome olympique, les assembleurs de structures d'acier avaient tous été autorisés à assister aux funérailles de leur camarade et ils avaient même tous été payés pour le temps consacré à cette cérémonie.

Par ailleurs, la circonstance s'y prêtant bien, les arpenteurs du stade olympique ont dénoncé hier soir l'absence de mesures de sécurité efficaces entourant leur travail. A leur avis, les mesures actuelles sont inadéquates et c'est une chance s'il n'y a pas eu plus de morts jusqu'à maintenant sur le chantier olympique.

AÉRO-CLUB

Suite de la page 3

Dorval, Roger Leblanc Réparations de Drummondville et Roger Leblanc Ventes et services de St-Hubert.

Devant le grand intérêt des hommes politiques et du public pour le conflit de la Pratt & Whitney (United Aircraft), les grévistes de l'Aéro-Club se demandent si les conflits impliquant un nombre restreint d'employés ont des chances de se régler.

Aucune négociation n'a été tenue depuis le début du conflit, il y a un an. Les syndiqués gagnaient \$2,20, c'est-à-dire le salaire minimum, et ils considéraient que cela justifiait leur grève.

12 universitaires
ivoiriens au Québec

ABIDJAN (AFP) — Avec l'assistance de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), 12 jeunes ivoiriens viennent de quitter Abidjan à destination de Québec où ils poursuivront, pendant trois ans, dans trois universités canadiennes, des études devant leur permettre d'obtenir, au sein du ministère ivoirien de l'éducation nationale, des postes, de responsabilité, notamment dans le domaine de l'éducation télévisuelle.

On rappelle à ce propos que la côte d'Ivoire dispense, par le moyen de la télévision un enseignement du 1er degré qui, au cours des prochaines années, doit être étendu à toutes les classes primaires du pays.

Le Canada est, dans ce domaine, l'un des principaux partenaires étrangers de la Côte d'Ivoire.

Une vingtaine des articles de la Loi 22 et quantité des règlements qui en découlent sont en contravention de l'Acte de l'Amérique du nord britannique qui nous tient lieu de constitution, allègue le Lakeshore School Board dans sa requête en contestation déposée hier en Cour supérieure.

La même requête sera vraisemblablement déposée dans six autres districts judiciaires, selon ce qu'a annoncé mardi le Québec Association of Protestant School Boards (QAPSB) qui mène la bataille juridique en vue de faire désavouer la nouvelle loi.

Le Lakeshore School Board ne confine pas ses objections aux articles de la loi qui proposent le français comme langue d'enseignement. Il s'insurge aussi contre l'article 1, qui proclame le français seule langue officielle au Québec, et contre tous les articles qui prétendent faire du français la langue des affaires et des communications dans les établissements publics.

La commission scolaire invoque parti-

De Saint-Jérôme à Donnacona
Les accrocs de la rentrée

Comme toujours, la rentrée scolaire ne passe pas par des chemins tout droits. Outre les conflits linguistiques, qui sont sa pièce de résistance cette année, le front syndical s'agit aussi.

● A Saint-Jérôme, les enseignants du secondaire, appuyés par leurs collègues du Syndicat des travailleurs de l'enseignement des Laurentides (STEL) ont manifesté hier dans les rues de la ville, soulignant ainsi la persistance du conflit avec la Commission scolaire de Saint-Jérôme autour d'un problème de sécurité d'emploi. La grève des enseignants du secondaire dure depuis avril dernier, et le syndicat a refusé cette semaine encore un protocole d'entente proposé par la Commission.

● A Longueuil, comme prévu, l'école Christ-Roi est occupée par des parents qui réclament un agrandissement des locaux pour recevoir quelque 500 élèves de plus, actuellement transportés hors de leur quartier. Le litige traîne depuis deux ans, et les porte-parole des parents ont annoncé qu'ils ne quitteraient pas les

lieux avant d'avoir obtenu un engagement ferme. Des représentants de la Commission scolaire Jacques-Cartier, accompagnés de membres du comité d'école, rencontrent aujourd'hui le Comité directeur des Immobilisations, au ministère de l'Éducation.

● A Québec, 400 enseignants de la régionale Orléans, membres du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain, se sont réunis hier pour examiner les conditions de leur rentrée, qu'ils ne trouvent pas réjouissantes, en particulier en plus de la tâche et du nombre d'élèves par groupes. Ils ont adopté des "mesures draconiennes", mande un communiqué émis hier, qu'ils entendent rendre publiques aujourd'hui.

● A Chambly, les quelque 200 enseignants de la polyvalente de Montargé ont décidé de poursuivre les "journées d'études" qu'ils avaient entreprises du 11 au 30 juin dernier, avant les vacances, pour obtenir la démission du directeur et de ses deux principaux adjoints, par suite d'un ensemble de problèmes syndicaux et pédagogiques.

Mardi, jour de rentrée, le directeur général de la Commission scolaire régionale de Chambly, M. Robert Belle-Isle, avait ouvert la porte à des négociations mais il expédiait hier un ultimatum aux enseignants qui avaient renvoyé les élèves à leur domicile. M. Belle-Isle a précisé que l'école serait ouverte aujourd'hui et que tout enseignant qui ne sera pas à son poste "verra son salaire coupé et sera sujet aux mesures disciplinaires appropriées". Les enseignants ont répondu en décidant à l'unanimité de poursuivre aujourd'hui leur assemblée générale.

● A la polyvalente de Donnacona, près de 2.000 étudiants de secondaire sont privés de cours, bien que les professeurs soient présents. Ces derniers veulent ainsi contester la norme 1-17 du ministère de l'Éducation qui, selon eux, amène un ensemble de situations incompatibles avec la qualité de l'enseignement. A l'issue d'un vote secret tenu hier après-midi, l'Association des enseignants de la Tardival a décidé d'entreprendre le boycottage des cours jusqu'à ce qu'une entente soit intervenue avec le ministère de l'Éducation, de s'occuper uniquement de tâches pédagogiques et de voir à la préparation de cours. Un porte-parole de l'Association a déclaré qu'il est possible que les professeurs des deux autres polyvalentes de la Régionale Tardival, soit Saint-Raymond et Saint-Marc, appuient dans les prochains jours, leurs confrères de Donnacona, ce qui pourrait priver de cours 1.600 étudiants de plus.

4 septembre

par la PC et l'AP

Jean-Baptiste Ramsay, commandant militaire de la région de Québec à l'époque de la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais, est né il y a 267 ans aujourd'hui — le 4 septembre 1708. Né à Ville-Marie, dont le père était gouverneur, Jean-Baptiste s'enrôle dans l'armée à l'âge de 12 ans. Il devait devenir plus tard commandant des Forts Nipigon, de la baie d'Hudson et d'Acadie. Lors de la défaite de Montcalm, en 1759, il dut, en sa qualité de gouverneur de la ville de Québec signer la capitulation de la ville dont il était le commandant militaire depuis 10 ans. Après la conquête britannique, il se retira en France où il est mort 12 ans plus tard.

1974 — Les États-Unis établissent des relations diplomatiques avec l'Allemagne de l'Est.

1970 — Victoire de Salvador Allende aux élections présidentielles chiliennes.

1965 — Décès du Dr Albert Schweitzer.

1962 — Le président Charles de Gaulle se rend en visite à Bonn.

1957 — L'Égypte et la Syrie décident de constituer une union économique.

1948 — Abdication de la reine Wilhelmine.

1940 — Les États-Unis mettent en garde le Japon contre toute ingérence en Indochine française.

1939 — La France et la Pologne signent un accord d'assistance mutuelle.

Fillette alpiniste

ST-GERVAIS (AP) — Une petite fille de 8 ans, Christelle Bochatay, vient de réussir l'escalade du Mont-Blanc. Christelle est la fille de M. Bochatay, le gardien du refuge de l'Aiguille du goûter où elle passe ses vacances d'été.

A la mi-août, elle avait déjà tenté d'atteindre le sommet, mais le brouillard et le vent avaient stoppé son ascension au refuge vallois.

Il y a quelques jours, obstinée, Christelle est repartie en compagnie du porteur du refuge. Depuis l'Aiguille du goûter, elle a gagné le sommet du Mont-Blanc en trois heures, ce qui est un bon temps pour un alpiniste entraîné.

DÉCÈS
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

EUGENE DOYON à Montréal, le 1er septembre 1975 à l'âge de 74 ans, est décédé. M. Eugène Doyon, époux de Paula de la Madeleine. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Paul, Madeleine, Jean, François (époux de Marielle Dufour) Denise et Gertrude.

Les funérailles auront lieu jeudi à 11hres. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgeois, 400 Est, Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie
Giguère (Roger)
A Montréal le 1er septembre 1975 à l'âge de 70 ans est décédé M. Roger Giguère, musicien et professeur. Il fut membre de l'Orchestre Symphonique de Montréal et des Variétés Lyriques pendant de nombreuses années. Monsieur Giguère a été Maître de Chapelle à l'Eglise du Gesù pendant 20 ans, il a chanté aussi les messes du matin pendant vingt huit ans. Professeur de langues au Collège Ste-Marie, il fut l'un des professeurs fondateurs du Collège St-Paul.
Monsieur Giguère laisse dans le deuil son épouse (Cécile Alberte Blais) ses enfants Jacques, époux de Claire Lafrance, Renée (Mme Jean Rochas), Irène (Mme Jean Leroux), Aline (Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie), Pierre (époux de André Beauvais), Louis (époux de Monique St-Pierre) ainsi que ses sept petits enfants: Richard - Brigitte - Louise - Luc - Mario - Isabelle et Geneviève. La dépouille mortelle sera exposée à la Résidence Funéraire Magnus Poirier Inc. 6520 rue St-Denis. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 septembre à 10hres A.M. à l'Eglise St-Stanislas 1350 Blvd. St-Joseph. M. Giguère sera inhumé au cimetière de St-Jovite. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Retour au travail à
Davie Shipbuilding

LAUZON (PC) — L'activité a repris, hier soir, au chantier naval de la compagnie Davie Shipbuilding, après un arrêt de travail d'un semaine.

Quelque 550 des 2.000 travailleurs du chantier se sont prononcés en faveur du retour au travail lors d'un scrutin secret tenu plus tôt dans la journée.

Le président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon (CSN), M. Clément Fleury, a déclaré que les syndiqués avaient décidé de faire confiance à la partie patronale, qui s'est engagée à poursuivre les négociations sur les points encore en litige à la condition que les syndiqués retournent à l'ouvrage.

Il a précisé que le syndicat convoquerait une autre assemblée générale dans deux ou trois semaines afin de faire rapport aux membres de l'état des pourparlers.

Rappelons que le conflit a éclaté le 26 août à la suite d'une manifestation d'un groupe de travailleurs qui réclamaient une amélioration des conditions de sécurité.

Cette manifestation est survenue au lendemain d'un accident qui a entraîné la mort d'un travailleur de 52 ans, M. Robert Soucy. La victime a fait une chute d'un échafaudage.

Les griefs touchant les normes de sécurité ont été réglés mais la compagnie a refusé de donner suite aux autres revendications des travailleurs.

Les Artisans
lancent
un 7e concours
intercollégial

Les Fondations régionales Artisans et le comité de coordination du Grand Montréal de la Coopvie Les Artisans ont procédé, hier, au lancement des travaux des deux lauréats nationaux du concours intercollégial d'éducation économique 1974-1975.

Les travaux primés sont de M. Michel Bibeau du Cégep Marie-Victorin "Les multinationales: serviteurs ou maîtres" et de M. Louis Gaudreau, du Cégep Jean-de-Brébeuf. "La responsabilité sociale de l'entreprise multinationale."

Les responsables organisateurs ont profité de cette occasion pour lancer le septième concours intercollégial dont le thème est "La coopération, un système économique et social à développer".

Les organisateurs du concours ont tenu à souligner que le thème était particulièrement bien choisi puisque les Artisans coopvie célèbrent cette année leur centenaire.

Ce concours qui vise essentiellement au développement de l'éducation économique, est la nouvelle version de ce qu'étaient jusqu'en 1965 les "prêts Artisans", rendus moins nécessaires par la décision du ministère de l'Éducation d'augmenter substantiellement ses propres bourses aux étudiants.

culièrement l'article 93 de l'AANB, qui autorise les provinces à légiférer en matière d'éducation sous réserve des droits et privilèges acquis par certaines classes de personnes relativement aux écoles confessionnelles, pour se prémunir contre les agressions du français.

Ces droits et privilèges avaient été conférés par une loi lors de l'union du Haut et du Bas Canada. Ils incluent, selon l'interprétation qu'en fait le Lakeshore School Board: 1) le droit du groupe confessionnel de décider si la langue d'enseignement dans ses écoles sera le français ou l'anglais;

2) le droit de décider laquelle, du français ou de l'anglais, sera la langue de communications à l'intérieur de ses établissements;

3) le droit de décider dans quelle langue il s'acquittera de ses obligations envers ses employés ou autres;

4) le droit de décider laquelle des deux langues il utilisera dans les négociations avec ses employés; et, enfin,

5) le droit de décider si'il transigera ses

Ceux-ci réclamaient notamment une rétractation du directeur des relations humaines de l'entreprise, M. Jean-Robert Ouellet, qu'ils accusaient d'avoir tenu des propos injurieux à l'endroit de leur président lors du déclenchement de l'arrêt de travail et le paiement des journées de travail perdues par suite du conflit, y compris la rémunération de la fête du Travail.

Un nouveau
Jour,
le 8 octobre

A compter du 8 octobre le quotidien Le Jour deviendra deux fois plus volumineux mais son format de type tabloïd sera deux fois plus petit, de même type que Montréal-Matin et Le Journal de Montréal.

Dès la parution du Jour sous format tabloïd la direction de la maison lancera une campagne d'abonnement et de financement pour l'aider à faire face à la situation difficile dans laquelle se trouvent la plupart des journaux et pour mieux combler les déficits accumulés au cours des récents mois.

Au surplus, le nouveau format constitue une tentative d'élargir la clientèle du quotidien indépendantiste.

Cette formule nouvelle nécessitera deux éditions dont une tardive pour offrir le plus possible les nouvelles de dernière heure, et notamment les résultats sportifs.

M. Yves Michaud s'occupera plus exclusivement de l'administration du Jour et de la politique éditoriale tandis que la direction de la rédaction sera confiée à Mlle Paule Beaugrand-Champagne, une journaliste acquise à ce quotidien depuis le tout début, en février 1974.

Ces nouvelles orientations du contenu et du contenant sont le fruit d'un rapport préparé par des experts qui ont tenu compte aussi des souhaits exprimés par les mouvements appuyant Le Jour, particulièrement les centrales syndicales.

M. Michaud a néanmoins affirmé qu'il ne saurait être question pour le Jour de dévier de sa politique générale d'information, pas plus que de son engagement pour un Québec indépendant dans un régime social-démocrate.

Scoutisme et SPM

L'abbé Raynald Brillant, secrétaire général de l'épiscopat, annonce que le comité exécutif de l'Assemblée des évêques du Québec a nommé M. l'abbé Pierre Rivard, prêtre du diocèse de Montréal, au monastère de la Fédération des scouts catholiques du Québec. L'abbé Jean-Guy Brochu, prêtre du diocèse de Nicolet, est nommé aumônier de la Fédération Nationale du S.P.M.

affaires en français ou en anglais.

Selon la commission scolaire, les articles 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 24, 28, 33, 40, 41, 42, 43 et 60 de la Loi 22, de même que les articles 25 et 48, l'arrêté ministériel 1347-75 et le règlement 75-129 enfreignent l'un ou l'autre de ces droits et doivent donc être décrétés "ultra vires".

Tous les articles de la Loi 22 qui prétendent imposer le français comme langue des communications et des affaires dans les établissements du Lakeshore School Board affectent les droits de liberté reconnus aux commissions scolaires protestantes lors de l'Union et confirmés par les tribunaux en 1928 dans la cause "Hirsch et al. vs. The Protestant School Board of School Commissioners of Montreal" (A.C. 200), allègue la requête.

Enfin, soutient le Lakeshore School Board, il est contraire à la déclaration des droits proclamés par le Parlement canadien d'exercer, comme le fait la Loi 22, quelque forme de discrimination fondée sur la langue d'un groupe particulier.

La loi 22 est-elle ultra vires ?
À la Cour supérieure d'en juger

L'ÉTAT suite de la page 5

Quant aux déductions pour enfants à charge, les dispositions fiscales devraient en prévoir le coût réel d'entretien d'un enfant. Dans le cas des mères s'occupant elles-mêmes de leurs enfants, ces crédits d'impôts devraient être d'autant plus substantiels que leur âge serait moins avancé, compensant ainsi pour la somme de travail plus considérable qu'exige un jeune enfant. En d'autres termes, il s'agirait pour la mère d'une déduction personnelle proportionnelle à la somme de travail que nécessite la personne à charge et ce, en plus de la déduction pour l'enfant lui-même.

Simplement à titre d'illustration, nous soumettons l'exemple qu'en a fait M. Paul Mercure, président-fondateur de l'OFAQ (Organismes familiaux associés du Québec) et directeur de l'actuariat à la Mutuelle S.S.Q., et qui se lit comme suit:

— exemption personnelle: 1,600; — Conjoint à charge sans enfant: 1,900; — Conjoint à charge avec: — enfant de moins de 6 ans, 3,000; — enfant de 6 à 12 ans, 2,500; — enfant de 12 ans et plus, 2,000; — pour chaque enfant à charge, 800.

Une véritable politique familiale sous-entend naturellement qu'il y ait, nous l'avons déjà dit, une certaine forme de compensation pour les charges familiales. Celle-ci peut prendre la forme de déduction de taxes et d'impôts ou encore s'exercer par le biais de diverses allocations. Ces dernières, envisagées dans le cadre d'une politique de soutien familial, pourraient même remplacer complètement le système des déductions personnelles.

Dans cette perspective, il apparaît logique que ce soutien passe par un régime d'allocations familiales suffisamment élevées, dont les taux diffèrent selon le rang et l'âge des enfants, que ce régime assure une rémunération pour celui des deux conjoints qui assume le travail du foyer et qu'enfin, l'apport de la mère à la société soit reconnue par une prestation spéciale à chaque nouvelle naissance.

L'une ou l'autre des méthodes (déduction ou allocation) peut être logiquement envisagée; à ce niveau, nous avons encore le choix. Nous n'avons cependant plus le choix de rien faire.

Nous croyons beaucoup aux valeurs que véhicule la famille et à son climat nécessaire pour ceux qui en font partie. Cependant, nous croyons aussi que les conditions matérielles de vie déterminent pour une large part le contenu affectif des relations familiales.

C'est à ce niveau qu'un soutien vigoureux est nécessaire à la famille, d'autant plus que cette dernière existe, jusqu'à nouvel ordre, à l'intérieur d'une société dont les prémisses de base demeurent la lutte brutale pour le profit avec toutes les conséquences que cela comporte. C'est dans ce contexte que des interventions s'imposent, du moins pour tenter d'envoyer les excès les plus criants qui s'opposent à l'élaboration d'une véritable politique familiale.

Tous ont entendu parler du problème de la stagnation démographique du Québec: à ce sujet, l'étude prospective de Statistiques Canada faite sur les trente prochaines années (juin 1974) et qui laissait assez clairement planer la menace de la minorisation définitive, au seuil de l'an 2,000.

Qu'on songe simplement qu'il y a quelques décennies seulement, nous détenions les records de l'accroissement des naissances alors qu'actuellement nous nous situons au dernier rang des provinces canadiennes en ce domaine.

Afin d'éviter qu'une telle hypothèse puisse se vérifier, il nous faudrait mettre en branle une vigoureuse politique de la population. Bien sûr, il ne faut pas confondre "politique nataliste", "politique familiale" et "politique de la population": cette dernière, par exemple, sous-entend une incitation à l'immigration et un contrôle de ces flux migratoires. Cependant, malgré les particularités qui les différencient, une politique de la population doit passer obligatoirement par une politique de la famille. On ne peut, en effet, inciter la famille à de nouvelles naissances si la venue d'un enfant la pénalise sous plusieurs rapports.

On ne peut prouver que le mieux-être matériel des familles forcera nécessairement une progression démographique; pourtant, les bases seront sûrement meilleures pour qu'un tel phénomène se produise.

en librairie

Anne Hébert
Le torrentéditions
hurtubise hmh 380 ouest
rue craig montréal

Rencontre avec M.W. Earle McLaughlin, chairman et président de la Banque Royale du Canada: "On dit qu'on ne peut pas faire confiance aux grandes entreprises. Elles sont trop grosses."

Qu'en pensez-vous, M. McLaughlin?

Pour permettre au monde des affaires de répondre aux critiques et de dissiper les préjugés dont il fait l'objet, le Groupe Investors, qui est directement ou indirectement actionnaire d'un grand nombre de sociétés canadiennes, a organisé une série d'entretiens entre MM. Maurice Chartrand et Dean Walker, journalistes, et les chefs de grandes entreprises du pays. Leurs propos pourront surprendre; ils éclairent d'un jour nouveau et intéressant un sujet qui suscite actuellement de nombreuses controverses.

Voici des extraits d'une rencontre avec M.W. Earle McLaughlin, chairman et président de la Banque Royale du Canada. Pour recevoir le texte complet des divers entretiens de cette série, il vous suffira de poster le coupon ci-dessous.



On ne peut pas faire d'affaires sans coopération et sans confiance mutuelles.

M.C./D.W.: Comment pouvons-nous compter sur vous, les chefs d'entreprise, pour faire un bon usage du pouvoir que vous avez?

E. McLAUGHLIN: On aurait tort de croire que les hommes occupant des postes comme le mien exercent le pouvoir. Ils n'ont que des responsabilités.

Le pouvoir, on en parle seulement dans les milieux politiques et la fonction publique. J'ai déjà entendu un fonctionnaire fédéral se vanter d'avoir le pouvoir de muter les agents de la Gendarmerie royale. Cela m'avait vraiment scandalisé. Muter un homme, c'est une lourde responsabilité.

M.C./D.W.: Voyons! Les banques exercent des pouvoirs! Mon directeur de succursale a bel et bien le pouvoir de me refuser un prêt.

E. McLAUGHLIN: Pas vraiment. Son refus, s'il n'est pas raisonnable, vous enverra chez un concurrent. Un directeur de succursale a pour responsabilité première de donner satisfaction à ses clients.

M.C./D.W.: Je n'en crois pas un mot! Sa première fonction, c'est de voir à ce que la banque fasse des bénéfices.

E. McLAUGHLIN: Ces deux responsabilités ne sont pas contradictoires. Quand une

banque refuse un prêt, c'est en général dans l'intérêt du client.

Il y a bien longtemps, un client m'avait exposé un projet pour lequel il avait besoin de notre concours. Je lui ai dit: "Très intéressant; et comment prévoyez-vous pouvoir nous rembourser?" Il m'a répondu: "Ça, je ne le sais pas encore. A vrai dire, je ne suis pas sûr de pouvoir le faire". Naturellement, les choses en sont restées là.

En lui consentant le prêt, nous n'aurions rendu service à personne: nous aurions perdu de l'argent, et lui, il aurait fait faillite.

En fin de compte, pour survivre, une entreprise doit avant tout protéger les intérêts de ses clients.

M.C./D.W.: Ne préférez-vous pas prêter aux riches plutôt qu'aux pauvres?

E. McLAUGHLIN: Je l'ai souvent entendue, celle-là! On dit aussi que les banques ne vous prêteront un parapluie que quand le soleil luit. C'est ridicule.

Autrefois, il est vrai, la Loi des banques nous empêchait, à toutes fins pratiques, de promouvoir les prêts personnels. Mais la loi a changé. Maintenant, les banques ne dédaignent la clientèle de personne.

M.C./D.W.: Prenez-vous en considération les conséquences sociales des prêts que vous consentez?

E. McLAUGHLIN: Nous sommes des banquiers, pas des agents de la moralité. Bien sûr, nous sommes portés à plus de tolérance quand l'emprunt est destiné à financer un projet particulièrement souhaitable: combattre la pollution, par exemple. Mais quand une entreprise nous emprunte un million de dollars pour une usine, nous serions bien embarrassés de dire combien de gaz sulfureux ses cheminées cracheront. Il est vrai que, parfois, nous portons des jugements moraux. Récemment, on nous a demandé un prêt



Une grande entreprise doit fournir un bon produit pour rester en affaires.

qui devait aider un pays étranger à acheter des armes: nous étions sûrs que ce client nous rembourserait. Pourtant, nous n'avons pas accepté. Nous nous refusons à financer les achats d'armes de pays étrangers.

M.C./D.W.: Parlons franc. Si mon projet est parfaitement légal et rentable, mais qu'il est, disons, un peu louche, me prêterez-vous de l'argent pour le financer?

E. McLAUGHLIN: Nous ne soutenons pas les entreprises que nous soupçonnons d'avoir des activités douteuses.

Bien sûr, les banques se font parfois rouler, mais nous ne faisons pas sciemment affaire avec des escrocs. Ce n'est ni dans l'intérêt public ni dans le nôtre. N'oubliez pas que notre réputation est notre bien le plus précieux: c'est sur elle que reposent nos bénéfices de l'avenir.

Je me souviens d'un client qui avait chez nous un emprunt garanti par des obligations: un jour, il nous présenta un

"ami" qui ouvrit un compte à notre banque en utilisant un faux nom. Quand nous nous en sommes aperçus, j'ai demandé aux deux comparses de changer



Les grandes entreprises ont grandi parce que le public leur faisait confiance.

de banque. Sans doute l'emprunt du premier était-il parfaitement garanti, mais je ne voulais pas d'un client qui était capable de nous présenter quelqu'un sous un faux nom.

M.C./D.W.: Ne croyez-vous pas que, pour réussir vite en affaires, il vaut mieux ne pas être trop scrupuleux?

E. McLAUGHLIN: Certains individus peu scrupuleux réussissent parfois, dans les affaires comme ailleurs. Mais ils sont peu nombreux.

M.C./D.W.: Qu'arrive-t-il aux gens sans scrupules? Le système les élimine-t-il?

E. McLAUGHLIN: Certains finissent leurs jours dans un pays ensoleillé, qui n'a pas de traité d'extradition; mais ils sont condamnés à vivre loin de la société dont ils ont abusé.

Les chevaliers d'industrie finissent toujours par être écartés des grandes entreprises, car il est impossible de faire des affaires sans une ambiance de confiance et d'entraide. Quand vous commandez un article, vous vous attendez à ce qu'il soit conforme à l'échantillon. La bonne foi est à la base des affaires et ceux qui ne la respectent pas sont tôt ou tard éliminés, car personne ne veut plus traiter avec eux.

M.C./D.W.: Comment arrive-t-on à la tête d'une entreprise gigantesque comme la vôtre? Ne faut-il pas, à l'occasion, savoir couper les coins?

E. McLAUGHLIN: Si je l'avais fait, je ne serais pas ici aujourd'hui. Dix jours après avoir quitté l'université, avec mon diplôme d'un cours "honors" et une médaille en économie politique, j'ai commencé au bas de l'échelle dans une petite succursale. Le chemin est long pour arriver au sommet de n'importe quelle organisation et couper les coins ne le raccourcit pas. L'avancement ne se donne qu'à ceux dont on est sûr qu'ils pourront travailler dans l'harmonie avec leurs collègues et leurs subordonnés. Dont on connaît l'intégrité. Dont on sait qu'ils admettront leurs erreurs plutôt que de les camoufler.

Dans les grandes sociétés, quand un cadre essaie de jouvoyer ou de manipuler les autres, ses supérieurs finissent par sentir qu'on ne peut pas lui faire entièrement confiance et les promotions iront à d'autres.

M.C./D.W.: Que pensez-vous du problème de la protection des consommateurs? Quand j'achète une automobile ou des produits alimentaires, je suis à la merci des grandes entreprises. En quoi suis-je protégé contre des abus possibles?

E. McLAUGHLIN: Votre meilleure protection, c'est encore la réputation des entreprises dont vous achetez les produits. Les maisons sérieuses n'ont pas avantage à

abuser des consommateurs, car la qualité de leurs produits est, pour elles, le gage de l'avenir.

M.C./D.W.: S'il en est vraiment ainsi, les grandes entreprises continueront à grandir indéfiniment!

E. McLAUGHLIN: Pour une entreprise, grandir c'est réussir, et pour réussir, il faut en général offrir des bons produits et du bon service.

Cela ne veut pas dire qu'un nouveau venu ne peut pas se tailler une place au soleil. Je me souviens du temps où Madame Steinberg n'avait qu'un seul petit magasin au coin d'une rue de Montréal. Avec ses fils, elle donnait un bon service, à un bon prix, et leur magasin était bien géré. Ils ne pouvaient que grandir. Et c'est ce que Steinberg a fait.

La grandeur d'une entreprise est en elle-même une protection pour la société, parce que les grandes entreprises doivent travailler à long terme. Quand on me dit qu'on ne peut faire confiance aux grandes entreprises parce qu'elles sont trop grandes, je réponds que c'est précisément parce qu'une entreprise est grande qu'on peut lui faire confiance.

C'est parce qu'elles ont conquis la confiance du public qu'elles sont devenues grandes, et si elles se laissent aller, elles la perdront.

La grande entreprise est foncièrement honnête pour une autre raison: elle est dirigée par des professionnels bien rémunérés, qui n'ont pas à s'inquiéter pour leur retraite. Ils ne sont donc pas particulièrement motivés par l'appât du gain. Je constate souvent que ce qui les motive, c'est le désir de l'action et la possibilité d'exercer leur initiative.

Par ailleurs, les grandes entreprises sont étroitement surveillées. Les sociétés admises à la cote de la bourse sont constamment sous les feux de la rampe. Elles doivent publier des rapports, tenir des assemblées annuelles et rendre des comptes à leurs actionnaires et au public. Le marchand du coin n'a pas à faire de même.

Ce qui compte, pour les grandes affaires, c'est le temps. Un brocanteur malhonnête peut se permettre de voler ses clients, car si les choses tournent mal, il peut changer de ville. Une grande entreprise ne peut en faire autant. Chaque jour, notre banque prend des décisions qui entraînent des dépenses immédiates, dans l'espoir d'améliorer ses résultats dans plusieurs années, et nous tenons à être là pour recueillir le fruit de nos initiatives. C'est pourquoi nous devons continuellement mériter la confiance du public, ce qui nous interdit d'abuser de lui. En fait, cette volonté nous impose au contraire de contribuer à son bien-être.

Pour en savoir plus long sur le monde des affaires et les principes de libre entreprise, remplissez ce coupon et postez-le à:

C. P. 1161
Place Bonaventure
900 ouest, rue de la Gauchetière
Montréal, P.Q. H5A 1G5

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____

MD-9

Ce neuvième d'une série d'entretiens sur le rôle changeant des entreprises dans la vie du Canada vous est offert par les compagnies du Groupe Investors, qui desservent plus d'un demi-million de Canadiens et sont actionnaires de la Banque Royale du Canada.

80% des Américains tiennent à la CIA, malgré ses torts

NEW YORK (AFP) — Une écrasante majorité d'Américains, 80 pour cent, sont opposés à la suppression de la CIA, l'Agence centrale de renseignements, indique un sondage de la firme Louis Harris publié mardi.

Cette étude, réalisée au moment même où la CIA fait l'objet de nombreuses enquêtes et où ses activités sont très critiquées, révèle d'autre part que 74 pour cent des personnes interrogées contre 11 pour cent estiment que l'agence a eu tort d'être impliquée dans des tentatives d'assassinat de dirigeants étrangers.

54 pour cent (contre 29) lui reprochent d'avoir espionné des citoyens américains aux États-Unis même, en violation de ses statuts.

Toutefois 78 pour cent (contre 12) croient qu'il est important que les États-Unis aient la meilleure agence de renseignement du monde, "même si elle fait quelques erreurs".

Le Pentagone avait appuyé le complot contre Allende, dit le New York Times

NEW YORK (AFP) — En octobre 1970, l'attaché militaire des États-Unis à Santiago, le colonel Paul Wimert, recut l'ordre du Pentagone de donner secrètement l'assurance de l'appui américain à des officiers chiliens qui préparaient un coup d'État contre Salvador Allende, écrit le New York Times, citant des sources "au courant de l'opération".

Le Dr. Allende avait obtenu en septembre une majorité aux élections et devait accéder prochainement à la présidence, rappelle le New York Times. Les instructions au colonel Wimert furent envoyées dans deux câbles entre le 15 et 22 octobre, précise le quotidien qui ajoute que l'engagement américain promettait aux conspirateurs l'appui total des États-Unis, "à l'exception de troupes".

L'information publiée par ce journal provient d'une récente enquête menée par une commission sénatoriale, et elle démontre, ajoute le New York Times, que la C.I.A. n'était pas seule à intervenir au Chili.

M. Henry Kissinger, son adjoint, le colonel Alexander Haig, et M. Thomas Karamessines, à l'époque chef des services secrets de la C.I.A. se réunirent le 15 octobre 1970 pour s'entretenir au sujet de deux complots qui se tramèrent au Chili contre le Dr Allende, écrit le New York Times. Ils décidèrent de retirer leur appui à un des complots, qui paraissait voué, à l'échec mais il fut décidé le lendemain d'appuyer le deuxième complot.

À la suite de la rencontre de ces hauts fonctionnaires américains, des instructions furent transmises au colonel Wimert, écrit le New York Times et la C.I.A. autorisa l'envoi de trois mitrailleuses ainsi que de grenades lacrymogènes à un groupe de conspirateurs militaires.

Le colonel Wimert, actuellement à la retraite, s'est refusé à commenter les révélations du New York Times. "Tout cela est du passé. Je suis à la retraite. Je peux me regarder bien en face quand je me rase. Je ne veux pas retourner à cette affaire", a-t-il déclaré.

Enquête sur d'éventuels liens de la CIA avec le régime des colonels grecs

ATHÈNES (AP et AFP) — Une enquête officielle a été ouverte en Grèce pour déterminer si la CIA — l'Agence centrale de renseignement américaine — a joué un rôle dans le putsch des colonels en 1967.

Me Antonios Monsan, avocat de Salonique, a déclaré: "Il est temps que le rôle de l'étranger dans la dictature grecque soit examiné".

L'enquête portera notamment sur les activités de M.

Henry Tasca, ancien ambassadeur des États-Unis, et sur celui de M. Thomas Pappas, industriel grec-américain.

De même, l'ancien premier ministre M.P. Canellopoulos, le leader du parti de l'Union du centre, M.G. Mavros, ainsi que les auteurs principaux du coup d'État de 1967 doivent être entendus dans le cadre de cette instruction.

M. Tasca a été en poste à Athènes de 1970 à 1974.

Le FBI rend publique une partie plutôt décevante du dossier Rosenberg

WASHINGTON (Reuter et AFP) — Le FBI a rendu public hier une partie du dossier de l'affaire Julius et Ethel Rosenberg, plus de vingt-deux ans après l'exécution du couple pour avoir transmis des secrets atomiques à l'Union soviétique. On ne voit rien dans les 735 feuillets du dossier maintenant

disponibles qui soit susceptible de répondre à l'attente des deux fils des condamnés, Michael et Robert Meeropol qui ont obtenu en justice l'ouverture du dossier espérant y trouver des preuves de l'innocence de leurs parents.

Les documents rendus publics comprennent les décla-

rations faites au FBI par David Greenglass, frère d'Ethel Rosenberg, dont le témoignage a plus que tout autre contribué à envoyer les époux à la chaise électrique.

Selon le FBI ces documents ne constituent que dix pour cent environ de la totalité du dossier dont d'autres parties

doivent être rendues publiques ultérieurement.

On lit dans la déposition de M. Greenglass que les Rosenberg l'avaient recruté pour espionner au profit de l'URSS dans les derniers mois de la deuxième guerre mondiale. À l'époque, le témoin travaillait au centre de Los Alamos

(Nouveau-Mexique) où étaient mises au point dans le plus grand secret les premières bombes atomiques, y compris celle lancée sur Hiroshima.

Selon Greenglass, sa sœur et son beau-frère l'avaient persuadé de communiquer des informations secrètes sur son travail en lui disant que, puisque l'Union soviétique était l'alliée des États-Unis contre l'Allemagne et le Japon, elle avait le droit de partager ces secrets.

Quand le réseau d'espionnage dont, d'après Greenglass, les Rosenberg faisaient partie a commencé à être démasqué par les services américains et bri-

tanniques, Julius Rosenberg l'a supplié de fuir et lui a remis \$5,000 pour partir en Tchecoslovaquie. Rosenberg lui avait dit que lui et sa femme avaient décidé de rester aux États-Unis.

Ce n'est que le 17 juillet que le nom d'Ethel Rosenberg apparaît dans les déclarations des Greenglass, l'impliquant dans l'affaire. Ruth Greenglass indique qu'Ethel était présente lorsque Julius Rosenberg lui avait demandé d'aller au Nouveau-Mexique parler à son mari. "Comme j'hésitais beaucoup à faire ce que Julius Rosenberg voulait que je fasse, sa femme, Ethel, qui était présente pendant la conversation, m'a dit que je pourrais au moins demander à mon mari David s'il fournissait ce type d'informations aux Russes".

Les époux Rosenberg, rappelé-on, sont morts sur la chaise électrique le 19 juin 1953 et David Greenglass avait été condamné à 15 ans de prison.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANTIQUITES DEMANDÉES

A BESOIN toutes sortes meubles, 40 ans et plus, aussi porcelaine, bijoux, lustres, petit piano, etc. Tél.: 374-1224. 6-9-75

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITE: set de salle à diner, chêne sculpté, 100 ans., 10 morceaux. Table 64" x 54", buffet 71" x 25" x 36". \$2,500. Tél.: 585-0270 22-9-75

AUTOS A VENDRE

VOLVO 142GL, 1974, manuelle, 18,000 milles, AM-FM, radial. Très propre. \$3,850. Tél.: 731-8926 8-9-75

BUICK Skylark, 1969, 50,000 milles, pas de rouille. \$1,000. Tél.: 735-0104 après 20 heures. 6-9-75

RENAULT 15, TL, 1974, encore 2 mois de garantie, 7,000 milles, radio AM-FM, jaune. Tél.: 344-4772, soir 489-2049 8-9-75

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.

SOFA ET CHAISE velours vert, 2 chaises velours rouge, une or, chambre à coucher, table et 4 chaises de cuisine. Peintures par Georges Delfosse et autres articles. Tél.: 272-0681 8-9-75

DIVAN-LIT "Simmons". Tél.: 323-5506 6-9-75

ANIMAUX A VENDRE

CHIENS DE CHASSE Epagneul Breton, excellente lignée, enregistrés American Field. Tél.: 661-8554 8-9-75

APPARTEMENTS A LOUER

CÔTE-DES-NEIGES
Sous-location
Spacieux 4 1/2 pièces: salle à diner, 2 salles de bains, 2 grandes chambres, salon, 2 balcons. Très ensoleillé et frais. Libre 1er octobre. Cause-transfert.
Tél.: 731-9238 ou 738-4704 Mlle Seroussi 8-9-75

OUTREMONT
Appartement meublé à sous-louer. Octobre 75 à octobre 76 6 1/2, foyer, laveuse-vaisselle, laveuse-sècheuse, tapis mur à mur, sundeck. Garage. Pas d'enfant \$485.
Tél.: 731-8926 8-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

• Sténo-dactylo
• Bilingue
Pour distributeur de films.
Envoyer curriculum vitae à:

DOSSIER 289
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal. 8-9-75



HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

est à la recherche d'une SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Qualifications requises:
— Scolarité de Cegep complétée en secrétariat administratif ou équivalent;
— Expérience d'au moins 5 ans dans un poste de secrétaire, de préférence, dans un milieu hospitalier;
— Rapidité à la dactylo, bonne sténographie;
— Maîtrise de la langue française parlée ou écrite;
— Bilingue;
— Dynamisme, maturité et jugement objectif;
— Capacité de diriger du personnel;
— Capacité de travailler sous pression et de supporter la tension.

Se présenter à:

Bureau d'Emploi,
3175 chemin Côte Ste-Catherine,
entre 2 et 4 p.m.

5-9-75

BUREAUX A LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT

Tél.: 844-3361

poste 238

J.N.O.

CHALET A VENDRE

NOMINIQUE "Lac Ste-Marie"

Un chalet: 13 pièces. Un chalet: 11 pièces. Plage privée sablonneuse. R. Ste-Marie 331-5582

SOCIÉTÉ NATIONALE courtiers 5-9-75

LAURENTIDES

Lac de la Montagne Noire, chalet hiver-été, 24' x 36', chauffage électrique, 3 chambres, grand balcon, 150' en bordure. lac non pollué. \$32,000.

Tél: 677-7447 8-9-75

COMMERCES A VENDRE

COMPAGNIE SPÉCIALISÉE dans la vente de produits de nettoyage et accessoires. Région Trois-Rivières. Chiffre d'affaires: \$150,000, par année. Ecrire: C.P. 214, Cap-de-la-Madeleine, Qué. 6-9-75

COURS

**ATELIER LIBRE
DE
CÉRAMIQUE**
433 RUE ST-LOUIS
INFORMATIONS 844-3361

12-9-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR D'ANGLAIS, expérimenté, cours à domicile, individuel ou petit groupe. Conversation. Tél.: 733-2484 9-9-75

LEÇONS DE PIANO par professeur expérimenté. Élèves sérieux seulement. Tél.: 482-3399 6-9-75

COURS DE PIANO par pianiste diplômé de Moscou. Tél.: 845-0648 M. Parent (centre-ville-Peel). 8-9-75

CAMIONS A VENDRE

CAMIONNETTE 4 roues motrices, Scout II, 1973, 6 cylindres, "transfer case", gros radiateur, compte cours, pneus radiaux, peinture récente, 35,000 milles. Tél.: 276-5046. 13-9-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE (dictaphone)

Bilingue, avec au moins 3 années d'expérience.
• Travail intéressant
• Bureau près de métro
Tél: 845-0271 5-9-75

Bureau d'avocats recherche secrétaire légale, avec 3 ans d'expérience au moins. Contacter Mlle Ethier: 849-4261. 6-9-75

SECRÉTAIRE LEGALE pour travail au 1595 rue St-Hubert. Expérience préférable. S'adresser à Gérard Beaudry, avocat 526-6621 6-9-75

SECRÉTAIRE DENTAIRE

Avec expérience au fauteuil. Bilingue, 25 à 40 ans.
A Ville St-Laurent, 4 jours par semaine, 8 a.m. à 5 p.m.
Ecrire références à:

Mme M. Rolland
2735 rue L'Heureux,
Ville St-Laurent. 8-9-75

Bureau d'avocats recherche sténo-dactylo, expérience si possible. Contacter Mlle Ethier: 849-4261. 6-9-75

HOMMES DEMANDÉS

INGÉNIEUR DE STRUCTURE

Senior ou intermédiaire

Avec expérience canadienne dans le design de structure industrielle lourde.

SWAN WOOSTER ENGINEERING CO. LTD.

866-5325

5-9-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

HÔPITAL ROYAL VICTORIA

Département de la Radiologie Diagnostique

TECHNICIEN EN RADIOLOGIE

présentement requis pour occuper un poste permanent au sein de notre équipe de radiologistes. La connaissance du français et de l'anglais est essentielle. Des cours sont disponibles dans les deux langues. Nous offrons d'excellents avantages et le salaire sera accordé selon les normes gouvernementales.

Veillez communiquer avec:

M. G. A. Wilkinson
Technicien en Chef
687 Avenue des Pins ouest
Montréal, Québec

6-9-75

PENSIONS DEMANDÉES

Nous avons des clients avec de l'argent comptant pour **cottage ou duplex** dans toutes les parties de **OUTREMONT ET CÔTE-DES-NEIGES**. Occupation immédiate ou l'été prochain.
Appelez:
Mme M.A.D. Préfontaine
313-3158
Mme L.C. Simard 738-8575
IMMEUBLES TREMBLAY courtiers
735-5588 5-9-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est. Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p.n.L. 85 lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit appelez COMPUTARE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

PERDUS

BROCHE A 2 OISEAUX, perdue coin St-Marc et Mansfield. Grande valeur sentimentale. Récompense \$200. Tél.: 878-1581 poste 598 de 9 à 5 p.m. 8-9-75

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

OUTREMONT

Avons acheteurs pour résidences de prestige dans le Haut d'Outremont.
Si vous possédez cette maison, vous désirez vendre, appelez-nous sans tarder. Service discret et confidentiel assuré.
Anne-Marie Larue
342-4173 ou 739-3265
TRUST GENERAL courtier 9-9-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

VILLE LASALLE

Spacieuse résidence en pierre, salon, salle à manger, cuisine, dinette, salle de séjour, salle de récréation, 6 chambres à coucher, 3 salles de bains, 2 foyers, grand garage double. Terrain irrégulier 100' x 200', bien paysagé. Le tout d'un style très élégant et en parfaite condition.
V. Lalande: 331-7582
SOCIÉTÉ NATIONALE courtiers 5-9-75

LONGUEUIL

Cottage semi-détaché, 5 1/2 pièces, 1 1/2 salle de bain, très propre. Occupation immédiate. Cause transfert. Norman Kennedy: 651-1000. (M.L.S.)
LONGUEUIL
Split-level, 8 pièces, garage au sous-sol de la rue, secteur résidentiel. Prix demandé: \$43,000.
Huguette Thérien: 651-1000.
MONTREAL TRUST courtier 5-9-75

NOUVEAU-BORDEAUX

Duplex: 2 x 5 1/2, plus terrain commercial. R. Ste-Marie 331-5582
SOCIÉTÉ NATIONALE courtiers 5-9-75

SERVICES DIVERS

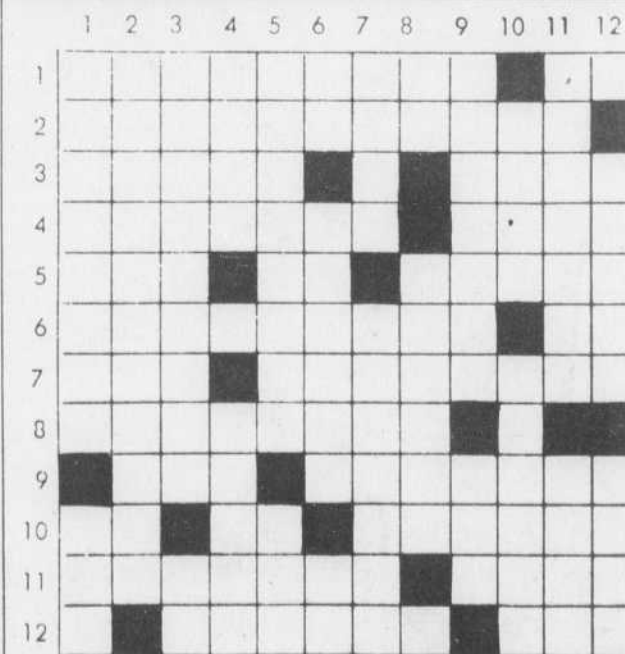
INSTITUT THERES LORANGE: (service beauté) Tous soins esthétiques concernant visage, corps, chevelure, cire, électrolyse. (Journée beauté relaxation) 10, 314 boulevard St-Laurent. Tél.: 387-1618 29-9-75

TERRAINS A VENDRE

MAGNIFIQUES TERRAINS, minimum 25 acres, chemin Eastman, Glen Sutton, \$500 l'acre. Tél.: 845-0958 ou 1-538-3576. 6-9-75

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Chez les Romains, devin qui interprétait la volonté des dieux. — Ruisseler.
2—Qu'on peut apercevoir.
3—Avoir peur (pop.). — Absence de gène.
4—Laine. — Ensemble des sons qui sortent de la bouche de l'homme.
5—Utilise. — Du verbe pouvoir. — Jour de la semaine.
6—Regarnir de meubles. — Aluminium.
7—Epoque. — De la nature du liège.
8—Petite quantité d'alcool qu'on verse dans son verre après l'avoir vidé.
9—Enlève. — Qui a peu de largeur.
10—Quatre saisons. — Radon. — Souveraines.
11—Qui a deux côtés égaux. — Qui n'agit pas avec promptitude.
12—Ancienne mesure de capacité. — Chemin de ville.

4—Substance concentrée dans l'urine. — Calibre servant à exécuter une construction, d'après une forme donnée.
5—Inquiétude de conscience. — Propre.
6—Paul-Émile. — Soudaine. — Mesure chinoise.
7—Enivre. — Instruite dans les belles-lettres.
8—Cela. — Qui ne pèse guère.
9—Enlève les bavures d'une pièce matricée. — Ancien oui.
10—Le roi des animaux. — Fabriquer en usine.
11—Demeuras. — Soigné.
12—Expulse quelqu'un hors de sa patrie. — Suit une action en justice.

Solution d'hier

PREOCCUPER
RUMBA
VEULER
RELUCTANCE
SUEPAISSIR
OBTENIR
NAINVELA
NICHET
ENJURE
LEVRETT
X



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Sithole et les durs font éclater l'ANC

SALISBURY (AFP) — Le Conseil national africain de Rhodesie (ANC) qui, avait participé sous une forme homogène à la récente conférence constitutionnelle de Victoria Falls, a éclaté hier à la suite de la création à Lusaka d'une branche extérieure de l'ANC appelant à la lutte armée contre le régime de M. Ian Smith.

La scission, effective depuis le début de la semaine, a été renforcée hier par une vive polémique entre les deux factions rivales de l'ANC qui s'opposent désormais sur les moyens de régler le problème constitutionnel rhodésien et d'imposer "la règle de la majorité" en Rhodesie: la branche interne reste attachée à la voie pacifique, celle de Lusaka affirme qu'après l'échec de la conférence de Victoria, seul le recours aux armes peut apporter une solution.

Les leaders de l'aile extrémiste établie à Lusaka, le révérend Ndabani Sithole et M. James Chikereza (dont on ignore encore avec certitude s'ils bénéficient ou non de l'appui du président de l'ANC, l'évêque Abel Muzorewa) ont accusé certains responsables du comité exécutif de l'ANC de rechercher un accord secret sur la question constitutionnelle avec le gouvernement de M. Ian Smith.

Par la voix de M. Sithole, présent aux côtés de Mgr Muzorewa à Victoria Falls et comparé il y a une semaine par M. Smith aux "terroristes" du groupe Baader-Meinhof, l'aile extrémiste a lancé hier de Lusaka, dans une déclaration radiodiffusée, un appel spectaculaire aux armes affirmant que la question constitutionnelle rhodésienne ne pouvait plus être réglée de manière pacifique mais seulement à travers un mouvement de guérilla généralisée.

M. Sithole, qui est devenu président de la fraction de Lusaka rebaptisée "Conseil de libération du Zimbabwe" (ZLC) a déclaré sur l'antenne de Radio-Rhodesie, M. Ian Smith, devait "être écrasé et mis à genoux" par la force des armes. Il a ajouté qu'à Victoria Falls, M. Smith parlait aux délégués nationalistes africains "comme à ses cuisiniers" et qu'il ne faisait preuve d'aucun intérêt dans la recherche d'une solution.

Cependant à Salisbury, les responsables du comité exécutif de l'ANC (l'évêque Muzorewa étant actuellement en Europe) ont accusé le groupe de Lusaka de complot, de désertion et de sabotage de l'unité du front nationaliste.

M. Joshua Nkomo, qui était également aux côtés de l'évêque Muzorewa à Victoria Falls, a qualifié M. Sithole, dans une déclaration faite à son retour à Salisbury, de "fuyard" et de "petit révérend militant" et il a soutenu que la scission de Lusaka était inadmissible en regard des statuts de l'ANC.

M. Nkomo et un autre dirigeant de l'ANC, M. Samuel Munodawala, ont convoqué le comité exécutif de l'ANC pour dimanche afin d'examiner les répercussions de la crise, mais le vice-président de l'ANC, M. Elliott Gabelah a annoncé hier qu'il n'assistera pas à cette réunion convoquée, selon lui de manière irrégulière, ce qui semble aggraver encore davantage la crise.

L'éclatement du front nationaliste noir de Rhodesie met en péril l'avenir des pourparlers sur la question constitutionnelle rhodésienne qui devaient, en principe, reprendre assez prochainement, surtout après l'appel à la guérilla de l'aile extrémiste de Lusaka.

Sinai: la Maison-Blanche ne dément pas l'existence de clauses secrètes

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Les Etats-Unis se seraient engagés dans un mémorandum non publié avec Israël à ne pas faire pression sur Tel Aviv pour des concessions territoriales à la Syrie allant au delà de celles que M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, avait acceptées en juin dernier à Washington, selon le correspondant diplomatique du Jerusalem Post.

M. Rabin avait évoqué alors la possibilité d'ajustements territoriaux mineurs mais s'était refusé à évacuer tout kibboutz établi sur les hauteurs du Golan.

Les Etats-Unis se sont également engagés à ne pas faire pression pour qu'Israël négocie un autre accord intérimaire dans le Sinai, ou un accord intérimaire avec la Jordanie, Washington choisira en outre avec Israël le moment et l'ordre du jour de la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient.

Le mémorandum garantit en outre l'approvisionnement en pétrole d'Israël en cas de crise et prévoit une compensa-

tion économique à la restitution à l'Egypte des gisements de pétrole d'Abou Rodeis. Bien que ce ne soit pas spécifié par écrit, il est entendu que les dispositions du mémorandum demeureront valables tant que le nouvel accord de désengagement israélo-egyptien sera en vigueur.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, a évité pour sa part de dire si le nouvel accord entre Israël et l'Egypte comportait des clauses secrètes. C'est une question, a dit M. Nessen, à laquelle le secrétaire d'Etat répondra lui-même lorsqu'il s'expliquera cet après-midi devant la commission des affaires étrangères du Sénat et la semaine prochaine devant la commission des relations internationales de la Chambre des représentants. M. Kissinger, qui rentrait à Washington hier soir, doit également être entendu ce matin par les leaders des deux Chambres du Congrès que M. Ford a convoqués à la Maison-Blanche.

Trois sénateurs républicains, membres de la commission des Affaires étrangères,

MM. Clifford Case (New Jersey), Jacob Javits (New York), et Charles Percy (Illinois), qui ont été recus hier par M. Ford, ont déclaré qu'ils étaient décidés à jeter la lumière sur toutes les clauses, dispositions ou engagements secrets que pourrait contenir l'accord sur le Sinai, lorsque M. Kissinger témoignera devant leur commission.

Tout en reconnaissant qu'ils "n'étaient pas heureux" de l'envoi d'observateurs américains au Sinai et des dépenses considérables que cet accord entraînerait pour les Etats-Unis, les trois sénateurs ont néanmoins exprimé l'opinion que le secrétaire d'Etat avait obtenu "un résultat brillant", que le nouvel accord était "la meilleure solution et la seule route à suivre".

M. Javits a souligné que si un accord n'avait pas été conclu cette année il y aurait eu un grand danger de voir la guerre reprendre l'année prochaine. En outre, a dit le sénateur de New York, qui a toujours été un partisan ardent de la protec-

tion d'Israël, cet accord offrira l'occasion de faire face aux problèmes posés par la Syrie, la Jordanie et l'Organisation de libération de la Palestine.

En ce qui concerne cette dernière, M. Javits a souligné qu'il n'était en faveur ni de la reconnaître ni de traiter directement avec elle, mais, a-t-il dit, "c'est une réalité dont il faudra bien s'occuper d'une manière ou d'une autre".

Les trois sénateurs ont exprimé la certitude que l'accord israélo-egyptien serait rapidement approuvé par le Congrès.

La Maison-Blanche a annoncé hier qu'elle avait reçu de nombreux télégrammes d'organisations juives aux Etats-Unis exprimant leur approbation du nouvel accord.

De son côté, par 70 voix contre 43 et sept abstentions, le parlement israélien a approuvé hier soir l'accord de paix intérimaire avec l'Egypte. Le vote a suivi un débat souvent agité de neuf heures. Il permet au gouvernement d'envoyer une délégation à Genève pour la signature au jour'hui de l'accord paraphe lui-même. La cérémonie se déroulera en présence de représentants des deux parties en cause, ainsi que de ceux de l'ONU, des Etats-Unis et de l'URSS.

Enfin, la Jordanie a donné son approbation, modérée, au nouvel accord israélo-egyptien, mais la Syrie a déclaré à M. Kissinger qu'elle réservait son jugement. Le secrétaire d'Etat a rendu compte de l'accord au cours de rencontres avec le roi Hussein à Amman dans la matinée et avec le président Hafez Assad à Damas dans l'après-midi.

Une haute personnalité américaine dans l'avion Kissinger a déclaré que le roi Hussein n'a donné qu'une tiède approbation à l'accord. Et M. Zaid Rifai, premier ministre jordanien, a déclaré au départ de M. Kissinger d'Amman: "Il nous a expliqué tous les points pertinents, et nous a dit que c'était une étape vers une paix générale, juste et durable".

Après une rencontre de deux heures et demie avec le président Assad, la même personnalité américaine a déclaré que la réaction syrienne a été plus fraîche. M. Assad a réservé son jugement sur l'accord jusqu'à ce qu'il en ait discuté avec la direction du parti baas — qui s'est réunie dans la soirée et a annoncé qu'elle publierait une importante déclaration relative à l'accord israélo-egyptien.

On déclare de source américaine que la Syrie et la Jordanie, qui se sont presque fait la guerre en 1970, se sont rapprochées maintenant à cause de leur inquiétude commune à l'égard de l'accord égyptien avec Israël.

Quoique M. Kissinger ait publiquement remercié M. Rifai pour son accueil, la haute personnalité américaine a déclaré en privé que les dirigeants jordanien ne se sont pas montrés particulièrement amicaux.

Lisbonne renforce les pouvoirs du haut-commissaire en Angola

LISBONNE (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement portugais a décidé d'adopter en Angola des mesures d'urgence, y compris la suspension temporaire des dispositions de l'accord d'Alvor, et de renforcer les pouvoirs de son haut-commissaire qui pourra déclarer l'état de siège dans tout le territoire angolais, indique un communiqué publié par la commissions nationale de décolonisation, à Lisbonne.

Le communiqué ajoute: "Le Portugal averti solennellement les mouvements de libération (de l'Angola) qu'elle n'admettra pas d'être la cible d'attaques dé-

magogiques, fausses et tendancieuses, ni aucune autre action qui interférerait avec sa souveraineté, jusqu'au 11 novembre (date de l'indépendance de l'Angola), ou avec ses efforts de mener à bien le processus de décolonisation".

Le communiqué déclare que la suspension des clauses de l'accord d'Alvor est motivée par "les violations constantes de cet accord par les mouvements de libération, d'ailleurs reconnues par leurs représentants au sommet de Nakuru".

En ce qui concerne les nouveaux pouvoirs du haut-commissaire portugais, le communiqué précise qu'il pourra, outre

ses attributions prévues par l'accord d'Alvor, "décréter l'état de siège avec une suspension totale ou partielle des garanties constitutionnelles dans une ou toutes parties du territoire de l'Angola".

Le communiqué ajoute que cette décision est destinée à éviter: "la paralysie de l'administration, l'écroulement de la vie économique et à assurer une alimentation minimale à la population". En outre, elle doit créer "les conditions nécessaires pour réduire les migrations internes dans le territoire et renforcer les moyens permettant le retour (au Portugal) des nationaux portugais".

Sri Lanka: Mme Bandaranaike exclut 3 ministres trotskystes

COLOMBO, (d'après Reuter et AFP) — Mme Sirimavo Bandaranaike, premier ministre du Sri Lanka, a confié à trois membres de son propre Parti — le Parti de la liberté — déjà dans son gouvernement, les portefeuilles de trois ministres trotskystes qui ont été démis de leurs fonctions mardi.

Ce remaniement, annoncé

hier, fait suite à la crise latente qui régnait au sein de la coalition gouvernementale. C'est sous la pression de Mme Bandaranaike que le président William Copplawa a révoqué — après qu'ils eurent refusé de démissionner — les trois ministres trotskystes de cette coalition: MM. N.M. Perera (Finances), Colwin R. de Silva (Plantations

et affaires constitutionnelles) et Lesli Goonewardene (Transports).

Cette décision a été prise en raison des critiques formulées récemment par les dirigeants du Parti trotskyste Lanka Sama Samaja (LSSP), contre certains aspects de la politique du gouvernement. Le conflit portait sur la nationalisation des plantations de thé et de caoutchouc de l'île, appartenant à des compagnies privées, contrôlées pour la plupart par des intérêts britanniques.

Le premier ministre de Sri Lanka avait proposé que cette nationalisation soit confiée au ministre de l'Agriculture, membre de son parti, au lieu du ministre des plantations, trotskyste. M. Pereira, leader du LSSP, avait menacé de quitter le gouvernement si la nationalisation des plantations

n'était pas réalisée de "manière satisfaisante".

Mme Bandaranaike, au cours d'une réunion publique, a souligné qu'elle avait été patiente pendant cinq ans, mais qu'il était devenu impossible de continuer de l'être en raison des attaques constantes lancées contre son mari, M. Solomon Dias Bandaranaike, qui fut assassiné alors qu'il était premier ministre. Le parti de la liberté est décidé à poursuivre la politique de son mari, a-t-elle affirmé.

Mme Bandaranaike a nommé son neveu, M. Felix Dias Bandaranaike, ministre des Finances. Deux autres membres du cabinet — MM. Hector Kobbe-kadewa (Agricultures et terres) et P.B.G. Kalugalla (Marine marchande et tourisme) — ont été nommés respectivement ministre des Plantations et ministre des Transports.

Soyez-y!

Du 10 au 13 septembre

Soyez à la maison pour recevoir les recenseurs.

Cette année, le recensement a lieu au mois de septembre.

En effet, la loi concernant la liste électorale permanente prévoit que le recensement des électeurs a lieu chaque année du 2e mercredi qui suit la fête du Travail au samedi de la même semaine.

En plus du changement apporté à la période du recensement annuel, la loi précise maintenant que c'est le dernier jour de la révision annuelle qu'une personne doit avoir 18 ans accomplis pour que son nom soit inscrit sur la liste électorale.

En milieu urbain, deux recenseurs recommandés par les partis doivent visiter chaque foyer.
En milieu rural, un seul recenseur peut passer chez vous ou utiliser tout autre moyen pour recueillir les noms des électeurs.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale, vous pourrez en demander l'inscription à tout bureau de dépôt ouvert dans votre district électoral, du 29 septembre au 4 octobre.



RECENSEMENT

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC



Déjà... c'est l'automne; c'est le temps des moissons et des

AUBAINES CHEZ VADEBONCOEUR COMPLETS SUR MESURES VALEURS INCOMPARABLES

Prix réguliers jusqu'à \$155.00

SPÉCIAL \$127.50 2 POUR \$250.

LÉO VADEBONCOEUR LTÉE

1285, rue Labelle
Tél.: 288-6153

Stationnement gratuit Berri-Sainte-Catherine

A cent pas de la sortie centrale du métro

COURS DU SOIR POUR ADULTES

ART ORATOIRE

OPTIONS: ART DRAMATIQUE

ENSEIGNEMENT de la CULTURE PERSONNELLE

AUCUN EXAMEN D'ENTRÉE

DÉBUT DES COURS: 15 SEPTEMBRE

PROGRAMME DES ÉTUDES ENVOYÉ SUR DEMANDE

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290 RUE ST-DENIS
MONTRÉAL H2X 3J7

288-4034 - 288-4140

MacEachen aux Nations unies

C'est par la "collaboration positive" qu'il faut modifier l'ordre économique

NATIONS-UNIES (PC) — Le Canada a promis, hier, devant les Nations-Unies, d'utiliser ses richesses et son influence pour modifier de façon constructive l'ordre économique mondial, afin de réduire le fossé entre les nations riches et pauvres.

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, parlant devant l'Assemblée générale de l'ONU, a reconnu que les pays en voie de développement ne retirent pas des bénéfices suffisants du présent système commercial et financier.

Le Canada admet la nécessité de modifier l'ordre économique, mais croit "que la collaboration positive et non la confrontation est nécessaire pour atteindre cet objectif, particulièrement dans le domaine des services et des matières premières, dont celui des ressources énergétiques."

Prononçant une allocution devant une réunion spéciale de l'Assemblée sur l'économie mondiale, M. MacEachen a expliqué que la politique canadienne s'inscrit dans une nouvelle stratégie adoptée par le gouvernement d'Ottawa pour la période de 1975 à 1980.

"Nous promettons de poursuivre et

d'accroître notre programme d'aide au développement. Cette année, nous déboursions plus de \$900 millions dans ce domaine et ce chiffre augmentera durant les prochaines années.

"Nous réaffirmons notre intention d'atteindre l'objectif de l'ONU qui réclame que 0,7 pour cent du Produit national brut des pays industrialisés soit versé sous forme d'aide aux pays économiquement faibles.

"Notre aide aura pour objectif de susciter une hausse de la croissance économique et l'évolution du système social de

façon à ce que les ressources des pays en voie de développement soient mieux réparties parmi la population.

"La plus importante partie de notre aide à l'étranger sera acheminée vers les pays les plus pauvres et dans les secteurs les plus faibles de leur économie nationale.

"Nous mettrons au point de nouvelles formes de collaboration afin de répondre aux besoins des pays à revenu moyen afin de renforcer leur potentiel et de les aider à atteindre l'auto-suffisance.

"Nos programmes bilatéraux de développement ne comporteront jamais moins de 90 pour cent en aide d'Ottawa. Les subventions actuelles prévoient un pourcentage de 95 pour cent.

"Nous prévoyons des prêts qui permettront aux pays en voie de développement de participer aux appels d'offres pour certains contrats.

"Nous prévoyons un minimum d'un million de tonnes de céréales par année comme aide alimentaire, durant les trois prochaines années.

"Nous mettrons l'accent sur les programmes de développement de l'agriculture et des régions rurales, dans les pays en voie de développement."

chômage et qui désirent s'inscrire dans un Cégep, cela ne peut se faire sous peine d'être privés de leurs prestations, ce qui est inconcevable selon le comité régional de l'Éducation permanente.

Le comité a dénoncé cette politique de l'assurance-chômage qui préfère une entière disponibilité au retour au travail au détriment d'une éducation collégiale.

Cégépiens du soir, ils réclament leur dû

QUEBEC (PC) — Les quelque 5.000 étudiants de l'éducation permanente dans la région de Québec, représentés par une association formée il y a environ six mois, réclament l'égalité avec les étudiants de jour.

L'association qui est constituée en vertu de la loi sur les compagnies entend faire valoir les droits des étudiants adultes. C'est ainsi qu'elle adressait en juin dernier une lettre demandant au ministre de l'Éducation, la gratuité scolaire et les mêmes droits pour tous les étudiants de l'Éducation permanente, soit l'équivalent de l'éducation régulière.

Le comité qui a fait connaître ses buts à l'issue d'une séance d'information donnée mardi réclame en outre que l'étudiant adulte obtienne les droits de subventions de prêts et bourses, une revalorisation du milieu socio-éducatif, la coordination des administrations des divers cégeps de l'agglomération québécoise, un étudiant pouvant fréquenter plus d'un cégep à la fois, ce qui n'est pas le cas des étudiants de jour.

Le comité estime que cette catégorie d'étudiants ne doit plus être considérée comme les parents pauvres de l'éducation. On souhaite également que ces étudiants soient davantage intégrés aux activités du Collège.

Quant aux adultes qui perçoivent actuellement des prestations d'assurance-

chômage et qui désirent s'inscrire dans un Cégep, cela ne peut se faire sous peine d'être privés de leurs prestations, ce qui est inconcevable selon le comité régional de l'Éducation permanente.

Le comité a dénoncé cette politique de l'assurance-chômage qui préfère une entière disponibilité au retour au travail au détriment d'une éducation collégiale.

Disciple du Guru

Mahatma Jagdeo, proche disciple de Guru Maharaj Ji, donnera une conférence les lundi et mercredi, 8 et 10 septembre au Plateau, 3700 avenue Calixa-Laval, sur une méthode de méditation enseignée par Guru Maharaj Ji et qui permet à une personne de faire l'expérience de la source de vie en elle.

Le mot "mahatma" est dérivé de deux mots hindis qui signifient "grande âme". Ce titre de respect est conféré à certains disciples choisis pour transmettre la méditation que révèle Guru Maharaj Ji.

Le service de Mahatma Jagdeo est de préparer et de choisir les personnes désirant recevoir cette méditation, et de les initier aux techniques pratiques de la méditation. Il effectue actuellement une tournée de tout le Canada.

Piètre saison touristique à Québec

QUEBEC (PC) — La saison touristique aura été difficile sinon mauvaise cet été, aux dires de certains propriétaires de maisons de chambres et directeurs d'hôtels de la ville de Québec.

Le directeur du tourisme et des congrès à la Communauté Urbaine de Québec, M. Jacques Roy, abonde dans le même sens en précisant qu'il y a eu une

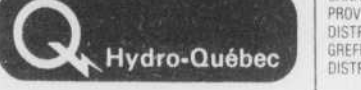
dilution des affaires au cours de la saison estivale.

Selon M. Roy, les congrès auraient été en bonne partie responsables du maintien des taux d'occupation. A la fin de juillet, il s'en était tenu 106 comparativement à 94 pour toute l'année précédente. D'après lui, le nombre de congressistes atteindra facilement 80.000 et même 70.000 pour l'année 1975, comparative-

ment à 47.700 pour 1974.

Les restaurants auraient spécialement été affectés par la baisse de la clientèle touristique cette année. Un porte-parole d'un grand restaurant de la ville de Québec parle d'une baisse des affaires qui atteint 25 à 30 pour cent. D'autre part, les touristes auraient surtout consommé des poissons au détriment de la viande et cela en raison du scandale de la charogne.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres



APPEL D'OFFRES
CCP-75-19187
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 23 septembre 1975

Poste Matagami
Comté d'Abitibi-Est

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 août 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GRIFFES DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-053614-750
LIND RODRIGUEZ

Requérant

C. JULIA ROCHA, de domicile inconnu

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Julia Rocha est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez avis plus tard qu'il défait par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accablantes, les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 25 août 1975

Mes Chabot, Downs & Ass.
356, 90e avenue
LaSalle, P.Q.
Tél. 363-0220

A. Beaulieu
Registraire

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

LES AUTOBUS FLEURET & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires sur la rue du Couvent, Mont-Tremblant, comté de Terrebonne, requiert:

Prenez avis que Les Autobus Fleuret & Fils Inc., ayant son siège social sur la rue du Couvent, Mont-Tremblant, comté de Terrebonne, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander la permission d'effectuer le transport saisonnier en vertu du règlement numéro 19, l'autorisant à effectuer le transport par autobus, pour le compte du Ministère des Terres et Forêts du Québec, des ouvriers forestiers de Val David au Lac Sauvage, via Lac Carré et St-Jovite. La requérante utilisera pour ce transport un véhicule d'une capacité maximum de 36 (trente-six) passagers, le transport ne devant pas se prolonger après le 31 janvier 1976.

Toute personne intéressée peut faire opposition à la présente demande dans les quatre jours qui suivent la première parution dans les journaux de la présente demande.

1ère publication: 2 septembre 1975
2ème publication: 3 septembre 1975
3ème publication: 4 septembre 1975

Pierre Delorme, procureur de la requérante
1117 Ste-Catherine ouest
Suite 923
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
No. 500-02-029565-756
YVES LEVESQUE

Partie Demanderesse

MICHEL VROMET, de domicile inconnu

Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Michel Vromet est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 25 août 1975

Protonotaire, C.S.M.
A. Beaulieu

Me Pierre Tremblay, avocat
7190 boul. St-Michel
Montréal, P.Q.
Tél. 725-2411

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
No. 02-029 072-746
CORDIA LTD., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal au 3906 rue St-Urbain.

Demandeur

REJEAN LEBEVRE de la ville et district de Montréal.

Défendeur

IL EST ENJOINT à REJEAN LEBEVRE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 août 1975

CLAUDE DUFOUR
Mes Boivin, Piché & Teitelbaum
800 ouest boul. Dorchester
Chambre 2610
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
No. 500-05-10120-754
Serge Dubreuil, domicilié au 9080A Lefebvre à St-Léonard, district de Montréal.

requérant

Mireille Gagnon

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

PRENEZ AVIS QUE la requête pour garde d'enfants qui était présentée le 15 juillet 1975 sera présentée le 15 octobre 1975, au Palais de Justice de Montréal, en salle 2.03, à 9.30 heures a.m.; et veuillez agir en conséquence.

Montréal, le 28 août 1975

ROBERT LOULOU
8088 rue St-Denis, Suite 4-5
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
No. 05-014717-753
DAME LUCILLE FRECHETTE, domiciliée et résidant au 2755 boulevard Ste-Rose Laval Ouest, Cité de Laval, District de Montréal.

Demanderesse

ANDRE TETREAU, de lieux inconnus

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ANDRE TETREAU est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 28 août 1975

(S) CLAUDE DUFOUR
Protonotaire, C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
No. 500-05-10120-754
Serge Dubreuil, domicilié au 9080A Lefebvre à St-Léonard, district de Montréal.

requérant

Mireille Gagnon

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

PRENEZ AVIS QUE la requête pour garde d'enfants qui était présentée le 15 juillet 1975 sera présentée le 15 octobre 1975, au Palais de Justice de Montréal, en salle 2.03, à 9.30 heures a.m.; et veuillez agir en conséquence.

Montréal, le 28 août 1975

ROBERT LOULOU
8088 rue St-Denis, Suite 4-5
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE REAL ALAIRE, 9 Fabiola, Victoriaville, Comté d'Arthabaska, P.Q. perçoit no. 0-505002 s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transporter des remorques réfrigérées des fruits et légumes en provenance et pour le compte de la compagnie Leahy & Fils Inc. de Franklin Centre vers les États-Unis.

Toute personne intéressée peut déposer son opposition dans les quatre jours de la première publication du présent avis à la Commission des Transports du Québec.

1ère publication: 2 septembre 1975
2ème publication: 3 septembre 1975
3ème publication: 4 septembre 1975

PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.
Procureur de la requérante,
505 est. boul. de Maisonneuve
Montréal, P.Q. H2L 1Y4



VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
CONTRAT NO 172
APPEL D'OFFRES

POUR

LA FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONS DIESEL, (4 X 2), P.V.B. 33.000 lbs., DERNIER MODELE, AVEC BENNE BASCULANTE.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville demande des soumissions pour deux (2) camions diesel, (4 X 2), P.V.B. 33.000 lbs, dernier modèle, avec benne basculante.

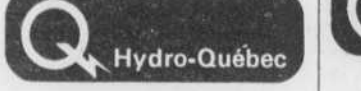
Les devis, documents de soumission et autres renseignements pourront être obtenus à partir du 4 septembre 1975, au bureau des Services techniques à l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno, au 1585, rue Montarville, à Saint-Bruno.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant équivalent à 5% du prix de la soumission et fait à l'ordre de la Ville de Saint-Bruno ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant.

Les soumissions, l'original et une copie, dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire seront reçues jusqu'à 16 heures, heure en vigueur localement, au bureau du Gérant de la Ville, M. Claude Rynault, au 1585 rue Montarville, Saint-Bruno, le 11 septembre 1975, pour être ouvertes publiquement le même jour à la salle publique de l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno, au 1585, rue Montarville, à 20 heures.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires (s).

CLAUDE RYNAULT
Gérant municipal
Ville de Saint-Bruno



APPEL D'OFFRES
DLS-75-19203
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 23 septembre 1975

Région Laurentides

CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE PUIS D'ACCÈS PRES DU POSTE SAINT-SULPICE A L'ASSOMPTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 août 1975



APPEL D'OFFRES
GPE-75-10144
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 30 septembre 1975

Divers postes dans la Province de Québec

FOURNITURE DE BATTERIES DE CONDENSATEUR TRIPHASEES 71.8kV, 36MVAR ET 27 MVAR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC
Bureau no. 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué., Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10.000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON
Montréal, le 26 août 1975.



VILLE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
CONTRAT NO 173
APPEL D'OFFRES POUR

LA LOCATION DE DEUX (2) NIVEAUX AVEC AILE DE CÔTÉ AINSI QUE D'UN (1) CHARGEUR ARTICULÉ (4 x 4) EQUIPÉ D'UNE CHARRUE TYPE "ONE WAY" POUR L'ENTRETIEN DE DIVERSES RUES DE LA VILLE

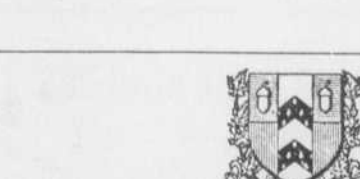
Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soumissionnaire seront reçues jusqu'à 16.00 heures, heure en vigueur localement, le 11 septembre 1975, et seront ouvertes publiquement à la réunion du Conseil le même jour, dans la salle publique de l'Hôtel de Ville, pour la location d'équipement servant à l'entretien de diverses rues de la municipalité.

La location comprend la fourniture de deux niveleuses avec aile de côté, un chargeur avec charrette type "One Way" ainsi que les opérateurs de ces équipements.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la municipalité, 1585 rue Montarville, Saint-Bruno, duquel on obtiendra les formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de \$50.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé et tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la municipalité de Saint-Bruno, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission reçue ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

CLAUDE RYNAULT, ing.
Gérant municipal
Ville de Saint-Bruno, P.Q.



VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
CONTRAT NO 174
APPEL D'OFFRES POUR

LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PARCS DE STATIONNEMENT ET CHEMINS D'ACCÈS SPÉCIAUX

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soumissionnaire seront reçues jusqu'à 16.00 heures, heure en vigueur localement, le 11 septembre 1975, et seront ouvertes publiquement à la réunion du Conseil le même jour, dans la salle publique de l'Hôtel de Ville, pour l'entretien et le déneigement des parcs de stationnement et chemins d'accès spéciaux sur le territoire de la Ville.

Le projet comprend la fourniture de la main-d'œuvre et de l'outillage nécessaire au déneigement d'environ trente-cinq milles verges carrées (33 v2) (33.000 v2) de parcs de stationnement et chemins d'accès spéciaux.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la municipalité, 1585 rue Montarville, Saint-Bruno, duquel on obtiendra les formules de même que les plans et devis, moyennant un dépôt de \$50.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé et tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la municipalité de Saint-Bruno, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission reçue ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

CLAUDE RYNAULT, ing.
Gérant municipal
Ville de Saint-Bruno, P.Q.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
54, rue FRONT
HULL, P.Q.

GARAGE ET BUREAUX LANGLOIS & BLAIR ARCHITECTES APPEL D'OFFRES

La Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, Propriétaire, demande des soumissions pour la construction d'un bail locataire (Lease back) d'un garage et bureaux, dans la Cité de Hull.

Des soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées, pour le projet ci-haut mentionné, et adressées à:

Monsieur Médard Larente,
Secrétaire,
54, rue Front,
Hull, Québec

seront reçues jusqu'à 11.00 heures A.M. et ouvertes à 11.15 heures A.M. heure locale, dans la salle de conférence de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, 60, rue Front, le 16 du mois d'octobre 1975.

Les plans, devis et documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des Architectes, Langlois & Blair, 747, Boulevard St-Joseph, Hull, Québec (Tél. : 819-771-8295), à compter du 8 du mois de septembre 1975, à 11.00 heures A.M. contre un dépôt de deux cents dollars (\$200.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé pour la somme de quatre cent, vingt-cinq milles dollars (\$425.000.00), fait à l'ordre du Propriétaire, la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat, pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante (50%) pour-cent du montant du contrat.

L'Entrepreneur Général a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante (50%) pour-cent du prix du contrat de la spécialité.

Montant du chèque visé ou cautionnement de soumission en dollars

1) Acier d'armature	\$ 10.000,00
2) Acier de structure	\$ 60.000,00
3) Béton préfabriqué	\$ 15.000,00
4) Maçonnerie	\$ 60.000,00
5) Toiture et métal en feuilles	\$ 40.000,00
6) Portes de garage et systèmes de contrôle	\$ 15.000,00
7) Tuiles acoustiques et plafonds	\$ 15.000,00
8) Cloisons sèches	\$ 15.000,00
9) Plomberie	\$ 5.000,00
10) Peinture	\$ 15.000,00
11) Plomberie	\$ 15.000,00
12) Chauffage	\$ 30.000,00
13) Ventilation et climatisation	\$ 30.000,00
14) Electricité	\$ 50.000,00

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé aux valeurs indiquées ci-dessus, fait à l'ordre du Propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions de ces sous-traitants seront reçues jusqu'à 11.00 heures A.M. heure en vigueur localement, le 16 du mois d'octobre 1975, aux Bureaux des Soumissions Déposées de Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Tous les documents, plans et devis, seront visibles pour consultation aux Bureaux des Soumissions Déposées du Québec mentionnés ci-dessus et pourront aussi être obtenus aux Bureaux des Architectes et des Ingénieurs.

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Les Entrepreneurs soumissionnaires qui se procureront les documents de soumission recevront un addenda des noms et détails des spécialités des sous-traitants enregistrés par le bureau des Architectes. Suite à un appel d'offre fait les 4, 5, 6 septembre 1975.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autres des soumissions reçues.

Monsieur Médard Larente
Secrétaire
Case Postale 848
Hull, Québec
J8Y 3M5
Tél. 819-770-7900

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
54, rue FRONT
HULL, P.Q.

GARAGE ET BUREAUX LANGLOIS & BLAIR ARCHITECTES APPEL D'OFFRES

La Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, Propriétaire, demande des soumissions pour la construction d'un bail locataire (Lease back) d'un garage et bureaux, dans la Cité de Hull.

Des soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées, pour le projet ci-haut mentionné, et adressées à:

Monsieur Médard Larente,
Secrétaire,
54, rue Front,
Hull, Québec

seront reçues jusqu'à 11.00 heures A.M. et ouvertes à 11.15 heures A.M. heure locale, dans la salle de conférence de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, 60, rue Front, le 16 du mois d'octobre 1975.

Les plans, devis et documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des Architectes, Langlois & Blair, 747, Boulevard St-Joseph, Hull, Québec (Tél. : 819-771-8295), à compter du 8 du mois de septembre 1975, à 11.00 heures A.M. contre un dépôt de deux cents dollars (\$200.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé pour la somme de quatre cent, vingt-cinq milles dollars (\$425.000.00), fait à l'ordre du Propriétaire, la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat, pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante (50%) pour-cent du montant du contrat.

L'Entrepreneur Général a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessus mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante (50%) pour-cent du prix du contrat de la spécialité.

Montant du chèque visé ou cautionnement de soumission en dollars

1) Acier d'armature	\$ 10.000,00
2) Acier de structure	\$ 60.000,00
3) Béton préfabriqué	\$ 15.000,00
4) Maçonnerie	\$ 60.000,00
5) Toiture et métal en feuilles	\$ 40.000,00
6) Portes de garage et systèmes de contrôle	\$ 15.000,00
7) Tuiles acoustiques et plafonds	\$ 15.000,00
8) Cloisons sèches	\$ 15.000,00
9) Plomberie	\$ 5.000,00
10) Peinture	\$ 15.000,00
11) Plomberie	\$ 15.000,00
12) Chauffage	\$ 30.000,00
13) Ventilation et climatisation	\$ 30.000,00
14) Electricité	\$ 50.000,00

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé aux valeurs indiquées ci-dessus, fait à l'ordre du Propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions de ces sous-traitants seront reçues jusqu'à 11.00 heures A.M. heure en vigueur localement, le 16 du mois d'octobre 1975, aux Bureaux des Soumissions Déposées de Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Tous les documents, plans et devis, seront visibles pour consultation aux Bureaux des Soumissions Déposées du Québec mentionnés ci-dessus et pourront aussi être obtenus aux Bureaux des Architectes et des Ingénieurs.

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Les Entrepreneurs soumissionnaires qui se procureront les documents de soumission recevront un addenda des noms et détails des spécialités des sous-traitants enregistrés par le bureau des Architectes. Suite à un appel d'offre fait les 4, 5, 6 septembre 1975.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autres des soumissions reçues.

Monsieur Médard Larente
Secrétaire
Case Postale 848
Hull, Québec
J8Y 3M5
Tél. 819-770-7900

le panier à provisions

De nouveau la corvée de la boîte à lunch

par Renée Rowan

La boîte à lunch reprend une fois de plus le chemin de l'école. Son contenu est important pour l'enfant en pleine croissance. En vérité, remplir convenablement une, deux, trois boîtes à lunch chaque matin devient une corvée. Il faut bien l'avouer, mais il y a quelques trucs qui peuvent vous aider à simplifier la tâche.

● La boîte à lunch, les contenants en plastique ou autres, la

bouteille isolante, ainsi que les ustensiles, doivent être absolument propres avant chaque usage et libres de toute odeur. Dès le retour de l'école, il faut débarrasser la boîte des restes, la nettoyer avec un linge humide, l'assécher, puis la laisser ouverte; la bouteille isolante sera lavée, rincée et si une odeur persiste, on y versera une solution d'eau et de soda (bicarbonate de soude).

Beaucoup de mères se plaignent qu'après quelques mois, l'intérieur de la boîte en métal rouille. Voici une solution qui, à l'usage, a donné de bons résultats. Nous avons doublé l'intérieur de la boîte avec du papier adhésif, un papier enduit d'un film de vinyle lavable sur lequel nous avons appliqué une mince couche de cire. Tout va bien en autant que l'enfant n'éprouve pas l'envie

irrésistible de décoller le papier "pour voir"! Il nous a suffi d'une demi-verge pour doubler une boîte. Et pourquoi ce travail? Si les fabricants avaient l'imagination d'utiliser des peintures anti-rouille tout serait tellement simplifié.

● Donnez à l'enfant un repas complet, bien équilibré, mais non surchargé. En lui mettant de trop grandes portions, vous risquez de le dégoûter avant même qu'il ne commence à manger. Voici d'après les experts en nutrition un guide utile.

Pour un enfant de 8 à 9 ans, vous pourriez préparer le lunch suivant:

1/2 tasse de potage-crème de tomate emporté chaud dans une bouteille isolante;

1 sandwich de pain de blé entier au fromage et aux cornichons;

des bâtonnets de carottes et de céleri ou une tomate de grosseur moyenne;

2 biscuits à la farine d'avoine 1 pomme

1 demi-litre de lait (acheté à l'école).

Pour un adolescent, vous n'avez qu'à grossir les quantités de certains aliments: par exemple, donnez-lui 3/4 à 1 tasse de soupe au lieu de 1/2 tasse; ajoutez un ou deux autres sandwichs selon son appétit, un biscuit de plus et augmentez la quantité de lait à une chopine.

● La variété joue un grand rôle dans l'élaboration du menu. Toujours donner à l'enfant de la soupe au poulet et aux nouilles sous le prétexte que c'est celle qu'il préfère, le dégoûtera rapidement. Au lieu de la soupe, mettez dans la bouteille isolante, au moins deux fois par semaine un plat chaud: du spaghetti, du boeuf aux légumes (viande et légumes auront été coupés en morceaux suffisamment petits pour une manipulation facile), une bonne "fritassée maison", du rizotto, du chop suey, chili corn carne, fèves au lard.

Ayez au réfrigérateur une variété de viandes froides tranchées mince: jambon, poulet, rôti de boeuf, charcuterie. Enroulez les tranches de viande autour de morceaux de fromage, bâtonnets de céleri ou de la laitue filantée. On peut les accompagner d'une sauce à trempette. Ajoutez un fruit ou une tartelette aux fruits, un thermos de soupe-crème et une bouteille de jus de fruit.

Agrémentez la boîte à lunch d'éléments surprise comme des olives, des petits oignons, des cornichons, un petit paquet de raisins, quelques pruneaux ou abricots secs, des arachides, des dattes, quelques biscuits maison.

Voici, pour ajouter à ces suggestions une recette de biscuits faciles à préparer et riches en protéines. Elle nous vient des Services consultatifs de l'alimentation, Agriculture Canada.

Biscuits au fromage et aux raisins

1/2 tasse de beurre
1/2 tasse de sucre
2 oeufs
3/4 tasse de farine
tout usage
1/4 c. à thé de poudre à pâte

1 1/2 tasse de flocons d'avoine (grau)

1 1/2 tasse (6 onces) de fromage cheddar moyen râpé

3/4 tasse de raisins secs

Mettre en crème le beurre (ou de la margarine); ajouter le sucre et battre jusqu'à ce que le mélange soit léger et de couleur pâle. Ajouter les oeufs un à un et bien battre. Mélanger la farine et la poudre à pâte; ajouter au premier mélange. Intégrer les autres ingrédients. Déposer par cuillerées à thé sur une plaque à biscuits graissée. Cuire à 350° F jusqu'à ce que les biscuits soient légèrement dorés (12 à 15 minutes). Quantité: environ 1 1/2 douzaine.

Les diététistes protestent — Dans une lettre adressée récemment au ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, la Corporation professionnelle des diététistes du Québec s'oppose à l'enrichissement en vitamine C des boissons gazeuses. Ces boissons, disent ces spécialistes, ne sont nullement nécessaires à un régime bien équilibré; au contraire, leur consommation constitue un apport supplémentaire et souvent inutile en sucre.

Le Bureau de la corporation des diététistes recommande qu'on interdise l'enrichissement de boissons présentées comme simples rafraîchissements ou comme substituts de boissons gazeuses et réclame qu'on enrichisse en potassium (K) les substituts de jus de fruits, le potassium étant un élément nutritif présent dans les jus de fruits.

les échecs

La disposition harmonieuse des forces

par Léo Williams

Nous avons souvent parlé de la "technique" des bons joueurs, qui leur permet de mener à terme la phase concluante d'une partie gagnante presque sans plus qu'une réflexion mécanique. L'expert connaît, grâce à son expérience, les cas d'une plus grande importance stratégique, mais peut-être plus primordial il peut saisir le moment exact de passer de la passivité à l'attaque.

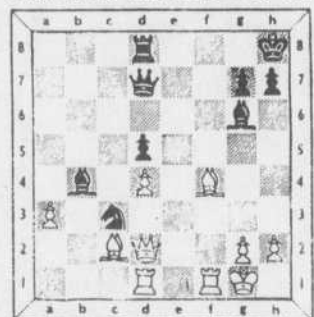
C'est, en effet, l'un des plus grands dangers de notre ère échiquéenne que beaucoup trop de grands-maîtres ont cru bon d'entreprendre une approche machinale à l'ensemble de leur répertoire, et ce développement a créé d'incompréhensibles nœuds rapides et sans intérêt, et une tendance vers l'effacement de l'esprit original. Néanmoins, contre un adversaire déterminé qui persiste à se comporter d'une façon bizarre et tortueuse à l'échiquier, un joueur ne peut agir autrement qu'en se basant uniquement sur les principes généraux et sur son propre jugement. Dans la partie suivante du présent championnat soviétique, le grand-maître Bronstein, lui-même renommé pour ses idées novatrices, doit servir d'une formation harmonieuse afin de démolir les incroyables manœuvres du maître de la défense solide, R. Kholmov.

Parce qu'il déteste la théorie moderne, Bronstein se lance immédiatement dans le Gambit du Roi (2.f4!) un début d'une profonde richesse tactique, et qui connaît une vogue fanatique pendant le dernier siècle. Il s'agit d'une véritable gambit où les noirs peuvent prendre le pion, et s'ils le veulent, le maintenir, ex. 2...exf4 3.Cf3 d6 4.f4 h6 5.d4 g5 etc. Les noirs peuvent égale-

ment répondre 3...d5! 4.exd5 Cf6 5.Fb5éch c6! 6.dxc6 bxc6 (Cxc6!) 7.Fc4 Fd6 avec une attaque sur l'aile roi pour contre-balancer leur mauvaise structure de pions. Ils peuvent refuser le gambit par 2...Ff5 ou avec le coup du texte, ou venturer un contre-gambit par 2...d5! 3.exd5 e4, le choix de Bronstein lui-même contre sa propre ouverture.

Kholmov, un grand-maître qui adore annuler, choisit le texte (2...Ff5) avec l'idée 3.fxe5 Cxe4 4.Cf3 Cg5!, échangeant une pièce dangereuse. Par leur réponse les blancs invitent 3...exf4 4.e5, et grâce à un sacrifice momentané de leur pion-e4, ils obtiennent leur centre sans obstruction. Après 6.d4, les noirs rejettent 6...Cxd4 quand le cavalier serait sujet au harcèlement, et par 6...Cf6 projettent l'avance 7-c5. Les blancs empêchent cette éventualité par 7.c4! ex. 7...c5 8.exd5 Cxd4 9.Cxd4 Dh4éch 10.g3 Dxd4 11.Dxd4 et la position est plus confortable pour les blancs.

A signaler dans les prochains coups est la manœuvre Fc3, Dd2

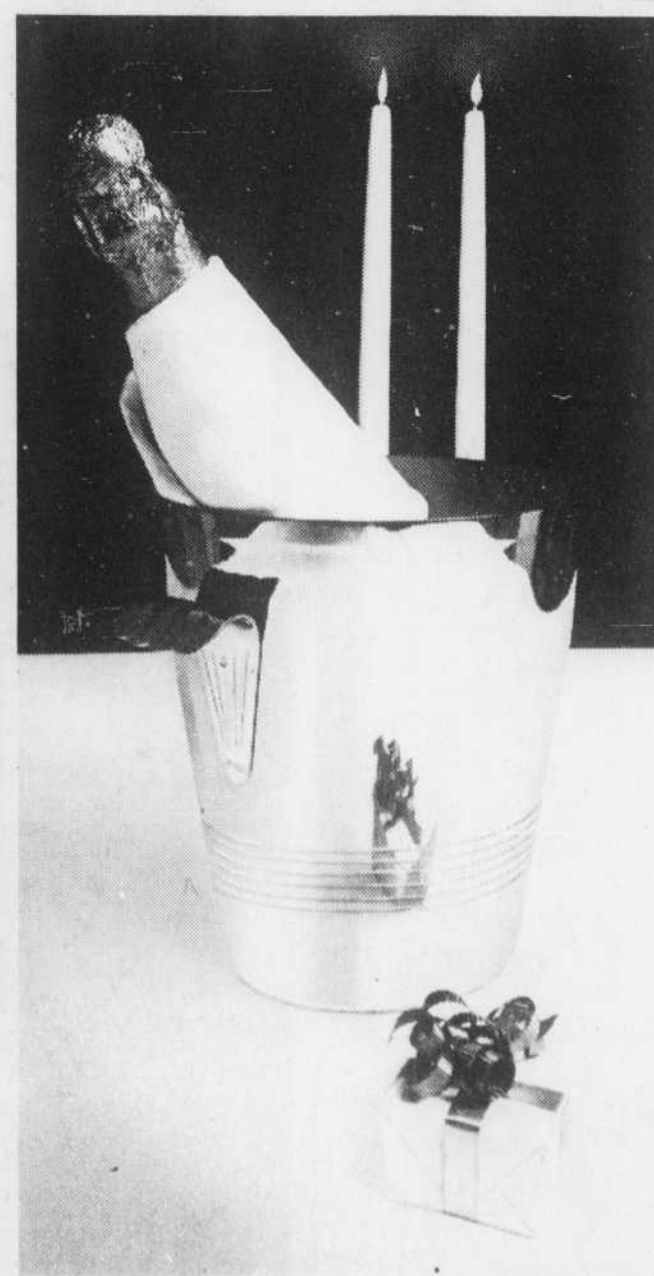


Position après le 44e coup des blancs: 44.Dd2!

D. Bronstein — R. Kholmov (Gambit du Roi)

1.	e4	19.	Fb3	37.	a3	a5
2.	f4!	20.	Fg5	38.	Tcd1	a4
3.	Cf3	21.	Df2!	39.	Fc2	Fg7
4.	d3	22.	Df3	40.	Ff4	b4
5.	fxe5	23.	Ff4	41.	axb4	Fxb4
6.	d4	24.	Fg3	42.	Tf1	a3
7.	c4!	25.	Dg3	43.	bxa3	Cc3
8.	Cc3	26.	Tc1	44.	Dd2!	Cxd1
9.	Fc3	27.	Fc2?	45.	axb4	Cb2
10.	Dd2	28.	Fb3	46.	Fxg6	Cc4
11.	Fd3	29.	Cb5!	47.	Dd3	hxg6
12.	cxtd5!	30.	Cxd7	48.	Dxg6	Rg8
13.	Td1	31.	Cc7	49.	h3	Te8
14.	exf6	32.	Dd2	50.	Fg3	Te4
15.	0-0	33.	Cxe6	51.	b5	Txd4
16.	Ce5	34.	Ff2	52.	Ta1!	
17.	Tf1	35.	Ff3			
18.	Fc2!	36.	De2			

Les noirs abandonnent



Superbe seau à champagne d'élégance parisienne!

LETANG & REMY de France est l'un des grands artistes de l'acier inoxydable. Ce magnifique seau à champagne de 8" de haut est un exemple de leur savoir-faire. Poli brillant, finition à la main, ne ternit jamais. Franchement, on jurerait que c'est de l'argent!

\$30

BIRKS
JOAILLIERS

BIRKS
JOAILLIERS

Deux "shylocks" condamnés à des amendes de \$12,300

Deux membres de la Fraternité interprovinciale des travailleurs en électricité (FTQ) dont les activités d'usuriers avaient été mises au jour à l'enquête Cliche ont été condamnés à des amendes totalisant \$12,300 pour 41 accusations relatives à la loi sur les petits prêts.

Marcel Labonté, un électricien, et Louis-Henri Bonin, un ancien agent d'affaires du syndicat, avaient raconté, en décembre dernier, à l'enquête du juge Robert Cliche sur les activités syndicales dans le domaine de la construction, comment, avec \$600, ils s'étaient lancés dans l'octroi de prêts

usuraires en tenant lieu d'affaires à la taverne Gervais, angle Mont-Royal et Christophe-Colomb.

En apprenant qu'ils avaient quelque \$35,000 encore à percevoir de leurs victimes dont beaucoup d'ouvriers de la construction, le juge Cliche avait opiné qu'aucune loi n'obligeait leurs débiteurs à honorer une pareille dette représentant en certains cas des intérêts de plus de 6,000%. Ainsi, un emprunteur d'une somme de \$150 avait affirmé à la Commission Cliche qu'il avait dû rembourser \$1,240.

En correctionnelle, le juge

Jacques Lessard, siégeant à la chambre des délits statutaires fédéraux (la loi sur les petits prêts est une législation fédérale) a condamné les deux hommes à des amendes de \$300 sur chacun des 41 chefs d'accusation. Il a accordé un délai de six mois pour payer ces amendes à défaut de quoi les deux "financiers" devront passer un mois derrière les barreaux.

En défense, leur avocat, Me Léo-René Maranda, avait rappelé au juge que Labonté et Bonin avaient d'ores et déjà manifesté l'intention de ne pas percevoir les dettes en cours de leurs victimes.



Superbes plantes en pot actuellement en

VENTE

Vente se termine, samedi le 13 septembre

25% de réduction

C'est maintenant qu'il faut planter pour admirer votre jardin l'été prochain.

ARBUSTES

D'ORNEMENT EN POTS

Prunier décoratif Cistena (feuillage pourpre) - Prunier décoratif Triloba (fleurs doubles) - Weigelia panache (rose) - Sambucus (sureau) doré - Eunonymus (fusain) - Potentille - Forsythia (cloche jaune de Corée) - Cornouiller élégant (panaché) - Spiree Van Houttei - Physocarpus - Elaeagnus (olivier de Bohême) - Lilas français et japonais - Hydrangée Annabelle -



Hydrangée pan. Grandiflora - Buddleia (buisson des papillons) - Chèvrefeuille grimpant - Autres.

ARBRES

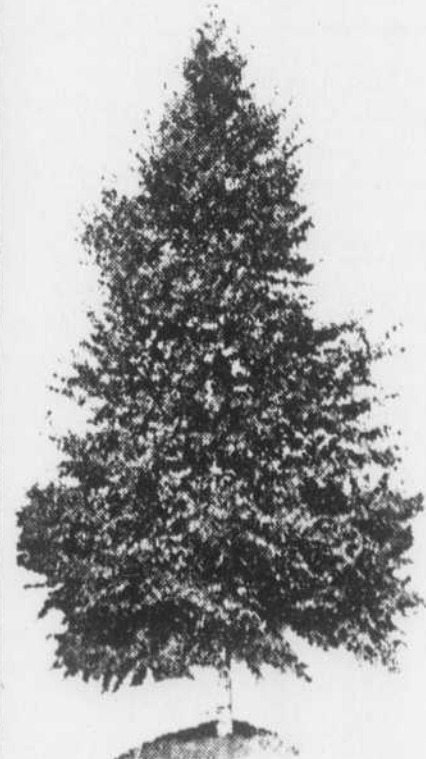
D'ORNEMENT EN POTS

Érable Crimson King - Érable de Norvège - Gleditsia - Frêne de Marshall - Sorbier - Tilleul de bouleaux (3-4) - Catalpa Speciosa - Juglans (noyer cendre) - Prunier décoratif de Schubert (feuilles rouges) - Prunier Cistena - Peuplier argenté - Bouleau pleureur - Quercus (chêne) - Saule pleureur - Tilleul - Viburnum (boule de neige) - Pommetier - Hydrangée P.G. en arbre - Autres.

ARBRES

FRUITIERS

Pommier - Prunier - Poirier - Abricotier - Gadellier rouge - Vignes à raisins - Bleuets.



ROSIERS EN POTS

Hybrides de thé Floribunda Polyantha (mini roses) Rosiers rustiques Rosiers grimpants

All America 1975



C'est maintenant qu'il faut planter les vivaces



w.h. perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

(1 mile au nord du pont de Cartierville)



Vaste terrain de stationnement

332-3610

Ouvert du lundi au samedi de 10h30 à 6h30



danse

Troïka, bottes rouges et longues nattes

par Angèle Dagenais

Parler de ballet folklorique russe, c'est parler d'un style, d'une précision, d'une atmosphère, d'une musique, de costumes qui ne laissent personne indifférent. Le spectacle de mardi soir n'a dérogé en rien à cette perfection qui caractérise la danse russe qu'elle soit classique ou d'inspiration folklorique. Tout est réglé avec une minutie respectueuse de la tradition, comme un beau joyau poli et repoli par les années.

Madame Nadiejdina Nadiejdina fondatrice et directrice de la troupe depuis 28 ans "à tous les jours voulu dépasser le domaine restreint de l'éthnologie et recréer le folklore avec les yeux d'un poète." Les danses qu'elle crée pour Beryozka sont empreintes d'une fraîcheur, d'un romantisme et d'une gaieté toute populaire sur des thèmes qui sont les archétypes de la culture russe traditionnelle, c'est-à-dire le joueur d'accordéon, le cocher de troïka, le bavardage des paysannes, la danse de théières, l'hiver sibérien, le printemps et les boureaux, les rondes de jeunes filles... La première danse est toujours la même depuis 28 ans et, selon Mme Nadiejdina, elle constitue en quelque sorte la "carte de visite" de la troupe. Des jeunes filles en longue jupe rouge, une branche de bouleau à la main font leur apparition sur scène et entraînent les spectateurs dans une ronde fort impressionnante car elles semblent glisser sur la scène, sans effort, avec un étrange sourire comme si elles étaient de gracieuses poupées "à la longue nattes". Cette entrée est d'ailleurs d'un féérique extraordinaire et m'a semblé le moment le plus intéressant de la soirée.

À l'origine, la troupe Beryozka n'était composée que de jeunes femmes; ce n'est que dix ans après sa fondation que



Beryozka à la Place des Arts jusqu'au 7 septembre

Mme Nadiejdina en a fait un ensemble mixte. Les plus belles chorégraphies à mon avis, du point de vue visuel sont celles qui impliquent l'ensemble féminin car les jeunes filles sont vêtues de longues robes aux couleurs très étudiées et flottent littéralement sur scène de leurs petits pas ou font virevolter leurs jupes en arcs-en-ciel vaporeux. "Beryozka", "Les fileuses", "Aurore boréale" sont des exemples de cette poésie toute féminine.

Dans les autres chorégraphies du programme, on tombe dans un domaine beaucoup plus connu et traditionnel, c'est-à-dire, les "concours de virtuosité" (il y a une chorégraphie d'ailleurs qui porte ce nom) où les hommes rivalisent de

prouesses que ce soit la grande roue ou la marche accroupie ou la grande danse cosaque, et les jeunes filles, ces éternelles coquettes, tentent de séduire un futur amant. C'est le jeu que reproduisent toutes les danses folkloriques du monde, et qui est compris et accepté de tous, mais qui, après un certain temps, finit par lasser.

Il est difficile de reprocher quoi que ce soit à ce spectacle si on en accepte le principe de base qui est celui d'une tradition musicale et scénique quasi immuable, "à la russe", revigorée toutefois par des chorégraphies qui se veulent originales et des costumes variés (la troupe de 80 danseurs utilise 2000 costumes par spectacle en

moenne). Il est à regretter cependant que le décor, sauf pour une seule chorégraphie où l'on projette une rafale de neige, ne soit constitué que d'un simple rideau de scène noir rapiécé. Il est évident que les costumes très colorés des danseurs ressortent bien sur un fond noir mais il aurait peut-être été intéressant de varier les toiles et les éclairages.

Bref Beryozka est indéniablement passionnant pour les amateurs d'exotisme slave qui aiment bien "en avoir pour leur argent", c'est un spectacle total avec musique, danse et chants mais sclérosé dans une perfection et un traditionalisme qui ont traversé indemnes époques et régimes.

arts et spectacles

télévision

André Payette passe-t-il le test ?

par Jean Basile

Naturellement, parce que nous avons tous le culte de la vedette installée en nous, la question se posait de savoir si André Payette allait faire le point dans sa tentative de succéder à Pierre Nadeau, comme animateur du "60".

La réponse nous vint mardi soir: oui. Tout charme dehors, un petit peu emprunté encore mais se détendant au fur et à mesure de l'émission, il a été excellent, mieux que cela, lui-même, du moins à la caméra car son premier grand reportage, au Portugal, ne nous a pas encore convaincus qu'il pourra s'imposer dans ce genre de travail.

D'ailleurs, pour sa première émission de la saison, avec un nouveau réalisateur-coordonnateur, le "60" n'a pas démenti de sa gloire passée. Gageons que si ce rythme se maintient, le succès lui est assuré. Qui s'en plaindrait?

Il faut donc signaler, au premier chef, l'excellente courte séquence qui a terminé le programme, "L'automne au Québec". Un petit bijou de précision et d'humour sain, non sans vérité toutefois puisque les quelques sujets traités valent bien la peine qu'on en parle: l'environnement, la lutte pour la diffusion par câble entre Québec et Ottawa, les grèves dans les multinationales, la CECO et le cas du pétrole. La forme même, souple et amusée, donnait un ton léger à l'on n'est pas habitué à voir ici où tout se dit, trop souvent, sur un ton aussi passionnant qu'une lanterne.

Mais on ne sous-estimerait pas non plus le documentaire sur la

Chant'août, malgré un retard car, après tout, cette manifestation est finie. Là encore, sur des images excellentes, le reportage a été vivant et surtout complet avec des entrevues, fort révélatrices, d'organismes et d'impresarios, entrecoupées de commentaires, un peu plus amers, de ceux de la relève. Le ton positif de ce reportage nous évita bien des hypocrisies et de fausses larmes; si l'on fut clair que plusieurs de nos jeunes chanteurs veulent tout simplement faire leur petit métier sans histoires, on vit aussi que le domaine des variétés est une course au vedettariat. Là encore, tout était enlevé dans un rythme que seul le "60" semble pouvoir prendre au canal 2. On

se demande un peu pourquoi.

Le reportage sur le Portugal, pièce maîtresse du magazine, fut un peu moins réussi. L'on n'eut droit, finalement, qu'à une sorte de chronologie linéaire des événements, alors qu'on espérait des lumières plus nettes sur les forces en présence. Mais, sans doute, les Portugais ne sont pas très bavards en ce moment. Du moins, on a pu admirer le retour en force des plans obliques, nouveauté ancienne intéressante de revoir à l'écran. Daniel Pinard, le chercheur, gagnerait à être moins snob.

Le côté purement social fut abordé dans le reportage sur les expulsés de la rue St-Norbert. Là encore, un montage rapide, solidement étayé par les déclarations d'un "officiel" de la mairie en opposition avec la réalité du simple citoyen, nous fit comprendre, implicitement, les vrais problèmes. On pourra toujours dire qu'il y a, dans ce genre de travail, un côté tendancieux. Il n'empêche que c'est là un journalisme de combat, mais non pas subjectif inutilement, qui nous met, tous, au fait des problèmes.

C'est un commencement brillant.

LA LUTTE POUR LA SURVIE, au canal 2, mardi à minuit — Des hommes préhistoriques qui se promènent en petit caleçon et qui ressemblent à des minets européens des an-

nées 65, des jolies filles les seins à l'air et se baignant dans des cascades, un décor de forêt enneigée où l'on se promène dans des espèces de collants de danseur, et j'en passe... À quoi tout cela rime-t-il, même si l'on veut nous décrire, à partir du commencement, la lutte que l'homme a dû mener pour sa survie.

On doit ces extravagances à Renzo Rossellini qui a dirigé cette première partie d'une "vaste fresque" pour son père (?). Roberto, qui en est le producteur.

J'avoue que j'ai fermé le poste, absolument ahuri de tant de sottises, toutefois non sans avoir entendu des rourours superbes dans ce genre: l'argile colorée dont ils s'enduisaient le corps était purement décoratif (comment le sait-on?); le culte du foyer a commencé après que les hommes préhistoriques se soient aperçus qu'ils pouvaient cuire leurs aliments qui devenaient meilleurs (mais comment est arrivée ce feu?). Et surtout celle-là, qui m'a achevé: l'intelligence est une ARME supérieure.

Si ça s'arrange, tant mieux. Sinon, je me demanderai pourquoi Radio-Canada a acquis de telles insanités, alors qu'on y a fait tant d'histoires pour diffuser le "Troisième testament" de Malcolm Muggeridge, sous prétexte que l'essayiste ne parle pas assez bien le français.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et boucane
9.45 En mouvement
10.00 Les chibouas
10.15 Minute monnaie
10.30 Conseil-Express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Quentin Durward
12.00 Shippy, le kangourou
12.30 Les cochouilles
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"L'Expo 70" (documentaire-Japonais 1970)
4.00 Bébino
4.30 La réhabilitation
5.00 L'essai
5.30 Le monde en liberté
Les mystères
6.00 Le quotidien

CFTM 10

7.00 Sur la cote du Pacifique
7.30 Le travail à la chaîne
8.00 Les grands films
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Boney
12.00 Cinéma:
"Sugar Colt" (western-italo-espagnol 1967)
1.30 Téléjournal
2.00 "C'est grand chez nous"
2.30 "La région du Saguenay"
2.35 "L'âge de la parole"
2.40 "Les mots dits"

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Les hommes oubliés
19.30 A même la vie
20.00 "C'est grand chez nous"
2.30 "La région du Saguenay"
2.35 "L'âge de la parole"
2.40 "Les mots dits"

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 355-5666 "La route de la violence" 6.20, 8.55 et "Jo le fou" 8.00
ATWATER: 11500 rue Alexis Nihon 955-4246 "Farwell My Lovely" 120, 3.20, 5.20, 7.15, 9.15
ATWATER: 11500 rue Alexis Nihon 955-4246 "Penny Lady" 7.00, 9.30
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 907-2747 "Papillon" 12.15, 4.50, 9.30 et "Cahier" 2.45, 7.25
BEAVER: 3517 ave. Parc 844-1932 "Frenchman's sexual whiplash" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "French Love Secrets" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
BIRCH: 1200 St-Denis 388-2929 "La tour intérieure" 1.25, 4.50, 8.15
BIRCH: 5000 Papineau 357-9151 "Georgia la femme perverse" 12.00, 3.20, 6.20, 9.50 et "Le sexe à la terre" 1.35, 5.00, 8.25
CANADIAN: 1294 St-Catherine E. 525-5100 "Le démon aux trépassés" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
CHAMPLAIN: 1815 St-Catherine E. 524-1854 "Plein la pieule" 1.00, 5.15, 9.30 et "Le flambeur" 3.10, 7.30
CHÉVALIER: 1500 St-Denis 854-3222 "Maler" 1.30, 4.10, 6.35, 9.10
CINÉMA 2001: 855 DeWitt 277-2001 "Head" 7.30, 9.15
CINÉMA DE PARIS: 806 St-Catherine O. "Behind the door" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINÉMA 7-A: 3100 Belanger E. 722-0322 "Galcet" 7.00 et "Papillon" 9.30
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7033 "La route de la violence" 6.20, 9.55 "Le Fante" 8.00
CLAUDE-MONT: 5058 Sherbrooke O. 486-7265 "Love and death" 1.30, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
DAUPHIN: 2206 Beaulieu E. 721-6080 (Salle le Bonnet) "Le secret" 7.30, 9.30 (Salle MacLaren) "Chinatown" 7.15, 9.30
EYKSE: 35 Milton 842-6953 (Salle Resnais) "Kaseki" 7.30 "L'escapade" 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: 858 St-Catherine E. 288-3303 "Le mâle du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Le démon aux trépassés" 6.00, 9.40 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 7.55
KANE: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
LOEWS: 954 St-Cath. 865-5051 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux trépassés" 6.00, 9.30 et "Django de Sartana" 8.00
MONTREAL: 4260 St-Catherine 255-6224 "Les 7 vamps d'or" 8.10 et "Dracula vit toujours à Londres" 6.40, 9.40
MONTKLAND: 5504 Montkland 484-3579 "Reincarnation of Peter Proud" 2.40, 5.15, 9.55

sur scène

LA BUTTE À MATHIEU: (Val David) Relâche
MAISON DES ARTS LA SAUVAGERIE: 160 N. Dame Est. Relâche
PATRIOT: 3141 St-Cath. Relâche
LA POUDRIÈRE: (St-Hélène) Relâche
STUDIO THEATRE: (St-Sophie-de-Larocque) Les tourtereaux ou la vieille frappe à l'aube de J.C. Germain (du jeudi au sam. 21h) Relâche du dim au mer.
CENTAUR: 453 St-François Xavier 361-3821 "Le groupe de la Place Royale" 20h
THEATRE DE MARJOULAIN: (Eastman) Relâche
THEATRE DE NOUVEAU-MONDE: 84 St-Catherine O. 861-0563 Relâche

CFTM 10

10.00 Bonjour Montréal
11.00 A votre service
11.30 Pour vous mesdames
12.00 Les bouts de chou
12.30 Cinéma:
4.00 Patofville
4.30 Aventures
5.00 "Paris, parle, jase, jase"
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Jeudi 7h30
9.15 Manna
10.15 Loto-Perfetta
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans papiers
A commuer
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 Mon Ami
10.15 Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean show
1.00 The nature of things
1.30 Sounds good
2.00 Coronation Street
2.30 The Edge of the Night
3.00 Thirty from Winnipeg
4.00 Family Court
4.30 Forest Rangers
5.00 Try out
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Trial of poly upgate
7.30 Sally
8.00 A third Testament
Dietrich Bonhoeffer 1906-1945
9.00 Chiro and the man
9.30 The Fallers
10.30 Spotlight
11.00 The National
11.22 Viewpoint
12.10 Montreal tonight
11.55 Cine-Six
The violent enemy (drame)
1.35 Station closing

CFCF 12

4.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 The lively woman
10.30 Magistrate's court
11.00 Doctor's diary
11.30 The art of rooking
12.00 Magic Tom's Summer Show
12.30 Summer Theatre
A case in a goldfish bowl (comédie 1961)
2.00 What's the good word
2.30 He knows She Knows
3.00 Another World
4.00 Definition
4.30 Pay Cards

CFCF 12

Happy Hooker 12.55, 4.30, 8.10
OUTRIMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "La grande bouffe" 7.00 et "Shanks" 9.30
PALACE: 698 St-Catherine O. 866-6091 Bug 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.35
PIERROT: 1500 St-Denis 445-2222 "L'ave" 1.10, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4065 "Blue water white death" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux trépassés" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0023 "Computer Game" 12.10, 2.55, 5.40, 8.25, 11 "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45
RIVOLI 1: 8699 St-Denis 277-4129 "Chasse à l'amour à travers 7 îles" 1.15, 4.00, 6.45, 9.35 et "Plaisir à trois" 2.45, 5.35, 8.20
RIVOLI II: 8699 St-Denis 277-4129 "La gifle" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vivement Francis, Paul et les autres" 3.10, 7.15
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La route de la violence" 12.15, 3.35, 6.40, 9.05 et "La loi du talon" 1.35, 5.00, 8.25
SEVILLE: 2155 St-Catherine O. 302-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
SNOWDON: 3225 DeWitt 482-1222 "One of our dinosaurs is missing" 12.30, 2.35, 4.40, 6.25 et "Cinderella" 1.15, 5.20, 8.15
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Saturday night at the baths" 12.15, 1.30, 3.25
VERDUN: 3841 rue Wellington 748-2992 "Les anges gardiens" 8.00 et "Le secret ne pardonne pas" 6.10, 10.00
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5377 "Les 7 vamps d'or" 8.10 et "Dracula vit toujours à Londres" 6.40, 9.40
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2744 "The Wind and the Lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00
YORK: 1487 St-Catherine O. 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 5.00, 7.00, 9.15
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOIS: 1700 St-Denis 844-8734 "Il n'y a pas d'oubli" (de R. Gonzalez, M. Mallet et J. Pajardo, Canada 1975) 8h

CFTM 10

10.00 Bonjour Montréal
11.00 A votre service
11.30 Pour vous mesdames
12.00 Les bouts de chou
12.30 Cinéma:
4.00 Patofville
4.30 Aventures
5.00 "Paris, parle, jase, jase"
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Jeudi 7h30
9.15 Manna
10.15 Loto-Perfetta
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans papiers
A commuer
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 Mon Ami
10.15 Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean show
1.00 The nature of things
1.30 Sounds good
2.00 Coronation Street
2.30 The Edge of the Night
3.00 Thirty from Winnipeg
4.00 Family Court
4.30 Forest Rangers
5.00 Try out
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Trial of poly upgate
7.30 Sally
8.00 A third Testament
Dietrich Bonhoeffer 1906-1945
9.00 Chiro and the man
9.30 The Fallers
10.30 Spotlight
11.00 The National
11.22 Viewpoint
12.10 Montreal tonight
11.55 Cine-Six
The violent enemy (drame)
1.35 Station closing

CFCF 12

4.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 The lively woman
10.30 Magistrate's court
11.00 Doctor's diary
11.30 The art of rooking
12.00 Magic Tom's Summer Show
12.30 Summer Theatre
A case in a goldfish bowl (comédie 1961)
2.00 What's the good word
2.30 He knows She Knows
3.00 Another World
4.00 Definition
4.30 Pay Cards

CFCF 12

Happy Hooker 12.55, 4.30, 8.10
OUTRIMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "La grande bouffe" 7.00 et "Shanks" 9.30
PALACE: 698 St-Catherine O. 866-6091 Bug 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.35
PIERROT: 1500 St-Denis 445-2222 "L'ave" 1.10, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4065 "Blue water white death" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux trépassés" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0023 "Computer Game" 12.10, 2.55, 5.40, 8.25, 11 "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45
RIVOLI 1: 8699 St-Denis 277-4129 "Chasse à l'amour à travers 7 îles" 1.15, 4.00, 6.45, 9.35 et "Plaisir à trois" 2.45, 5.35, 8.20
RIVOLI II: 8699 St-Denis 277-4129 "La gifle" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vivement Francis, Paul et les autres" 3.10, 7.15
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La route de la violence" 12.15, 3.35, 6.40, 9.05 et "La loi du talon" 1.35, 5.00, 8.25
SEVILLE: 2155 St-Catherine O. 302-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
SNOWDON: 3225 DeWitt 482-1222 "One of our dinosaurs is missing" 12.30, 2.35, 4.40, 6.25 et "Cinderella" 1.15, 5.20, 8.15
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Saturday night at the baths" 12.15, 1.30, 3.25
VERDUN: 3841 rue Wellington 748-2992 "Les anges gardiens" 8.00 et "Le secret ne pardonne pas" 6.10, 10.00
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5377 "Les 7 vamps d'or" 8.10 et "Dracula vit toujours à Londres" 6.40, 9.40
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2744 "The Wind and the Lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00
YORK: 1487 St-Catherine O. 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 5.00, 7.00, 9.15
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOIS: 1700 St-Denis 844-8734 "Il n'y a pas d'oubli" (de R. Gonzalez, M. Mallet et J. Pajardo, Canada 1975) 8h

CFTM 10

10.00 Bonjour Montréal
11.00 A votre service
11.30 Pour vous mesdames
12.00 Les bouts de chou
12.30 Cinéma:
4.00 Patofville
4.30 Aventures
5.00 "Paris, parle, jase, jase"
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Jeudi 7h30
9.15 Manna
10.15 Loto-Perfetta
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans papiers
A commuer
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 Mon Ami
10.15 Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean show
1.00 The nature of things
1.30 Sounds good
2.00 Coronation Street
2.30 The Edge of the Night
3.00 Thirty from Winnipeg
4.00 Family Court
4.30 Forest Rangers
5.00 Try out
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Trial of poly upgate
7.30 Sally
8.00 A third Testament
Dietrich Bonhoeffer 1906-1945
9.00 Chiro and the man
9.30 The Fallers
10.30 Spotlight
11.00 The National
11.22 Viewpoint
12.10 Montreal tonight
11.55 Cine-Six
The violent enemy (drame)
1.35 Station closing

CFCF 12

4.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 The lively woman
10.30 Magistrate's court
11.00 Doctor's diary
11.30 The art of rooking
12.00 Magic Tom's Summer Show
12.30 Summer Theatre
A case in a goldfish bowl (comédie 1961)
2.00 What's the good word
2.30 He knows She Knows
3.00 Another World
4.00 Definition
4.30 Pay Cards

CFCF 12

Happy Hooker 12.55, 4.30, 8.10
OUTRIMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "La grande bouffe" 7.00 et "Shanks" 9.30
PALACE: 698 St-Catherine O. 866-6091 Bug 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.35
PIERROT: 1500 St-Denis 445-2222 "L'ave" 1.10, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4065 "Blue water white death" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux trépassés" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0023 "Computer Game" 12.10, 2.55, 5.40, 8.25, 11 "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45
RIVOLI 1: 8699 St-Denis 277-4129 "Chasse à l'amour à travers 7 îles" 1.15, 4.00, 6.45, 9.35 et "Plaisir à trois" 2.45, 5.35, 8.20
RIVOLI II: 8699 St-Denis 277-4129 "La gifle" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vivement Francis, Paul et les autres" 3.10, 7.15
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La route de la violence" 12.15, 3.35, 6.40, 9.05 et "La loi du talon" 1.35, 5.00, 8.25
SEVILLE: 2155 St-Catherine O. 302-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
SNOWDON: 3225 DeWitt 482-1222 "One of our dinosaurs is missing" 12.30, 2.35, 4.40, 6.25 et "Cinderella" 1.15, 5.20, 8.15
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Saturday night at the baths" 12.15, 1.30, 3.25
VERDUN: 3841 rue Wellington 748-2992 "Les anges gardiens" 8.00 et "Le secret ne pardonne pas" 6.10, 10.00
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5377 "Les 7 vamps d'or" 8.10 et "Dracula vit toujours à Londres" 6.40, 9.40
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2744 "The Wind and the Lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00
YORK:

L'Alaska, le pays des tombes oubliées

Je ne pouvais songer à un meilleur moment, alors que le Québec était sous l'effet de la canicule, pour aller piquer une pointe en direction de l'Alaska. Après avoir parcouru la presque totalité du vaste monde, je me suis dit, cette année ce sera un coin de terre dont on parle très peu. Ma femme n'en croyait pas ses oreilles l'an dernier lorsque sous le radieux soleil d'Égypte je lui confiai que l'été 75 sera celui de l'Alaska...

Du Québec à l'Alaska, via le Canada, voilà tout un terrain à ratisser. J'avoue avec culpabilité d'avoir tardé à visiter cette partie du pays, mais mieux vaut tard que jamais. C'est à bord du train du CP-Rail que je constate que ce Canada est totalement différent du Québec, ne serait-ce que par une culture différente ou l'absence du majestueux Saint-Laurent dans le décor. D'est en ouest, je vois des lacs, des montagnes, des rivières puis des plaines et quelques reliefs et enfin des vraies montagnes, des précipices et des cascades. Franchement, le Canada c'est un pays long comme l'éternité. En parcourant ce continent, le train dans lequel je me trouvais, me faisait penser à un long serpent argenté rampant à travers ce décor enchanteur, mais parfois monotone. A certains moments, il se faisait intrépide en se faufilant sur des hauteurs à vous donner un souffle au cœur.

Après avoir contemplé l'immensité des Prairies, admiré Banff et ses environs et goûté à l'ambiance de la vieille Angleterre à Victoria, je descends du train pour m'embarquer sur le Princess Patricia en direction de la "Terre du soleil de minuit". Pourquoi voulais-je aller vers cette terre de Caïn? Pour satisfaire ma curiosité, mais surtout pour flatter mon oeil de photographe amateur. Je me souviens de ce que pouvait signifier la beauté de ce rude pays, lorsque ma grand-mère me lisait les vieilles lettres jaunies de son frère, mort au Klondike lors de l'époque légendaire de la grande ruée. J'ai encore dans la mémoire les noms de Juneau, Skagway, Whitehorse et Dawson. En effet, ces lettres parlaient de ce coin de terre qui enferme des montagnes à vous casser le cou, des rivières torrentielles, des lacs aux eaux lim-

pides et des couchers de soleil plus que spectaculaires. Alphonse Morin s'était fait prendre, comme ces 200.000 autres rudes gaillards, par la publicité faite autour de cet Eldorado situé au nord du Nord. Ils étaient 200.000 venant de tous les coins du monde mais surtout des États-Unis et des différentes provinces de la Fédération canadienne. 100.000 abandonnèrent en cours de route parce qu'épuisés, gelés ou désillusionnés avant d'arriver là-haut. Jack London, écrivain américain et auteur de nombreux romans d'aventures en parla abondamment dans ses textes, notamment dans "L'appel de la forêt".

Comment s'y rendre? Il y a trois façons de se rendre en Alaska. L'avion et la route sont deux moyens intéressants et rapides mais ils ne permettent pas de visionner la beauté des côtes. Pour sa part, la navigation vous offre deux choix. Le bateau luxueux comme le Princess Patricia qui se faufille dans tous les racoins de la côte sur une distance de 2.200 milles (8 jours) aller-retour, pour des sommes variant entre \$500. et \$1.800.

Il y a également les traversiers qui, pour un prix bien inférieur, pouvant vous transporter jusqu'à Skagway. Ces traversiers font la navette entre Vancouver et Skagway via Prince Rupert ou Juneau. Ils sont équipés de cabines et le confort est tout aussi valable que sur les autres bateaux de croisière. Cependant, ces traversiers suivent un itinéraire et ne bifurquent pas dans les baies, à l'intérieur de ce paradis.

En voguant vers la porte de l'Arctique, je note que le soleil se permet de faire du surtempes en jouant au noctambule. Il m'offre l'occasion de prendre des photos jusqu'à 23-00 heures. Nous longeons les rives toujours sauvages et les eaux deviennent de plus en plus froides au fur et à mesure que nous montons. Tout au long du parcours, apparaît un réseau de petits haimeaux habités presque entièrement par des Amérindiens vivant de chasse et de pêche. Parlant de pêche, le capitaine du navire nous avise de la présence d'une immense baleine à environ 300 pieds de nous. Elle est gigantesque, avec ses 40 pieds



de longueur; on dirait un sous-marin qui s'apprête à sortir des eaux mais qui ne se décide pas... Les anglophones disent que c'est une "humpback whale". Elle plonge, puis en revenant à la surface, elle expire son air usé.

Ce mammifère impressionnant a malheureusement été chassé avec excès dans toutes les mers. Je songe à ces Japonais et ces Soviétiques qui refusent toujours de l'épargner; ils préfèrent sa viande et sa graisse à sa survie. Par conséquent, elle est actuellement confinée dans les eaux froides du nord. De plus, elle a des ennemis naturels; il s'agit des "killer whales" que nous avons croisés un peu plus au sud. De la famille des dauphins, ces immenses poissons agissent en bande pour s'attaquer à la baleine, en lui arrachant la queue pour l'achever ensuite.

À l'horizon, une première petite ville, Ketchikan, c'est le centre de l'industrie du poisson. Il ne reste aucun vestige de l'époque des tsars. Un peu plus tard, ce sera Wrangell, ville de 1.800 habitants, fondée par les Russes en 1831. Rien ne rappelle l'occupation russe. Il y a beaucoup d'Indiens et les nombreux totems de la région nous font apprécier les croyances de ces derniers. On note aussi que les citoyens de l'Alaska sont extrêmement accueillants et chaleureux. On vous dit bonjour sans vous connaître. Il est vrai que la visite est rare.

Au milieu de l'après-midi du 3e jour, nous pénétrons à l'intérieur de la grande région de

"Glacier Bay". Là, la température commence à changer radicalement. Le thermomètre passe de 60F. à 45F. Nous avançons, avec prudence, entre les glaces qui frottent parfois le navire. Drôle de sensation! C'est le pays du silence; tout est calme. C'est tellement calme, qu'on peut presque entendre le silence... Que quelques moulins, du haut des pics, nous observent comme des douaniers d'un pays indit.

"Glacier Bay" est divisée en

deux sections. Il y a la baie Inlet et la baie de Muir. Toutes deux renferment les glaciers qui sont constamment en mouvement. Le bateau se fait tout petit, au fur et à mesure que nous avançons dans les profondeurs de cet étrange monde, et se rend jusqu'à quelques centaines de pieds du glacier Margaree. Il est imposant et froid. Il est bleu et blanc. Il a environ 250 pieds de hauteur, un mille de large et 35 milles de profondeur. La température est à environ 37. F

à cet endroit (juillet) et l'eau grise sous le bateau descend à une profondeur de 1.200 pieds. Cet ensemble nous donne une petite idée de ce que devait être l'époque glaciaire. De temps à autre, un des glaciers nous signale qu'il est le grand maître de ce royaume; il laisse tomber quelques morceaux de diamants bleus. Le bruit est indescriptible, c'est comme le tonnerre qui se déclenche mais avec plus d'autorité. Aux pieds de ces accumulations, dans une pose con-



fortable, nous apercevons des phoques enroulés qui se laissent tout simplement sécher sur ces immenses diamants fondants.

Parmi les villes où le bateau se permet d'accoster, ce sont sûrement Juneau et Skagway qui sont les plus attrayantes: Juneau, parce qu'elle nous donne une idée de ce que peut représenter une grande ville du nord. Avec ses 17.000 habitants, Juneau est une ville bien équipée pour faire face aux rigueurs climatiques. Elle est moderne et elle possède même un chic quartier bourgeois. Le guide n'oublie surtout pas de nous dire qu'elle est la capitale. Sa population est flottante et la moyenne de l'âge est de 28 ans. Les gros salaires seraient l'une des raisons incitant les Américains à aller y passer trois ou quatre ans. Juneau fut fondée en 1881 par un Canadien français, Joseph Juneau. Il est celui qui a en effet découvert l'une des plus impressionnantes mines d'or au monde. La mine est fermée depuis longtemps parce que les travaux de creusage avaient étendu les corridors jusque sous la mer. On parle de reprendre les activités depuis la dernière revalorisation de l'or. Aujourd'hui, les trois principales usines de Juneau sont la pêche, les conserves et une cimenterie. Elle est la seule ville de l'Alaska en fermant encore des vestiges de l'époque russe; une petite église orthodoxe existe toujours, alors qu'au musée municipal, on peut admirer de somptueuses collections russe, esquimaude et indienne. On y retrouve aussi la copie de l'acte de vente de l'Alaska aux USA, par le tsar Alexandre II de Russie, en 1867, au prix de .02 cent l'acre. Une seule ombre au tableau de Juneau: le soleil y fait son apparition environ 4 jours par mois! Le voyageur ne peut s'attendre à exhiber son hale en rentrant au Québec!

Enfin Skagway, la porte d'entrée sur Dawson, s'offre à nos yeux. Elle est enfouie dans le creux d'une baie et protégée par de gigantesques montagnes. Skagway, dans les souvenirs de plusieurs, est la vraie ville des chercheurs d'or, des barbus aux épaules carrées, de ces hommes sans conscience, voleurs, aventuriers et truands. Il y avait également de jolies femmes aux petites vertues remplies de qualités anatomiques. Mon grand oncle disait dans une lettre du 3 avril 1898: "d'après ce que j'ai pu voir, il y a beaucoup d'ouvrage à Skagway et Dyea, les gages sont de 4 à 5 piastres par jour, la pension est d'une piastre; tant qu'à la beauté de ces deux villes, figurez-vous, trois ou quatre cents hangars bâtis pêle-mêle dans un bois, quelques-uns sont en plein milieu du chemin. A Skagway, il y a la lumière électrique et une ligne télégraphique est en construction".

Ils étaient 15.000 en 1898 à Skagway lors de l'époque légendaire; aujourd'hui, ils sont 700 oubliés. Parmi ceux-là, nous retrouvons quelques vieux ayant décidé de ne pas retourner au sud et de finir leurs jours à Skagway. Il ne reste qu'une seule vraie rue. Ont pignon sur cette artère, un ou deux restaurants, un bureau de poste, trois ou quatre boutiques d'artisanat, un salon de coiffure et quelques maisons condamnées depuis le début du siècle. Deux ou trois bateaux de tourisme viennent régulièrement faire leur petit tour durant la courte saison d'été. Voilà ce qui occupe la sympathique population de Skagway. Pas de journaux; le Time arrive avec une semaine de retard. Les seules nouvelles de l'extérieur sont transmises à certaines heures par la radio de Juneau située plus au sud. La télévision est alimentée depuis Juneau avec des vieux vidéos en provenance de Seattle. Par exemple, la série du Dr. Welby sera visionnée avec trois semaines de retard sur Seattle. La saison estivale est plus que courte, en ce pays. Dès le début d'octobre, l'hiver donne de ses premiers signes de vie pour s'installer jusqu'à la mi-mai.

De Skagway, les touristes peuvent emprunter le vieux train à fournaise, qui les mènera au Lac Bennett et Whitehorse au Yukon, tout en longeant le sentier des chercheurs de 1898. Le long du chemin, ils apercevront quelques champs parsemés de tombes identifiées par de vieilles croix; il y a bien longtemps qu'on n'a pas vu un pleur sur ces tombes oubliées...

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE

VENTES ET LOCATIONS TT
(Achat-Rachat)

Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible

UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE

TOUTES MARQUES EUROPÉENNES

(Représentant officiel des Grandes Marques)

RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.

et EUROPCARS

Location de tous types de véhicules

Le plus important réseau de location d'automobiles en

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous

notre catalogue

AIR FRANCE/EUROPE AUTO

5193 Côte des Neiges,
Montréal, P.Q.

735-3083 et 735-0791

UNE GRANDE PREMIÈRE...

à ne pas manquer
si vous en avez les moyens



CROISIÈRE

en MER ROUGE

à travers le

CANAL de SUEZ

20 oct. — 13 nov.

- Paquebot Renaissance, croisières PAQUET c'est-à-dire le "nec plus ultra" en matière de croisière.
- Équipage français, gastronomie française, ambiance française.
- Départ de (et retour à) Toulon (France).
- A l'aller escales en Crète et à Alexandrie; au retour à Rhodes et Malte.
- Et surtout 2 semaines sur la Mer Rouge, jusqu'à DJIBOUTI, expérience unique.

Prix de : \$2.282 à \$3.520 (U.S.S.)
plus billet d'avion pour la France

VOYAGES
ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, RUE UNIVERSITÉ # 1220
TÉL.: 861-2485
Montréal H3B 3W9

"Qui dit Voyages dit Malavoy"

LE BEAU MONDE

■ Pour un tourisme populaire — Les adhérents du groupe "Vacances-Familles" ont consacré l'an dernier 39% de leur budget de vacances pour la nourriture, (10% de plus qu'en 1973), 36,4% pour l'hébergement (4% de plus que l'an dernier). Ils ont fortement économisé sur l'essence, les dépenses de loisirs et les frais divers; c'est-à-dire qu'ils ont dû raccourcir leurs temps de vacances et leur itinéraire dans la proportion d'un tiers.

Telles sont les indications données par M. Jean-M. Lachance, directeur général de la Société Vacances Famille, dans une communication portant sur "les besoins du tourisme populaire, dit social".

Il ajoute qu'en 1975, la situation a fait que beaucoup de familles sont passées d'une formule itinérante à une formule sédentaire et cherché des lieux de vacances bien aménagés à un prix modéré, soit entre cinq et huit dollars par jour et par personne. D'où la nécessité, puisque l'hôtellerie, sauf exception, ne peut offrir de bons services pour un tel montant, de susciter la création à travers le pays de "Centres de vacances pour tous".

Ces centres devraient de plus offrir aux vacanciers des activités créatrices dans le domaine des arts populaires.

■ Air-Canada à prix d'aubaine — En vue de stimuler la demande dans un marché aéronautique en baisse partout dans le monde, Air-Canada a pris des décisions héroïques: accorder des réductions sans précédent de 35% sur les tarifs excursion court et long-courriers au Canada. Elles prendront effet, sous réserve de l'approbation fédérale le 8 septembre. A cette même date, le tarif jeunesse en attente sera révisé, la réduction accordée passant à 50% au lieu des 20% actuels.

Un exemple: le prix aller-retour Toronto Montréal en économique est de \$84. Il sera de \$55, tarif excursion de week-end.

■ Pour la Louisiane et son Sud — Le paquebot soviétique m/v Odessa, appartenant à la compagnie Black Sea Shipping a choisi La Nouvelle-Orléans comme port d'attache pour les croisières qu'il effectuera chaque semaine de l'hiver prochain vers le Mexique, la péninsule du Yucatan et le Honduras.

Le navire de croisière russe, construit en Angleterre, qui partira des États-Unis pour les tropiques de l'Amérique latine centrale recevra, espèrent les agents à Montréal de la March Shipping, de nombreux Québécois: ils profiteront de cette possibilité pour visiter les escales du golfe du Mexique à bord d'un paquebot de rêve et y ajouter une visite en Louisiane ou vivent des Acadiens francophones.

On verra ce que donne à bord le cocktail vodka et tequila. Prix de la croisière: de \$299 à \$640 par personne.

■ Une visite au bout de l'Europe: Berlin-Ouest, la plus grande ville allemande, reçoit chaque année plus de deux millions de visiteurs, et fait partie, à l'heure actuelle, des centres touristiques internationaux. On comprend sans peine que l'activité au caractère multiple de cette "métropole dynamique" attire de plus en plus de monde, aussi bien en Europe que dans les pays d'outre-mer. Le touriste trouve à Berlin détente et distraction. Il a à sa disposition 18 théâtres, un opéra célèbre et la fameuse Philharmonie berlinoise où il peut entendre un programme varié, qui va de Jean-Sébastien Bach à la Pop musique. Il peut déguster des bières berlinoises dans des tavernes pleines d'atmosphère et boire d'excellents vins dans des Weinstuben remarquablement accueillantes.

Comment vient-on à Berlin? En avion, en train, en autocar; en voiture personnelle. La voie la plus rapide est, bien sûr, celle des airs. Cent services aériens relient quotidiennement Berlin-Ouest à tous les aéroports de l'Allemagne occidentale. Le récent traité sur Berlin a déjà considérablement facilité les voyages par voie de terre en supprimant le visa et les péages. D'autres facilités sont d'ailleurs attendues. D'une façon générale, on dit maintenant que Berlin, grâce à la largeur de ses rues et à ses parkings à étages, est un véritable Eldorado pour les automobilistes.

Parmi les traditionnels points culminants de la vie berlinoise, il faut signaler quelques grandes manifestations annuelles qui sont particulièrement connues et attrayantes: la Semaine Verte internationale (en janvier), la Bourse internationale du Tourisme (en février/mars), l'exposition allemande de l'Industrie (en septembre). A cela s'ajoutent, bien sûr, de nombreuses autres foires intéressantes.

VOYAGE EN ITALIE

ESCORTÉ PAR

Son Exc. le Lieutenant J.-Albert Bissonnette,

Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem,

Lieutenant du Canada-Montréal.

À l'occasion de la Journée Internationale

des Chevaliers de l'Ordre du Monde entier

et de l'Année Sainte.

DÉPART 5 OCTOBRE PAR ALITALIA

14 jours - \$1190

ROME (5 jours) — CIRCUIT SICILE (9 jours).

Excursion facultative de 2 jours à Naples, Sorrento et Capri



J. A. BISSONNETTE
671-9362
521-1104



RENSEIGNEMENTS — INSCRIPTIONS:
VOYAGES BEL-AIR INC.

2155, RUE DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL

TÉL.: 844-8817



Le Monde vous invite via Hone

SUGGESTIONS DE VOYAGES
À TRAVERS LE MONDE

GRÈCE — YOUGOSLAVIE — AUTRICHE
ÉGYPTE

Du 10 septembre au 1er octobre

Croisière du "Stella Oceanis" aux îles

Creccques et en Égypte

Retour par Paris - 21 jours - 5 pays

\$1,855

ANGLETERRE — PAYS DE GALLES
ÉCOSSE — IRLANDE

Du 11 septembre au 2 octobre

21 jours - 4 pays

\$1,292

TOUR DU MONDE

Du 3 octobre au 2 novembre

Japon - Hong Kong - Thaïlande - Népal

Inde - Iran - Israël - Retour via Rome

avec visite d'Expo '75 à Okinawa

31 jours - 8 pays

\$3,355

EXTRÊME-ORIENT

Du 8 au 30 novembre

Japon - Hong Kong - Bali

Singapour - Thaïlande - Honolulu

Toutes ces merveilles en 24 jours

Visite d'EXPO '75 à Okinawa

\$2,260

AMÉRIQUE DU SUD

Le voyage du genre le plus complet

Du 8 au 29 novembre

Colombie - Équateur - Pérou - Bolivie

Paraguay - Argentine - Brésil

21 jours - 7 pays

\$1,595

VOYAGE DE NOËL

Du 20 décembre au 4 janvier

Colombie - Pérou - Argentine - Brésil

15 jours - 4 pays

\$1,285

Tous les voyages annoncés ci-dessus comprennent le transport aérien, les transferts, l'hébergement et le petit déjeuner. À chacun se rapporte un dossier contenant la nomenclature détaillée des services fournis, ainsi que les conditions de remboursement en cas d'annulation. Tous les prix sont au départ de Montréal. Ils s'entendent par personne sur la base de 2 personnes partageant la même chambre et ils sont sujets à la fluctuation des coûts des changes internationaux et aux augmentations de prix pouvant être décidées par les compagnies aériennes ou les hôteliers.

LES VOYAGES
hone

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B6

Le métro d'Union porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h à 18 h

Le samedi jusqu'à 21 h — Le dimanche fermé au métro



religion

Congrès de la société d'histoire de l'Église

Le 42e congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique se tiendra les 20 et 21 septembre prochain à l'Université de Sudbury.

Quiconque s'intéresse à l'histoire de l'Église catholique canadienne peut y assister, et la société précise qu'il n'y a pas de frais d'inscription.

Au programme de ce congrès:

— L'abbé Henri Raymond Casgrain et l'Acadie, par M. Serge Gagnon.

— Formation et activité intellectuelle du Père Pierre Potier, missionnaire chez les Hurons de Detroit: 1744-1781, par le père Robert Toupin s.j.

— L'École de génie de Chicomil (1948-1969), une contri-

bution des Maristes à l'enseignement universitaire au Saguenay, par M. Jean-Guy Genest.

— Le bilan de l'Église diocésaine depuis 1960, par son Excellence Alexander Carter, évêque de Sault Sainte-Marie.

— Le Canada vu par les Jésuites au XIXe siècle, par le père Lorenzo Cadieux, s.j.

— Les exigences du bilinguisme dans le recrutement du clergé de l'Église de l'Ouest canadien (1870-1915), par M. Robert Painchaud.

— Les rapports de Mgr L.P.A. Langevin avec les groupes ethniques minoritaires et leurs répercussions sur le statut de la langue au Manitoba, par M. Gilbert-Louis Comeault.

Au secrétariat de l'épiscopat

L'abbé Raynald Brillant, secrétaire général de l'épiscopat du Québec, annonce la nomination, par le comité exécutif de l'Assemblée des Evêques du Québec, du père Marc Lortie, o.m.i., au poste de responsable associé pour le secteur de l'éducation au secrétariat de l'épiscopat du Québec.

et collégiales au petit séminaire de Québec, le père Lortie entra dans la communauté des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, en 1954, et fut ordonné prêtre en juin 1959. Il détient une licence en théologie de l'Université d'Ottawa, un baccalauréat en pédagogie de l'Université Laval, et a fait sa scolarité de maîtrise en catéchèse et en pastorale scolaire.

Après ses études secondaires

GÉRANT GÉNÉRAL COOPÉRATIVE DE CRÉDIT

Ottawa

Notre client, la Coopérative de Crédit du Service Civil Limitée, recherche un gérant général dynamique. Le candidat choisi aura démontré avec succès sa capacité d'administrateur et aura des connaissances approfondies de la gestion d'un imposant portefeuille de placements. L'actif total de la Coopérative dépasse les \$110,000,000. Le candidat sera appelé à coordonner toutes les activités de la Coopérative; ses fonctions relèveront directement du Conseil d'administration. Le candidat doit être bilingue.

L'expérience dans des institutions financières de cette envergure serait un atout. Le candidat devra comprendre la philosophie d'une coopérative de crédit.

Le salaire annuel se situe entre \$25,000 et \$35,000.

Pour une entrevue confidentielle, faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 septembre 1975 à:

J.B. Marcell, c.a.,
Carrière, Larivière, Marcell

&
Jacques L'Heureux et Associés,
Comptables agréés,
97, avenue Beechwood,
Ottawa, Ont. K1M 1L7

Carrières et Professions



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Carrières de Vérificateur

Ottawa, Ontario

Aimez-vous les défis, la variété, le climat stimulant d'une équipe de gens compétents? Les C.A. récemment diplômés, les C.G.A., les R.I.A. et tous ceux qui possèdent un grade universitaire (avec spécialisation en comptabilité, en administration des affaires, en commerce ou en finance) et qui ont une solide expérience de la vérification trouveront chez l'Auditeur général un choix de carrières intéressantes.

Le montant du traitement est déterminé par les titres professionnels et l'expérience en vérification du candidat. Le barème en vigueur à partir du 1er octobre 1975 va de \$14 300 à \$16 900 pour les vérificateurs, et de \$17 400 à \$19 900 pour les premiers vérificateurs.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: Pour certains postes, la connaissance de l'anglais ou du français est indispensable. D'autres postes requièrent la connaissance de l'anglais et du français. Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la Fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir une convocation, téléphonez à (613) 996-9650 OU remplissez une "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de poste, Centres de main-d'œuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et retourner-la AVANT LE 25 SEPTEMBRE 1975, à l'adresse suivante:

CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

PHYSICIEN

(DURÉE DE DEUX ANS)

FONCTIONS

La Division de radiotechnique et de génie électrique est à la recherche d'un physicien pour le Groupe de la spectroscopie des lasers, Section de la physique de l'électron, afin d'aider d'autres scientifiques à réaliser leur programme de recherche expérimentale. Le titulaire sera appelé à concevoir, à construire et à entretenir des appareils optiques et électroniques et à recueillir et analyser des données.

Ceci est un poste d'une durée limitée seulement. Le CNR ne garantit pas d'emploi après deux ans de la date d'entrée en fonction.

EXIGENCES

Baccalauréat en sciences avec spécialisation en physique ou en physique technique avec expérience solide en recherches expérimentales.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

La connaissance de la langue française ou de la langue anglaise est requise pour ce poste.

TRAITEMENT

Jusqu'à 12 795 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence REED-30.



Conseil national
de recherches Canada

National Research
Council Canada

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

DEMANDÉS

Pour une poly-clinique médicale sans rendez-vous, située à 20 milles de Montréal.

Nous offrons les mêmes services que dans les centres hospitaliers; infirmeries, laboratoire d'analyse médicales, radiologie, pharmacie, inhalothérapie et physiothérapie, en plus d'un service de secrétariat et d'administration auprès de la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec. La clinique est ouverte de 9 a.m. à 10 p.m. tous les jours.

Invitation spéciale aux nouveaux médecins gradués et résidents.

Pour rendez-vous téléphoner au:

Directeur général,
467-8593

(ligne directe Montréal)

La Municipalité Scolaire Catholique de Schefferville

DEMANDE

1 PROFESSEUR SPÉCIALISÉE POUR ENSEIGNEMENT EN ENFANCE INADAPTÉE première année

TRAITEMENT:

Selon le Décret tenant lieu de Convention Collective pour les enseignants.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit et y annexer leur curriculum vitae et références au:

Secrétaire général,
Commission Scolaire Catholique de
Schefferville,
C.P. 189,
SCHEFFERVILLE, Québec
G0G 2T0

Tél.: (418) 585-2203 ou 3314



Université du Québec à Montréal

ADJOINT AU DOYEN DE LA GESTION ACADÉMIQUE (Gestion financière)

Fonctions:

Sous la juridiction et la responsabilité du doyen de la gestion académique, agit comme conseiller en gestion et gestionnaire des ressources financières du secteur Enseignement/Recherche.

- Dans le cadre du processus de budgétisation, élabore des normes et procédures visant à l'allocation optimale des ressources financières dans le secteur Enseignement/Recherche et procède à leur révision périodique.
- Est responsable de la gestion courante des budgets de fonctionnement des centres de coûts du secteur Enseignement/Recherche.
- Est responsable des opérations concernant les paiements à effectuer (traitements, honoraires, etc...) et l'établissement des paiements pour les services rendus par l'Enseignement/Recherche à des organismes extérieurs.
- Effectue à l'intention du doyen l'analyse de l'évolution des dépenses dans les postes budgétaires et centre de coûts du secteur Enseignement/Recherche.
- Évalue l'impact en termes financiers de la création et des modifications des programmes d'enseignement et de recherche.
- Accomplit toutes autres tâches que lui confie le doyen.

Exigences:

— MBA option finance
Cependant les candidats ayant une formation équivalente seront aussi considérés.
— Deux années d'expérience.

Traitement:

Selon l'échelle de salaire des cadres en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être envoyées au Secrétariat général avant le 12 septembre 1975 à 17 00 heures, au:

Bureau 7210
Pavillon Louis Jolliet
ou
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8

Commissaire au développement

Notre client est une importante municipalité de la région de Montréal. Sa situation géographique privilégiée suscite de nombreux projets en développement urbain. Ses administrateurs sont innovateurs et manifestent un souci profond pour l'aménagement rationnel du territoire.

Le titre du poste reflète fort bien, à notre avis, l'envergure de la fonction. Relevant de la haute direction, le commissaire sera responsable de la promotion du développement résidentiel, commercial et industriel. Il oeuvrera dans un contexte d'innovation où l'on favorise l'implantation de nouvelles formules d'aménagement urbain répondant le mieux aux besoins du milieu.

Le poste se situe dans un cadre de travail exceptionnel et conséquemment nous recherchons des candidats exceptionnels. Bilingues et âgés d'environ 35 à 50 ans, ils possèdent de préférence une formation universitaire. Une solide expérience de la promotion est essentielle, soit dans le secteur municipal ou dans des secteurs s'en rapprochant. De plus, ils ont des connaissances de base en financement et dans des domaines techniques comme l'architecture, le génie ou l'urbanisme. À cela s'ajoute une habileté marquée pour transiger avec les cadres supérieurs de sociétés ou organismes. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean-Pierre Bourbonnais ou André Filiot, vous référant au dossier 586.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5
(514) 937-9525

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

LE LABRADOR CITY COLLEGIATE

Labrador Cité, Terre-Neuve

recherche pour l'année scolaire 1975/76

un professeur pour enseigner le français, langue maternelle, en secondaire I, II, III et IV et les sciences religieuses en secondaire III et IV.

Les personnes intéressées devront être légalement qualifiées pour enseigner au niveau secondaire et avoir de préférence de l'expérience en enseignement.

De très bons salaires et bénéfices marginaux sont offerts.

Faire parvenir votre demande immédiatement à l'adresse suivante:

Directeur, section française,
Labrador City Collegiate,
Labrador Cité, Terre-Neuve.

ou appeler à 709-944-5080.

La municipalité scolaire catholique de Schefferville recherche les services d'un

SPÉCIALISTE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

NATURE DU TRAVAIL:

Enseignement de la maternelle à la 6ième année, classes de langue française et anglaise.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Brevet d'enseignement spécialisé en Éducation Physique et, de préférence, au moins deux (2) années d'expérience. Bilinguisme adéquat.

TRAITEMENT:

Selon le Décret tenant lieu de Convention Collective pour les enseignants. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit et y annexer leur curriculum vitae et références au:

Secrétaire général,
Commission Scolaire Catholique de
Schefferville,
C.P. 189,
SCHEFFERVILLE, Québec.
G0G 2T0

Tél.: (418) 585-2203 ou 3314



Canadian
Broadcasting
Corporation

Société
Radio-
Canada

CONSEILLER EN ORIENTATION

(Ottawa)

Programmes d'enseignement du français et de l'anglais.

NATURE DU TRAVAIL

Concevoir, développer et implanter un service d'orientation adapté aux besoins des programmes d'enseignement du français et de l'anglais au sein de la Société.

Également chargé de coordonner l'aspect pédagogique des cours donnés dans la Société. Devra pouvoir enseigner le français.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes: éducation des adultes, enseignement d'une langue seconde, psycho-pédagogie ou matières similaires.

Entrée en fonction en septembre.

Rémunération selon les qualifications et l'expérience. Il est essentiel d'être bilingue.

Ce poste est accessible aux candidats des deux sexes.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

L'Adjoint du personnel
Société Radio-Canada
Case postale 8478
Ottawa (Ontario)
K1G 3J5



CHAMBRE DES COMMUNES CANADA

AGENTS DE COMITE

Des postes sont offerts aux personnes qualifiées pour aider les Comités de la Chambre des communes en matière de procédure et d'administration. Les candidats reçus devront être intéressés à acquérir une connaissance complète de la pratique et de la procédure parlementaires et à démontrer leur aptitude à effectuer une foule de travaux nécessitant des relations de travail empreintes de respect, de confiance et d'efficacité, avec les députés, les officiels de tous les niveaux du gouvernement et des organisations privées.

Les postulants doivent avoir une connaissance complète de l'organisation du gouvernement du Canada et une connaissance solide des processus de promulgation de la législation et des procédures par lesquelles les crédits sont accordés. Les candidats doivent être des diplômés d'université et posséder quelques années d'expérience dans le travail, ou l'équivalent en études et en formation et quelques années d'expérience dans l'acquisition progressive de responsabilités et seront capables de communiquer, oralement et par écrit, avec les députés, les hommes de profession et les administrateurs à tous les niveaux du gouvernement et du secteur privé. Le tact, la discrétion et la faculté de travailler sous pression, pendant de longues heures, sont des atouts essentiels.

La direction des comités et de la législation privée assure les services dans chacune des langues officielles. Ainsi des occasions s'offrent aux candidats qui ont une bonne connaissance de l'une des deux langues officielles ou des deux. Cependant, bien que les services d'interprétation et de traduction soient assurés, les candidats qui ne sont compétents que dans l'une des deux langues officielles doivent accepter la formation dans l'autre langue de façon à accroître leur aptitude personnelle à communiquer.

Le traitement, au départ, peut atteindre \$18,752, suivant les qualifications et l'expérience. L'échelle de traitement fait actuellement l'objet d'une révision.

Les intéressés doivent adresser
leur curriculum vitae complet au:

Directeur adjoint
Administration et personnel
Pièce 232, édifice de l'Ouest
Chambre des communes
OTTAWA.



Le SRLM revendique désormais son rôle

La région montréalaise mieux représentée aux Jeux du Québec

par André Tardif

Le Service régional des loisirs de Montréal, absent de l'organisation des Jeux du Québec depuis 1973, n'a pas l'intention d'en rester à l'écart bien longtemps et a même récemment posé des gestes concrets qui lui permettraient de jouer le rôle actif qui lui est dévolu.

"Nous considérons que les Jeux représentent la formule la plus merveilleuse que l'on puisse trouver pour inciter les jeunes à s'adonner à un sport, et par ricochet, donner l'exemple aux plus vieux", dit René Boulay, conseiller en gestion d'affaires de profession et le nouveau président du SRLM. Boulay explique qu'en 1973, son organisme, alors appelé Service des loisirs de Montréal, s'était désisté parce qu'il ne réussissait pas à obtenir les subventions nécessaires pour mener sa tâche à bonne fin.

"À l'époque, la décision était logique. Mais aujourd'hui, c'est un manque de maturité que de rester à l'écart des Jeux plus longtemps, parce que c'est étonnant de ne pas atteindre nos objectifs."

Le SRLM est donc au cœur d'une polémique qui a éclaté au grand jour lors des récents Jeux

d'été du Québec à Trois-Rivières, où les dirigeants des quatre missions de la région métropolitaine ont ni plus ni moins menacé de débrancher si on ne leur venait pas en aide, financièrement surtout.

"Nous avons rencontré ces dirigeants aux Jeux, collectivement et individuellement, dit Boulay. Et au cours de nos réunions, nous avons réaffirmé ensemble le rôle complet que le SRLM, à l'instar des conseils de la région, joue et entend jouer sans s'immiscer pour autant dans celui que nos interlocuteurs sont de plus en plus aptes à jouer dans leur champ d'action respectif."

Rappelons qu'en raison de son vaste bassin démographique, la région métropolitaine a été divisée en quatre zones distinctes il y a deux ans. On y établissait des missions pour Montréal (appelée Concordia) et une vingtaine de municipalités de l'ouest de l'île (Lac Saint-Louis), ainsi que des commissions sportives pour Laval et les municipalités du nord-est de l'île (Bourassa).

Privées de subventions gouvernementales autres que celles

statutaires de la Corporation des Jeux du Québec (\$20,000 seulement pour Montréal), les quatre zones métropolitaines éprouvent, selon leurs dirigeants, toutes sortes de difficultés à organiser les Jeux régionaux préliminaires aux finales provinciales, faussant ainsi l'objectif même des Jeux qui est de favoriser une participation massive.

Et selon Mayrand, les chiffres ne mentent pas.

"Bon an mal an, nous avons établi au SRLM que quelque 85,000 personnes, en majorité des écoliers, participent aux Jeux à l'échelle régionale, dont 67,000 l'été. N'oublions pas que l'on retrouve bon nombre de ces participants aux Jeux d'hiver, puisque plusieurs s'adonnent à deux ou trois disciplines sportives différentes."

"Or, pour la région métropolitaine, la participation atteint à peine 5,000 personnes, où l'on choisit un contingent de 800-900 athlètes qui iront en rejoindre 3,500 des autres régions aux Jeux. Quand on sait que le Québec compte 1,500,000 d'étudiants, la participation massive souhaitée pour les Jeux est encore très loin de son objectif, surtout dans la région métropolitaine."

M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, a récemment déploré, à la suite de certains organismes de loisirs et de sports, le faible taux de participation des jeunes de la région montréalaise.

"Et il a pleinement raison, ajoute Boulay. Si on le compare aux autres régions du Québec, notre quotient de participation est à peine de un contre quatre. Que 25,000 athlètes s'inscrivent aux éliminatoires régionaux au lieu de 5,000, il y aurait

nécessairement une nette amélioration dans la qualité de la représentation. Mais plus important encore, c'est la participation qui y gagnerait, rejoignant ainsi l'objectif des Jeux."

Les revendications des missions montréalaises aux Jeux de Trois-Rivières, entre autres, au sujet de la participation, ont été déclinées par certains crédits gouvernementaux qui leur seront bientôt alloués.

Mais selon le président du SRLM, le développement du sport exigeant beaucoup des spécialistes en loisirs, qu'ils soient attachés aux missions ou aux structures municipales et scolaires, "on veut croire que ce rôle doit accaparer toutes les énergies et tout le temps dont disposent ces agents".

"Il nous apparaît donc que les missions doivent maintenant occuper ce champ d'action, bien différent de celui où s'exerce l'activité du SRLM, en ne dispersant pas leurs énergies à des tâches dites administratives que notre organisme, de concert avec le gouvernement du Québec, assume et entend assumer, quels que soient les défis à relever. Il ne peut y avoir qu'un seul intervenant."

Entre-temps, Boulay s'est attaqué à la tâche de trouver, dans le secteur privé, des appuis chez des sociétés commerciales "qui commencent à réaliser qu'un certain civisme corporatif peut rapporter des bénéfices."

"Là où les modes traditionnels de publicité sont de plus en plus remis en question, dit-il, on voit des sociétés s'orienter davantage vers la commande de sports de participation, par opposition aux sports dits spectaculaires pour lesquels chroniques."

Défensive outaouaise impeccable

Ottawa vainc les Alouettes 18-11

C'était un duel à prévoir. La meilleure offensive de la Ligue canadienne de football contre la meilleure escouade défensive de la section Est de la LCF. Résultat: la seconde a gagné haut la main, de sorte que les Rough Riders ont battu les Alouettes de Montréal 18-11 hier soir devant 25,225 spectateurs à l'Austad.

Et du même coup, les Riders se sont hissés sur un pied d'égalité avec leurs adversaires d'hier au premier rang de la section Est, les deux formations totalisant huit points au classement, détenteurs toutes deux d'une fiche bien ordinaire de quatre victoires contre trois échecs.

L'équipe outaouaise, pourtant privée de son quart-arrière numéro un, Concree Holloway, a bien fait vu les circonstances. Tom Clements, qui assumait la relève, a exécuté deux passes de touché, une de 5 verges à Ant Green, et la seconde, la décisive, de 11 verges à Jim Foley, ex-Alouette, au début du dernier quart, ce qui donnait l'avance aux Riders pour la première fois du match.

Lors du touché de Foley, Cle-

ments a fait preuve d'un sang-froid remarquable, compte tenu de son inexpérience du football canadien. Pressé par la ligne défensive montréalaise, Clement, qui entreprenait son 2e match dans l'uniforme des Riders, a aperçu Foley laissé sans surveillance du côté droit. Un blocage efficace à l'endroit de Dickie Harris a eu pour effet de l'éliminer du jeu et permis à Foley de traverser sans difficulté la ligne des buts.

À la suite de ce touché, la défensive des Riders, formidable

tout au long du match d'ailleurs, a embouteillé les Alouettes profondément dans leur propre territoire et pavé la voie à un placement de Gerry Organ, son second de la soirée, quatre minutes avant la fin de la rencontre.

Steve Ferruggelli a marqué l'unique touché des Alouettes et Don Sweet a botté une transformation, un simple et un placement. L'instructeur-chef Marv Levy devra peut-être reviser sa stratégie d'employer deux

quarts-arrières, ni Wade, ni Jones n'ayant pu conduire convenablement l'offensive montréalaise méthodiquement.

À noter que d'innombrables punitions sont venues ralentir considérablement le rythme des joueurs, rendant par le fait même monotone pour les 25,225 spectateurs un spectacle sans élan, sans grand déploiement. Des spectateurs sûrement déçus par la 3e défaite en quatre matches à domicile de "nos Oiseux."

Philadelphie opportuniste: 6-3

Par la suite, trois artilleurs de relève montréalais paraderont à tour de rôle au monticule et ils ne purent retenir plus longtemps l'offensive réputée dévastatrice des Phillies.

Ceux-ci profitèrent de deux erreurs sur le même jeu pour compter à deux reprises à la 8e et donner au lanceur recrue Tom Underwood sa 13e victoire contre 10 échecs.

sommaires

Ligue Nationale

San Diego 003 000 005-10 16 4
Atlanta 013 022 010-9 15 2
McIntosh, Tomlin 3e, Friedstein 5e, Johnson (3-1) 6e, Greif 9e et Davis; Ovine, Sosa 5e, House (7-5) 8e et Correll.
CC: SD-Torrez 4e; Atl-Office 3e, May 10e.

Montréal 002 100 000-3 10 2
Philadelphie 003 001 02x-6 5 1
Carriethers (2-2), Scheman 7e, Murray 8e, Taylor 9e et Foote; Underwood (13-10), Garber 9e et Oates.
CC: Phil-Maddox 5e.

Pittsburgh 000 100 101-3 6 0
New York 100 000 000-1 8 0
Reuss (15-10) et Sangquelin; Matlack (16-9), Sanders 9e et Grole.
CC: Pitt-Robinson 6e.

San Francisco 332 000 010-9 17 0
Houston 100 000 210-4 7 0
Falcone (11-9), Williams 9e et Rader; Richard (9-9), Niekro 2e, Crawford 4e, Sosa 6e, Siebert 8e et Johnson.
CC: Hou-Rader 11e.

Los Angeles 000 001 100-2 9 3
Cincinnati 200 100 001 00x-13 9 2

Massachusetts (15-14), Hough 4e, Wall 6e, Sells 8e et Yeager; Nolan (13-8), McEnaney 8e, G. Carroll 9e et Bench.

Chicago 020 003 510-11 13 6
St-Louis 010 005 000-8 9 3
Prall, Dettore 6e, Schultz (11-0) 6e, P. Reuschel 7e et Swisher; Mitterwald 7e, Reed, Gibson (3-10) 7e, Wallace 8e et Simmons.
CC: Chi-Lacock 5e.

Ligue Américaine

New York 202 040 000-8 13 0
Detroit 000 000 000-0 2 0
Hunter (18-13) et Munson; Lofch (11-16), Lagrow 5e et Freahan.
CC: NY-Munson 11e, Williams 5e.

Boston 010 000 100 1-3 2 0
Baltimore 000 002 000-0 2 8 0
Wise (18-8) et Fisk; Palmer (20-9) et Hendricks.
CC: Bos-Cooper 13e; Balt-May 18e.

Cleveland 110 201 024-11 19 1
Milwaukee 000 002 100-3 13 0
Peterson (11-7), Reynolds 7e et Ashby; Slaton (11-7), Castro 4e, Murphy 8e et Moore.
CC: Cle-Bell 10e.

baseball

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 4, Philadelphie 3
San Francisco 7, Los Angeles 3
Pittsburgh 8, New York 4
Cincinnati 10, San Diego 4
Chicago 5, St-Louis 3
Atlanta 4, Houston 1

Hier soir
San Diego 10, Atlanta 9
Philadelphie 6, Montréal 3
Pittsburgh 3, New York 1
Chicago 11, St-Louis 6
Cincinnati 13, Los Angeles 2
San Francisco 9, Houston 4

Aujourd'hui
San Diego, Strom (5-5) à Atlanta, Niekro (14-12), 19h35
Los Angeles, Rau (12-9) à Cincinnati, Norman (9-4), 20h05
San Francisco, Montefusco (12-7) à Houston, Dierker (13-13), 20h35.

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

ab	cs	moy.
Madlock, Chi.	472	172 364
Simmons, St. L.	478	160 335
Watson, H.	447	147 329
Morgan, Cin.	432	142 329
Sanguillien, Pitts.	406	131 323
Joshua, San Fr.	428	136 318
Rose, Cin.	568	179 315
Griffey, Cin.	413	130 315
Garvey, Los A.	561	176 314
Brock, St. L.	441	138 313

Circuits
Luzinski, Philadelphie, Schmidt, Philadelphie, 31 chacun; Kingman, New York, 29.

Points produits
Luzinski, Philadelphie, Bench, Cincinnati, 103 chacun; Perez, Cincinnati, 95.

Lanceurs (13 décisions)
Gullett, Cincinnati, 12-3, 800; Hrabosky, St. Louis, 11-3, 786.

Ligue Américaine

Mardi
Baltimore 3-1, Cleveland 2-2
Boston 7, New York 4
Milwaukee 6, Detroit 5
Kansas City 4, Chicago 1
Minnesota 5, Texas 3
Californie 4, Oakland 1

Hier soir
New York 8, Detroit 0
Boston 3, Baltimore 2
(10 manches)
Cleveland à Milwaukee, 21h
Kansas City à Chicago, 21h
Texas à Californie, 23h

Aujourd'hui
Kansas City, Spillforth (7-8) à Chicago, Osteen (7-13), 14h15
Boston, Tiant (15-12) à Baltimore, Torre (16-7), 19h30
New York, May (11-10) à Detroit, Bare (8-9), 20h
Cleveland, Waits (3-0) à Milwaukee, Broberg (11-13), 20h30
Texas, Umbarger (7-5) à Californie, Bassler (3-11) ou Singer (7-13), 22h30

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

ab	cs	moy.
Carew, Min.	462	172 372
Lynn, Bos.	448	148 330
Munson, NY	501	158 315
Rice, Bos.	488	153 314
Washington, Oak	496	154 310
Singleton, Bal.	502	154 307
McRae, KC	480	147 306
Orta, Chi.	460	140 304
Hargrove, Tex.	437	131 300
Braun, Min.	403	120 298

Circuits
R. Jackson, Oakland, 30; Mayberry, Kansas City, 29; G. Scott, Milwaukee, 27.

Points produits
Lynn, Boston, 93; Rice, Boston; R. Jackson, Oakland, 91 chacun.

Lanceurs (13 décisions)
Moret, Boston, 11-3, 786; Palmer, Baltimore, 20-8, 714; B. Lee, Boston, 17-7, 708.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	77	59	.566	—
ST-LOUIS	73	65	.529	5
PHILADELPHIE	73	65	.529	5
NEW YORK	72	68	.512	6
CHICAGO	70	75	.480	14½
MONTREAL	60	76	.441	17

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	92	46	.667	—
LOS ANGELES	63	66	.525	10½
SAN FRANCISCO	69	69	.500	23
SAN DIEGO	63	76	.453	29½
ATLANTA	60	79	.432	32½
HOUSTON	53	87	.379	40

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	81	55	.596	—
BALTIMORE	74	62	.544	7
NEW YORK	69	68	.504	12½
CLEVELAND	62	69	.473	16½
MILWAUKEE	60	77	.438	21
DETROIT	53	83	.390	28

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	82	55	.599	—
KANSAS CITY	74	61	.548	7
TEXAS	67	71	.486	15½
CHICAGO	66	71	.482	16
MINNESOTA	65	70	.481	16
CALIFORNIE	63	74	.460	19

Glenda Reiser tourne le dos à l'athlétisme

OTTAWA (CP) — Glenda Reiser, l'un des plus beaux espoirs de l'athlétisme canadien, a annoncé hier qu'elle renonçait à la compétition et à l'entraînement parce qu'elle se sent à bout de ressources. L'athlète de 20 ans originaire d'Ottawa a précisé qu'elle avait besoin d'un repos et qu'elle ignorait si elle reprendrait un jour l'entraînement.

Mlle Reiser, qui étudie la biologie à l'université d'Ottawa, désire poursuivre ses études en médecine l'an prochain. Elle devra toutefois obtenir de bonnes notes cette année afin d'être acceptée l'an prochain. Mlle Reiser a également dit qu'elle voulait désormais avoir une vie sociale plus normale.

Glenda Reiser a fait son apparition sur la scène internationale à 16 ans et en quatre ans elle est devenue l'une des spécialistes du 1,500 mètres.

HELENE GREGOIRE, de Hull, occupe le 5e rang à la suite de la première ronde des compétitions de saut au chaum-pique, à Thorpe Park, Angleterre. Mlle Grégoire a en effet réalisé un bond de 106 pieds et 11½ pouces, cependant que l'Australienne Lesley Cockburn prenait

la première place avec un saut de 113 pieds et huit pouces.

GEORGE KNUDSON a subi un léger recul dans sa tentative de terminer parmi les 60 premiers boursiers au circuit de la PGA. Le golfeur torontois a en effet glissé de la 66e à la 67e position après qu'il eut remporté \$432 à l'omnium B.C., dimanche. Knudson a récolté cette année \$32,151 contre les \$37,419 d'Ed Sneed, lequel détiend le 60e rang, dernière position qui assure d'office une participation aux tournois de la PGA. Toutefois, Knudson sera exempté l'an prochain des rondes de qualification car il fait partie des 50 meilleurs boursiers de l'histoire de la PGA, classement qui lui assure une exemption automatique durant trois ans. Knudson aimerait cependant éviter d'utiliser en 1976 l'une de ces trois chances.

LE CANADA a été évincé de la finale des championnats mondiaux féminins de hockey sur gazon en étant tenu à un match nul de 0-0 contre la Belgique, hier, à Edinburgh. Le Canada, qui a terminé avec une fiche de 1-1-1, devait l'emporter afin de passer à la ronde finale.

Amende de \$8,000 à Nastase Hiérarchie respectée

FORREST HILLS, N.Y. (AFP) — Quatre des cinq premières têtes de série participent aux demi-finales pour femmes du championnat américain de tennis sur terre battue actuellement disputé à Forrest Hills.

Chris Evert (no 1), Virginia Wade (2), Evonne Goolagong-Cawley, se sont qualifiées comme prévu, hier, pour se confronter en demi-finale. La 4e participante est la Tchèque Martina Navratilova, qui a eu raison de l'Australienne Margaret Court, celle qui a

gagné plus de tournois que n'importe quelle autre joueuse de tennis, par 6-2 et 6-4.

Le match le plus excitant fut certes celui entre l'Australienne Goolagong-Cawley et la Japonaise Kazuko Sawamat. La championne australienne l'a emporté en deux sets (7-6 et 7-5) mais la jeune Japonaise a fourni une réplique remarquable, compte tenu de son inexpérience du circuit. Le passage à la demi-finale fut plus aisé pour Mlle Evert. Elle a écarté sans coup férir l'Australienne Kerry Reid en deux sets (6-3 et 6-1). Evert, 20 ans, a remporté sa victoire méthodiquement avec de bons placements de balles, des amortis dévastateurs et des montées fulgurantes au filet. Quant à Katja Ebbinhaus, elle n'a pas fait long feu contre Virginia Wade, s'inclinant 6-3 et 6-0.

Par ailleurs, le Roumain Ilie Nastase, qualifié pour les quarts de finale, a été condamné à une amende de \$8,000 en raison de sa conduite lors de l'omnium canadien de tennis.

football

Ligue Canadienne

Lundi
Edmonton 35, Calgary 31
Saskatchewan 27, Winnipeg 23
Hamilton 20, Toronto 11
Hier soir
Ottawa 18, Montréal 11

Ce soir
Winnipeg à C.-B.
Saskatchewan à Edmonton
Dimanche
Montréal à Toronto
Hamilton à Ottawa

LIGUE CANADIENNE

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	7	4	3	0	171	141	8
OTTAWA	7	4	3	0	141	125	8
HAMILTON	6	2	4	0	87	145	4
TORONTO	7	2	5	0	110	134	4

Section Ouest

	pl	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	6	5	1	0	168	115	10
SASKATCHEWAN	7	5	2	0	148	121	10
WINNIPEG	7	4	3	0	135	137	8
CALGARY	7	3	4	0	151	145	6
COLOMBIE-BR.	6	1	5	0	112	163	2

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Jean D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Roger Viau, C.A.
Jacques R. Chabrier, C.A.
Jacques J. Viau, C.A.
Richard B. Bellemare, C.A.
Louis B. Viau, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T1
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-6691

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTREAL

samson. belair & associes

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —

Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

échos boursiers

CAE offre d'acheter le réseau de distribution de Robert Morse

La firme montréalaise CAE Industries a fait une offre en vue de l'achat de la division canadienne de distribution de Robert Morse Ltd., de Montréal. Les termes de l'accord n'ont pas été dévoilés.

Robert Morse est une filiale à part entière de Aerjet-General Corp. de El Monte en Californie qui a acquis toutes les actions ordinaires en 1974 au prix de \$18,50 l'unité. Le chiffre total de ses ventes au Canada, incluant sa division de la distribution, atteint \$150 millions.

La division de distribution de Robert Morse Corporation est un des plus anciens et des plus importants distributeurs de machinerie et d'outillage industriels au Canada, dont machines-outils, outillage industriel, outillage mobile des exploitants forestiers et machinerie lourde pour la construction comptant un effectif de 320 employés et 16 succursales à travers le Canada, ses ventes brutes annuelles sont d'environ \$40 millions.

CAE Industries Ltd. est une société de gestion et d'administration de propriété canadienne qui fournit de l'emploi à quelque 3.200 personnes et qui est engagée dans les industries électroniques, aérospatiales et de la fabrication de produits industriels à base de métaux. Les revenus de la Société pour l'ex-

ercice terminé le 31 mars 1975 se sont élevés à près de \$83 millions.

La compagnie pétrolière britannique British Petroleum a découvert un gisement de pétrole à cent quatre-vingt-dix kilomètres au nord-est des îles Shetland.

Il est difficile dans l'immédiat de mesurer l'importance du gisement, mais les premiers signes indiquent qu'il s'agit d'une importante découverte, a déclaré mercredi un porte-parole de la compagnie.

C'est le deuxième gisement découvert en deux jours dans cette zone du secteur britannique de la Mer du Nord.

Une filiale de la compagnie américaine Conoco a annoncé mardi la découverte d'un gisement à cent quarante kilomètres au nord-est des îles Shetland.

La direction de Copperweld a recommandé hier aux actionnaires de cette société de rejeter l'offre de rachat faite par la société française Imetal. Elle qualifie l'offre de "totalement inadéquante".

La société française a offert 112,6 millions de dollars pour le rachat du total des 2,65 millions d'actions de la société américaine, ce qui correspond à une

offre de 42,50 dollars par action. La cotation de Copperweld a été suspendue jeudi dernier à la Bourse de New York, alors que les actions cotaient 34,50 dollars. La société Copperweld possède des investissements aux États-Unis et au Japon.

Le premier semestre complet de production d'or dans le canton de Joutel par Agnico Eagle Mines s'est terminé par un profit net de \$66.401 soit \$0,05 par action. La compagnie a réalisé un revenu brut de \$2.123.901 ce qui a permis de réduire à \$971.050 le déficit du fonds de roulement.

Durant la période de six mois terminée le 30 juin dernier, un total de 151.703 tonnes de minerai a été traité pour laisser 29.029 onces d'or à un taux de recouvrement de 81,3%.

Cette performance financière a pu être obtenue grâce à un prix de vente moyen de \$174,09 l'once. Toutefois, il est peu probable que ce prix se maintienne compte tenu de l'affaiblissement du prix de l'or sur les marchés internationaux après la décision du FMI de vendre une partie de ses réserves.

Les investisseurs montrent peu d'optimisme et le cours de l'action stagne toujours à son plancher de l'année soit \$5.

Emboitant le pas à la Banque du Canada

Les banques haussent leur taux de base

par Michel Nadeau

La plupart des grandes banques du pays ont relevé hier de 3/4 de 1% leur taux de base des prêts aux entreprises qui passera de 9% à 9 3/4% à compter de demain ou lundi. Par ailleurs, le rendement des comptes d'épargne sans privilège de chèque grimpe d'un pourcentage identique et se situe maintenant à 7 1/4% rétroactivement au 1er septembre.

C'est donc avec une docilité exemplaire et une rapidité surprenante que les institutions bancaires ont interprété le message lancé mardi soir par la Banque du Canada avec l'annonce de l'augmentation à 9% de son taux d'escompte.

A 9 3/4%, ce taux qui est consenti par les banques à leurs meilleurs clients corporatifs retourne au niveau de février dernier. Il glissait alors sur une pente raide après avoir touché un pic à 11 1/2% entre les mois de juillet et octobre 1974.

Pour ce qui est du crédit à la consommation, les banquiers affirment ne pas voir de modification, à court terme, pour le moins. Les consommateurs peuvent actuellement décrocher un prêt à un taux variant entre 13 1/2% et 14%. Il faut dire que ce niveau a été at-

teint au pire moment de l'ascension spectaculaire des taux l'automne dernier et qu'il n'a pas bronché depuis, au grand dam des emprunteurs.

La demande dans ce secteur demeure forte et les fonds sont largement disponibles. Au cours de la dernière année, le volume des prêts généraux avancés par les dix banques à charte a fait un bond de \$5 milliards et dépasse maintenant \$38,4 milliards. Entre la mi-juin et la mi-août, l'endettement des emprunteurs individuels et institutionnels s'est accru d'un milliard de dollars.

Dans le domaine hypothécaire, la tendance est moins précise. Le taux sur les prêts conventionnels a été relevé en douce au cours des derniers mois à 11 1/2% et la léthargie du marché de la construction résidentielle n'incite pas tellement à une nouvelle hausse du loyer de l'argent.

En passant à 7 1/4%, le taux payé sur les dépôts d'épargne non transférables par chèque revient à son niveau du début de l'année. L'automne dernier, ce taux s'établissait à 9 1/4%.

Cette augmentation pourrait animer la macédoine des taux d'intérêt offerts aux épargnants

pour des dépôts de courte durée.

Un porte-parole de la Banque Royale a déclaré hier que celle-ci relèvera les taux d'intérêts payés sur les dépôts à terme. Les sociétés de fiducie ont porté à 10% la semaine dernière le rendement des certificats de dépôt garanti pour une période de cinq ans.

Dans ce contexte, il sera intéressant de connaître le taux choisi par les autorités fédérales pour la prochaine émission d'obligations d'épargne. L'an dernier, le ministère des Finances avait dû offrir un taux record de 9 3/4%. Cette année, M. Turner a besoin d'au moins \$5,3 milliards afin de réaliser les mesures annoncées dans son budget du 23 juin dernier. Jusqu'à maintenant le gouvernement a recueilli \$2,2 milliards et compte tenu de la situation du marché monétaire, c'est près de \$2 milliards qu'Ottawa devra aller chercher en argent frais dans les épargnes des Canadiens.

Si les emprunteurs du secteur privé relèvent les taux offerts, le ministère des Finances devra lui aussi promettre un rendement alléchant.

Récemment, un cadre de la maison Mead & Co. affirmait que la prochaine émission offri-

rait un rendement moyen de 9 1/2% et que les coupons initiaux seraient entre 7 1/4% et 7 1/2%.

Enfin, un mouvement à la hausse des taux d'intérêt pourrait porter ombrage à l'engouement de dernière heure pour les titres de la Corporation de développement du Canada. La hausse de 7% à 8% du taux sur les actions privilégiées de la CDC a soulevé l'enthousiasme d'investisseurs jusqu'alors réticents. Certains courtiers ont avancé cette semaine le chiffre de \$156 millions comme valeur totale de l'émission. Il pourrait cependant y avoir certains déstabilisements de la part d'épargnants séduits par les taux offerts par les institutions financières.

Les institutions financières ont reculé hier à la Bourse à la suite de la hausse du taux d'escompte par la Banque du Canada et du relèvement du taux de base des banques à charte. Les investisseurs craignent la répétition du phénomène de l'an dernier alors que le niveau élevé du loyer de l'argent avait sérieusement réduit les bénéfices des banques et des sociétés de fiducie.

A la Bourse de Montréal, l'indice des banques a diminué de deux points pour clôturer à 272,85. Les principaux perdants tant à Toronto qu'à Montréal ont été Canada Permanent Mortgage (1 1/4), TD Realty Investments (1), Banque de Nouvelle-Ecosse (1) et Huron and Erie Mortgage (3/4).

Les Banques Royale, de Commerce et de Montréal ont également enregistré des pertes fractionnaires.

obligations

Baisse des prix

Le court terme et le long terme ont perdu chacun 1-2 point hier sur le marché canadien des obligations. Les obligations des sociétés et les obligations provinciales ont perdu les unes et les autres 1-4. Les prêts au jour le jour pouvaient être obtenus à 8-18 p.c.

GOUVERNEMENT DU CANADA			INDUSTRIELLES		
Offre Dem.			Offre Dem.		
5 1/2 oct. 1/1975	99.40	99.40	Bell 8	1980	94 95
7 1/4 déc. 15/1975	99.40	99.40	Bell 9 1/2	1999	92 1/2 93 1/2
3 1/4 juin 1/1975	96 1/4	96 1/4	B.C. Tel 10 1/4	1995	93 95
7 1/4 déc. 1976	98 1/4	98 1/4	Alcan 10 1/4 15 nov.	1994	97 98
9 1/4 fév. 1/1977	102 1/2	102 1/2	B de Mill 10 1/4 15 août	1980	101 102
7 1/4 juillet 1977	97 1/2	98	CIBC 9 1/4 1 jan.	1995	99 1/2 100
9 1/4 avril 1/1978	103 1/2	103 1/2	Dofasco 10 1/4 15 mai	1995	100 1/2 101
7 1/4 juillet 1/1978	97 1/4	98 1/4	Imp. Oil 9 1/4 15 fév.	1995	95 96 1/2
3 1/4 oct. 1 1978	83 1/4	83 1/4	Bank Roy 10 1/4 déc.	1994	101 101 1/2
7 1/4 oct. 1979	97 1/4	97 1/4	Steinb 9 1/4 1er avril	1994	97 1/2 98 1/2
7 1/4 oct. 1980	95 1/2	96	STO 7 1/4 1er avril	1993	92 1/2 93 1/2
4 1/2 1er sept. 1983	77 1/4	77 1/4	Seagrams 9 1/2 1er juin	1980	99 1/4 99 1/2
9 1/2 juin 15 1984	97 1/2	98	Seagram 10 1/4 1er juin	1995	100 1/4 101 1/4
3 1/2 15 sept. 1994	94 1/2	95 1/2	LPL 10 1/4 15 juin	1996	96 96 1/2
PROVINCIALES			Un Carb 10 1/4 15 juin	1995	96 1/4 98 1/4
BC Hyd 8 1/2 2 jan.	1982	98 1/2	NOUVELLES EMISSIONS		
BC Hyd 10 2 jan.	2000	95 1/2	Rolland 11 1/4	1995	99 1/2 100 1/2
N.B.E. 9 15 mai	1981	98 99	IMASCO 10 1/4	1995	100 101
N.B.E. 10 1/4 15 mai	1995	99 1/2	Domtar 11 1/4	1995	99 1/2 100
N.F.L.D. 8 1/4 15 mai	1980	97 1/2	Alberta Gas Tr 11 1/4	1995	100 1/2 101
N.F.L.D. 10 1/4 15 mai	1995	97 1/2	Maple-Leaf-Mills 11 1/4	1995	99 100
Hyd. Ont. 8 1/4 21 mai	1981	97 1/2	Ford 10 1/4	1995	100 102 1/2
Hyd. Ont. 10 1/4 21 mai	2000	98 1/4	UNG 11 1/4	1995	100 101 1/4
A. Pr Ont 9 1/4 1er juin	1988	98 1/4	CONVERTIBLES		
Hyd. Qué 10 1/4 16 juin	2000	95 1/2	Acklands 7 1/4	1988	112 115
Hyd. Qué 9 1/4 6 fév.	1985	96 97	Alberta Gas Tr 7 1/4	1990	122 127
Pr Saskatchewan 9 2 déc.	1981	98 99	Allair Co 7	1989	80 84
Pr Saskatchewan 10 2 déc.	1999	96 97	Ashland 5	1993	41 47
Pr Manitoba 9 5 déc.	1981	98 99	BM-RT 7 1/4	1984	92 94
A.G. 7 1/2 15 déc.	1991-94	81 1/2	Consumers Gas 5 1/2	1989	68 69
PRNB 7 1/4 1er mars	1991-94	78 1/2	Dem. Textile 5 1/4	1992	84 86
Man. Tel 8 1/4 1 mars	1999-94	84 1/2	Hudson Bay 4	1993	76 78
Pr Manit 10 5 déc.	1999-99	95 1/2	I.A.C. 9 1/2	1994	105 107
SERVICES PUBLICS			Moore Corp. 6	1974	84 94
Alta Gas 11 1/4 1er août	1995	100 1/2	Westpac 1	1992	90 92
Bell 9 1/4 1er avril	1999	92 1/2	Pacific 10 1/4	1992	92 94
BC Tel 10 1/4 1er avril	1995	94 95	Scurry Rainbow 7 1/4	1988	73 75
Mar. Tel 11 1/4 15 juin	1996	98 99	Labatt 9 1/4	1995	108 110
Nor & Cen 9 1/4 15 jan	1990	98 1/2			
TRCda PL 11 1/4 20 jan.	1995	99 1/2			

Election du Président



Gérald Sinotte

Monsieur Gerald Sinotte, C.G.A. de Trois-Rivières est le nouveau président de la Corporation Professionnelle des Comptables Généraux Licenciés du Québec, élu lors de la récente assemblée annuelle de la Corporation tenue à St-Majorique, Drummondville, Québec.

Monsieur Sinotte est responsable des Sciences de l'Administration, Education Permanente, l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les autres membres du Comité Administratif sont: Monsieur Olivier Lapointe, C.G.A. de Chicoutimi, 1er Vice-Président; Monsieur Fernand Plante, C.G.A. de Montréal, 2ème Vice-Président; Monsieur Gilles Arbour, C.G.A. de Montréal; Monsieur Hector Laliberté, C.G.A. de Québec. Président sortant et Monsieur Gabriel Savard, B.A., B.Sc., M.B.A. désigné de l'Office des Professions représentant le public.

Baisse des réserves officielles

Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada ont de nouveau diminué au cours du mois d'août mais la chute de \$34 millions a été moins importante que prévue. Le niveau actuel des réserves s'établit à \$5,191 milliards, une baisse de près de \$800 millions par rapport au sommet de \$6 milliards atteint en février 1974.

Cette baisse provient en bonne partie des efforts de la banque centrale en vue de soutenir le dollar canadien qui ne

cesse de reculer par rapport à la devise américaine.

La répartition des réserves canadiennes se présente de la façon suivante: dollars américains (\$3,04 milliards), autres monnaies étrangères (\$16,1 millions), or (\$912 millions) et

Droits de tirage spéciaux (\$563 millions).

La position de réserve au Fonds Monétaire International s'est légèrement améliorée passant de \$653 millions à \$663,5 millions au cours du mois dernier.

MONTREAL CHICAGO

ALLER RETOUR AVEC AIR FRANCE?

avec plaisir!

ON A VOTRE VOYAGE.

départ: 14h40 retour: 17h30

B747

VENTE HAUT BAS

Abela	2000	10 1/2	10 1/2
B.I.F.U.	200	65	65
Bellierre	2000	31	31
Bras Dor	2000	95	95
Cdn All Metals	2000	14	14
Cavlier Eng	141	135	135
Equicore A	100	310	310
G.C. Knitting	100	105	105
McLan Ex	600	85	85
Rengold	200	125	125
Robin Red Lk	500	350	350
White Star Cop	1000	14	14
Read Paper Rip	100	65	65

Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar US a fermé hier à Montréal en baisse de 9-50, soit à \$1.0002, et la livre sterling, en baisse de 7-100, soit à \$2.1763.



Votre commande arrivera-t-elle à temps? Vérifiez.

Savoir tout de suite où en sont vos fournisseurs. Être en mesure de faire pression si on prévoit un retard. Établir un contact utile pour les prochaines transactions. Et pendant que vous y êtes vous informer des nouveaux produits. On ne planifie jamais trop.

L'interurbain. L'efficacité d'abord.

Bell Canada

Bell admet avoir pris à dessein la décision de ralentir le service

par Joan Fraser, Financial Times News Service

C'est délibérément, et pour attirer l'attention du public, que la compagnie Bell Canada a décidé de réduire ses services d'installation, et s'il faut en juger de la réaction des clients du Québec et de l'Ontario, cette stratégie a porté fruit. "A un moment donné, il faudra une confrontation", déclare à ce sujet le président du conseil de Bell Canada, M. Robert Scrivener.

Ces réductions des services d'installation, explique-t-il, ont été décidées même si la compagnie savait très bien qu'elle

n'y gagnerait pas en popularité. Elle en avait assez de se faire manipuler.

Comment peut-on manipuler une compagnie qui a inscrit l'an dernier un profit de \$224 millions sur des revenus de \$2,7 milliards? La Commission canadienne des transports y est arrivée le mois dernier en hausse temporaire des tarifs qui ne représentait que la moitié des \$28 millions que la compagnie cherchait à obtenir.

Ces \$14 millions nous ont forcés à dire: "Soignons-nous maintenant", révèle M. Scrivener.

La compagnie soutient qu'elle doit bénéficier d'un taux de rendement satisfaisant sur les millions investis.

Sans ce taux de rendement, elle prétend ne pouvoir être capable d'obtenir le capital nécessaire à l'amélioration et à l'expansion de son réseau, pour donner le service aux clients.

Le CTC a déjà fait remarquer que le taux de rendement de Bell Canada sur le capital investi devrait être de 8,5 à 9%.

Durant les sept premiers mois de l'année, le taux de rendement de Bell Canada n'a été que de 7,7%, en comparaison de 8,2% pour la même période de l'année précédente.

Si le CTC avait accordé le 1er août les hausses de tarifs de \$28 millions que Bell Canada réclamait d'urgence, les revenus annuels de la compagnie auraient augmenté de \$65 millions. La compagnie soutient qu'il lui faudrait une hausse de \$70 millions de ses revenus pour que son taux de rendement se chiffre par 9%.

Le refus du CTC d'accorder la pleine mesure des hausses tarifaires demandées est d'autant plus agaçant, précise M. Scrivener, que ce taux de rendement idéal de 9% — n'est pas assez élevé. La compagnie devrait avoir un taux de rendement d'au moins 10%.

La dernière décision du CTC est de mauvais augure pour la compagnie, qui entend réclamer d'autres hausses tarifaires de l'ordre de \$10 millions pour le dernier trimestre.

Les audiences du CTC, qui ne

débiteront que le 27 octobre, porteront aussi sur les demandes refusées au mois d'août. De toute façon, il ne faut pas attendre de décision de cet organisme avant le mois de janvier.

Même si Bell Canada a déterré la hache de guerre et si ses nouveaux clients seront les premières victimes de cette escarmouche, le CTC ne se laissera pas émouvoir. La commission a proposé une nouvelle formule tenant compte des frais impondérables qui serviraient à déterminer les hausses de tarifs. Cette formule, en théorie, devrait être mise en application en 1976.

Par ailleurs, M. Robert Scrivener, a admis que cette compagnie pourrait éventuellement permettre à ses abonnés d'acheter leurs propres appareils téléphoniques dans des magasins de détail pour le brancher ensuite sur le réseau de Bell.

Un compteur serait installé sur ces appareils privés en vue de la facturation. Cette possibilité est étudiée depuis deux ans par la compagnie Bell et le gou-

vernement fédéral.

M. Scrivener a révélé que la Bell ne se retirera pas avant longtemps encore des services d'installation téléphonique et que si, éventuellement, la chose se produit, certains industriels pourraient fabriquer des appareils téléphoniques, certains à \$5 pièce, qu'il serait préférable de jeter plutôt que de réparer.

Le président du conseil ajoute que les pourparlers avec le fédéral ne font que débiter et que de nombreux problèmes doivent être solutionnés avant qu'un nouveau système ne soit appliqué.

Il n'a pas encore été déterminé qui serait bénéficiaire d'un système de branchement téléphonique: l'abonné ou la compagnie. Northern Electric, succursale à part entière de Bell, fabrique à l'heure actuelle les équipements téléphoniques servant au Canada.

Plusieurs magasins de détail ont déjà mis en vente des appareils téléphoniques de luxe. Ces appareils doivent être installés par Bell qui réclame les frais normaux de mise en place.

À l'assemblée du FMI

Les orateurs des pays pauvres se retrouvent devant des chaises vides

WASHINGTON (d'après Reuter, AFP, AP) — La parole étant aux ministres des pays pauvres et en voie de développement, les grands ténors ont quitté la scène de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se déroule dans la capitale américaine.

Un incident a d'ailleurs marqué la fin de la séance de mardi: les derniers orateurs inscrits ont refusé de parler devant des chaises vides et la séance a dû être suspendue.

Il n'y était question que de tirer un milliard d'hommes de la misère et de la faim. Les représentants des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne de l'ouest n'ont donc pas entendu les orateurs réclamer l'un après l'autre avec insistance leur aide.

Le directeur général du FMI, M. Johannes Witteveen, a donné hier le ton au débat. Il a demandé expressément aux trois grands pays industriels dont la balance des paiements est saine de faire plus pour accélérer la reprise chez eux et du même coup accroître leurs importations, ce qui, bien sûr, aiderait les autres pays, qu'ils vendent des produits ouverts ou des matières premières.

Les autres orateurs lui ont fait écho, notamment le vice-ministre malaisien des Finances, M. Chong Hon Nyan, et le ministre des Finances du Bangladesh, M. A.R. Malik.

M. Malik a fait savoir que la situation empirait au Bangladesh et que son pays était l'un des rares à n'avoir pu profiter de la récente hausse du commerce international.

"Comme question de fait, nous avons été desservis. Nos principaux produits d'exportation ont marqué des reculs en raison de la récession dans les pays industrialisés.

"Nos 77 millions d'habitants font partie du milliard d'infortunés dont les perspectives à long et à court termes sont sombres à moins d'une aide massive en provenance des pays développés."

Il a proposé que les pays riches triplent leur aide de manière qu'elle atteigne en 1980 un pour cent de leur Produit national brut.

Il a noté que le pourcentage de leur aide tombe d'année en année. En revanche, a-t-il dit, les pays producteurs de pétrole donnent l'exemple en consacrant à l'aide étrangère une part de plus en plus grande de leur produit national brut.

Nouveau président chez Brinco

Le Conseil d'administration de Brinco Limitée a annoncé hier la nomination de M. Donald Robins De LaPorte, comme président directeur général et directeur de la compagnie. M. De LaPorte entrera en fonction le 1er octobre.

M. De LaPorte succède à M. N.F. Crossley qui a occupé le poste de président par intérim et à M. W.D. Mulholland qui est aujourd'hui à la tête de la Banque de Montréal.

M. De LaPorte est associé à l'industrie minière canadienne depuis 1949. De 1956, il joignait le groupe Falconbridge, il est actuellement vice-président pour la Côte Ouest de Falconbridge Nickel Mines. A ce titre, il préside quelques filiales notamment Giant Yellowknife Mines Ltd., United Keno Hill Mines Ltd. et Westfrob Mines Ltd.

et Genstar

Par ailleurs, la firme Genstar limitée a annoncé les nominations de M. James C. F. Stewart comme président du conseil d'administration et de M. John L. Eyre comme président et chef de la direction de Genstar Marine Limited dans le cadre du regroupement des diverses exploitations maritimes de la société en une seule entité. Le groupe comprend Seaspan International Ltd. et Vancouver Shipyards Co. de Vancouver, C.-B. McAllister Towing and Salvage Ltd. de Montréal.

Les actions de la CDC en vente aujourd'hui

Le public pourra acheter des actions préférentielles de la Corporation de développement du Canada (CDC) dès aujourd'hui, a annoncé un avocat de la société de holding.

M. Richard Meech a indiqué que des copies du prospectus final "sont sur le point d'être déposées" auprès des organisations de réglementation des provinces et que les gouvernements du Québec et de l'Ontario avaient déjà approuvé la vente de ces actions.

A l'origine la CDC prévoyait mettre en vente \$125 millions d'actions, mais des responsables ont annoncé qu'un montant additionnel de \$31,4 millions en actions sera offert aux investisseurs si la demande se révèle suffisante. Ce montant de \$81,4 millions serait réservé aux acquisitions à terme et aux acheteurs individuels.

Les commandes anticipées indiquent que la totalité des actions seront vendues, a souligné de son côté, hier, M. John Penetron, gérant pour l'Est du Canada de la maison de placements Wood Gundy Ltd.

"Les petites commandes commencent tout juste à arriver à mesure que les gens prennent connaissance de la publicité dans les journaux", a-t-il ajouté.

La CDC, qui appartient présentement au gouvernement fédéral, a consacré récemment plus de \$50,000 à une campagne nationale de publicité destinée à promouvoir la vente des actions.

Les échéances des actions ont été modifiées la semaine dernière, ce qui a provoqué un surcroît d'achats de la part des institutions financières. Les dividendes ont d'autre part été portés de 7 p.c. à 8 p.c.

Le prospectus final ne contiendra aucun amendement majeur, a précisé M. Meech.

"Il y a eu de nombreux changements, a-t-il poursuivi, mais aucun d'importance".

De son côté, la Texasgulf Inc., dont la CDC détient 30 p.c. des intérêts, a annoncé hier, dans un communiqué,

LA NOUVELLE FIAT 131. \$4,795*



Elle lance un défi à toutes les voitures américaines ou importées de sa catégorie. Y compris les BMW, Peugeot, Volvo!

"La voiture typique que les constructeurs lanceront dans les prochaines années."

Financial Times, Londres

Tous les constructeurs, américains ou européens, devront un jour ou l'autre aligner leurs modèles de série sur la Fiat 131. Ils n'ont pas le choix, c'est ce que le grand public international veut: une voiture d'un prix raisonnable, économique à l'entretien et à l'usage, sûre, capable de résister des années, même au Québec où le calcium est roi. Les ingénieurs du groupe Fiat (qui contrôlent notamment la production des Ferrari, de matériel électronique, aéronautique et de machinerie lourde) ont évité le superflu, les gadgets luxueux, le tape-à-l'œil inutile pour apporter les améliorations imposées par les conditions de vie actuelle. Ils ont mis au point ce modèle qui n'a qu'une seule ambition: rouler longtemps, économiquement... tout en offrant un comportement routier exceptionnel qu'environ bien des voitures valant \$6,000 et plus!

"La 131: robuste, sécurité, longévité, silence et fiabilité."

Die Welt, Hambourg

Le moteur:

4 cylindres en ligne, 1,8 litres, double arbre à cames en tête, soupapes deux fois plus résistantes que les soupapes ordinaires, segments de piston chromés, plus durables. Genre de moteur qui a depuis longtemps fait ses preuves, testé sur plus d'un million de milles; il propulse la 131 aux limites permises aussi rapidement qu'un gros V-8 tout en consommant seulement 28 mpg**.

La transmission manuelle:

5 vitesses synchronisées (ce que l'on ne trouve habituellement que sur les grandes voitures sport de hautes performances). La 5e surmultipliée ("overdrive") réduit la consommation d'essence et augmente la durée du moteur. Levier au plancher.

La transmission automatique:

de type nord-américain, d'une grande efficacité et d'entretien facile.

La direction:

à pignon et crémaillère, comme sur les voitures de course. Permet une conduite très précise. La colonne de direction est rétractable en cas d'accident. Volant ajustable à différentes positions de conduite (standard!).

La suspension:

indépendante à l'avant de type McPherson, ressorts hélicoïdaux; pont rigide à l'arrière suspendu par 4 bras flottants et une tige transversale.

"... donne une maniabilité égale à celle de voitures beaucoup plus coûteuses."

Financial Times, Londres

L'espace:

5 grandes places. Plus courte qu'une Vega, la 131 offre plus de place à l'avant qu'une Cadillac Eldorado! Coffre à bagages d'une capacité surprenante!

La sécurité:

Freins à disque à l'avant, à tambours à l'arrière, assistés, auto-régulables, 2 circuits indépendants aux roues avant et arrière, compensateur de freinage.

Habitacle indéformable, incorporant 3 niveaux horizontaux de structure d'acier, sections avant et arrière absorbant les chocs et protégeant l'habitacle.

Maintenant... le calcium!

Peinture Zincifère, puis bain de solution phosphatée, couche de chlorure de polyvinyle, poudres époxy, en tout, 5 couches de peintures différentes... ça veut dire quoi? Ça veut dire que chaque recoin de la coque de la 131 a été soumis aux mesures anti-rouille les plus sévères que Fiat ait jamais conçues. Mesures rarement appliquées sur une voiture de série, qui pourraient bien faire école tant elles paraissent logiques... Amenez-en des hivers et du calcium, la 131 est fin prête!

"... sans doute la voiture de série la mieux protégée contre la corrosion à l'heure actuelle."

La Presse, Montréal

L'équipement standard:

Entre autres: pneus à carcasse radiale, sièges-baquet enveloppés à dossiers inclinables, tapis "mur à mur", roues en acier type Mag, glaces teintées à surface incurvée, verrouillage de sécurité des portes arrière (sedan et station-wagon), tachymètre, odomètre, système de ventilation continue (air conditionné en option), centrale électrique sous le tableau de bord regroupant tous les relais et fusibles (contrôle aisé, facilité d'entretien).

Les modèles disponibles:

Coupé 2 portes, \$4,795* — Sedan 4 portes, \$4,995* — Station-wagon, \$5,509* A ce prix-là, quelle voiture américaine ou importée vous offre ces qualités fondamentales qu'on exige aujourd'hui d'une voiture familiale? Vous restez sceptique? Venez essayer la Fiat 131... Vous n'avez rien à perdre... et tout à gagner!

GAGNEZ UN VOYAGE POUR DEUX EN ITALIE

via **Alitalia** en 1ère classe!

DEUX SEMAINES,

\$1,000 D'ARGENT DE POCHÉ,

UNE FIAT 131

Fournie pendant le séjour!

C'est la chance que vous offrent

les 9 concessionnaires

Fiat de Montréal, en l'honneur

de la nouvelle Fiat 131.

Il vous suffit tout simplement

d'essayer la 131 d'ici au

5 septembre prochain!

Le tirage aura lieu le

8 septembre 1975 à CKAC.

Règles du concours chez votre

concessionnaire

0000

FIAT

LA GRANDE FIAT 131

FIABLE, FIABLE, FIABLE!

CARRIÈ AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, 937-3991

LATREILLE AUTOMOBILES LTÉE
4181, rue St-André, Montréal, 522-2121

LUCIANI AUTOMOBILE INC.
9474, boul. St-Michel, Montréal, 384-5032

BOULEVARD ST-MARTIN AUTO INC.
1430 ouest, boul. St-Martin, Laval, 667-4960

FORTIN AUTOMOBILES INC.
272, 70e avenue, Chomedey, 681-1666

KIRKLAND AUTO LTÉE
3050, Chemin St-Charles, Kirkland, 695-8335

NINTH AVENUE MOTOR SALES
895, rue St-Louis, Lachine, 637-2564

AUTO ALLARD INC.
2039, Chemin Chambly, Longueuil, 674-8734

AUTOMOBILE GRANDE ALLÉE LTÉE
5410, Grande Allée, St-Hubert, 678-3320

* Prix de détail suggérés. Ils ne comprennent pas les frais d'immatriculation ni les taxes provinciales

** Chiffres publiés par l'Agence de Protection de l'Environnement des E.-U. (E.P.A.) (Mileage de grand-route).